



PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

**Contrat de Relance et de
Transition Ecologique**

2021 - 2026



GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026

POUR LE TERRITOIRE DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par Chantal MAUCHET, Préfète du Tarn-et-Garonne

Ci-après désigné par « **l'Etat** »

ET

LE PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE, représenté par son Président Jean-Michel BAYLET,

Ci-après désigné par « **le porteur du contrat** »,

ET

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL du TARN-ET-GARONNE, représenté par son Président Michel WEILL

Ci-après désigné « **le partenaire du contrat** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sommaire

Préambule	3
Article 1 – Objet du contrat	6
Article 2 – Eléments clés du projet de territoire du PETR et bilan des contrats du PETR	7
2.1 Les éléments clés du projet de territoire	8
2.1.1 Présentation du territoire	8
2.1.2 Dynamiques socio-démographiques	9
2.1.3 Maillage territorial et accès à l'offre de services	13
2.1.4 Logement	14
2.1.5 Dynamiques des centres bourgs	15
2.1.6 Développement économique	16
2.1.7 Agriculture	18
2.1.8 Tourisme / Patrimoine	19
2.1.9 Mobilité	20
2.1.10 Environnement et transition écologique	21
2.1.11 Synthèse et territorialisation des enjeux	23
2.1.12 Les 4 axes stratégiques du projet de territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne	24
2.2 Rappel du bilan des politiques contractuelles animées par le PETR	25
2.2.1 Le Contrat de ruralité Garonne Quercy Gascogne 2017-2020	26
2.2.2 Le Contrat Territoire d'Industrie de l'entente interdépartementale Gers/Tarn-et-Garonne 2018-2022	29
2.2.3 Les deux contrats signés avec la Région de 2015 à 2020 (CRU, CTO)	32
2.2.4 Le Programme européen LEADER Garonne Quercy Gascogne 2014-2022	35
2.3. Les opérations déjà financées dans le cadre du Plan de relance	37
Article 3 – La stratégie du CRTE Garonne Quercy Gascogne	37
Article 4 – Le Plan d'action du CRTE	39
4.1. Programmation des opérations locales	39
4.2. Les opérations de coopération interterritoriale	40
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	41
Article 6 - Engagements des partenaires	41
6.1. Dispositions générales concernant les financements	41
6.2. Le PETR	41
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	42
6.4. Le Département	43
6.5. Maquette financière annuelle	43

Article 7 – Gouvernance du CRTE	44
7.1. Le comité de pilotage du CRTE	44
7.2. Le comité technique	44
7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	45
Article 8 – Mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration et mise en œuvre du CRTE	45
8.1 Mobilisation des acteurs durant l'élaboration du contrat CRTE	45
8.1.1 Recensement des projets du territoire pour 2021-2026	46
8.1.2 Phase de concertation au niveau des Communautés de communes, des élus du PETR et des partenaires financiers	46
8.2 Communication après la signature du contrat et mobilisation durant la mise en œuvre en lien avec les Communautés de communes	47
8.2.1 A l'échelle des Communautés de communes	47
8.2.2 A l'échelle du PETR	47
Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE	48
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	48
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	48
Article 12 - Résiliation du CRTE	49
Article 13 – Traitement des litiges	49
Sommaire des annexes	49

Crédits photos page de garde : ADT82/Bernard Tauran (Lauzerte), ADT82/Laurence Delzars (cloître de Moissac et halle d'Auvillar), SMEAG/Didier Taillefer (Confluence Garonne/Tarn à St Nicolas de la Grave)

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE visent 3 objectifs :

- A court terme, d'associer tous les territoires **au Plan de Relance** économique et écologique en soutenant des opérations matures ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires : à la signature du protocole d'engagement CRTE du PETR le 30/07/21, **61 opérations ont déjà été soutenues par France Relance** (cf. carte chap 2.3) ;
- Sur la durée du contrat, accompagner les collectivités dans **la concrétisation du projet de territoire 2021-2026 autour de la triple ambition : Développement économique, transition écologique et cohésion territoriale** ;
- La simplification du paysage contractuel de l'Etat en rassemblant les différents dispositifs de contractualisation et d'intervention.

Les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique « CRTE » définis par la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 est le **nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les territoires, faisant converger les priorités de l'Etat et le projet de territoire concerné**. Ils font suite aux **contrats de ruralité** déployés dans les territoires de 2017 à 2020.

Le CRTE définit le cadre de partenariat et les modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle **du territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne** autour d'opérations concrètes qui concourent à la réalisation du projet stratégique.

Ce contrat permet de mobiliser pour la période contractuelle **2021-2026** l'ensemble des moyens d'accompagnement de l'Etat existants au profit des collectivités locales, et acteurs locaux des territoires engagés en complémentarité des autres financeurs.

Le PETR Garonne Quercy Gascogne, **fort de son expérience de contractualisation** avec l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité, du Contrat Territoire d'Industrie, mais aussi avec la Région, le Département, **s'est engagé, en accord avec ses 6 communautés de Communes, à assurer le portage et l'animation du CRTE**.

La signature du protocole d'engagement du CRTE a été signée avec l'Etat le 30 juillet 2021.

Le contenu du présent contrat a été conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

C'est un contrat **évolutif et pluriannuel**. La signature du CRTE est un point de départ et il pourra être enrichi sur la durée du contrat jusqu'en 2026.

Article 2 – Eléments clés du projet de territoire du PETR et bilan des contrats du PETR

Le projet de territoire, élaboré localement, **traduit la vision partagée par l'ensemble des acteurs sur le développement économique, social, environnemental et culturel**. Il implique :

- **D'identifier** les enjeux du territoire, les forces et faiblesses, et de **favoriser** l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en **orientations stratégiques** et en **plan d'action**.

Début 2021, le PETR a engagé avec ses 6 communautés de communes, **le travail commun d'élaboration du projet de territoire 2021-2027 qui sera le socle pour décliner ses différents contrats avec ses partenaires financiers** :

- **le contrat CRTE avec l'Etat pour la période 2021-2026,**
- la nouvelle génération du **contrat territorial avec la Région** pour la période 2022-2027,
- le prochain programme européen **LEADER** (2023-2027) avec l'Europe via la Région.

Le PETR étant un territoire contrasté avec d'importantes disparités, le projet de territoire a été construit de manière ascendante à **partir des enjeux et priorités des 6 communautés de communes**. Il permet de tenir compte des dynamiques différentes.

Quatre temps clés ont permis de construire **ce projet de territoire du PETR** :

1. La formalisation d'un diagnostic territorial et thématique à l'échelle du PETR,
2. La déclinaison et la co-production d'un diagnostic stratégique par communauté de communes,
3. L'actualisation de la synthèse AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunité-Menaces) et des enjeux à l'échelle du PETR,
4. L'identification des priorités et des projets visant à aboutir à l'architecture du projet de territoire et à une synthèse croisée des priorités à l'échelle du PETR.

Le CRTE a été rédigé en régie et en articulation avec les travaux du projet de territoire, en cours de finalisation, pour lequel le PETR a été accompagné par le cabinet Teritéo pour l'animation des **temps de co-construction avec ses 6 collectivités**.

Suite à la tenue des 6 comités techniques « projet de Territoire » réalisés dans chacune des communautés de communes (juillet à début novembre – cf. article 8), **la Commission des élus du PETR « Projet de Territoire & Contractualisations »** a été réunie le **4/11/21 pour partager** :

- > **le diagnostic territorial à l'échelle du PETR, les enjeux territorialisés et défis stratégiques du projet de territoire 2021-2027,**
- > **la stratégie du CRTE déclinée en 3 ambitions et 13 orientations.**

Suite à cette réunion et à l'avancement du contrat CRTE avec les services de l'Etat (réunions techniques du 8/10 et 25/11), les éléments de stratégie du Projet de territoire et le contrat du CRTE avant sa signature **ont été validés lors du Conseil syndical du PETR du 11 décembre 2021**.

Sont présentés ci-après **ces éléments clés des travaux du projet de territoire** à travers :

- **les tableaux de synthèse AFOM** (Atouts-Faiblesses-Opportunité-Menaces) selon 9 thématiques (Dynamiques socio-démographiques/Maillage territorial et accès à l'offre de services/Logement/ Dynamiques des centres bourgs/Développement économique/Agriculture/Tourisme, patrimoine /Mobilité/Environnement et transition écologique) ;
- **la synthèse des enjeux sur le PETR et leur territorialisation** en distinguant les différences selon les 6 Communautés de communes ;
- **les axes stratégiques du projet de territoire** du PETR en découlant.

Est également rappelé le bilan des contrats du PETR de 2015-2020, exposé dans le protocole d'engagement, qui a également alimenté les réflexions.

2.1 Les éléments clés du projet de territoire

2.1.1 *Présentation du territoire*

Le périmètre du PETR couvre les **139 communes** rattachées aux **6 Communautés de communes** de l'Ouest du département.

Ce vaste territoire, traversé par la Garonne et son canal, s'étend :

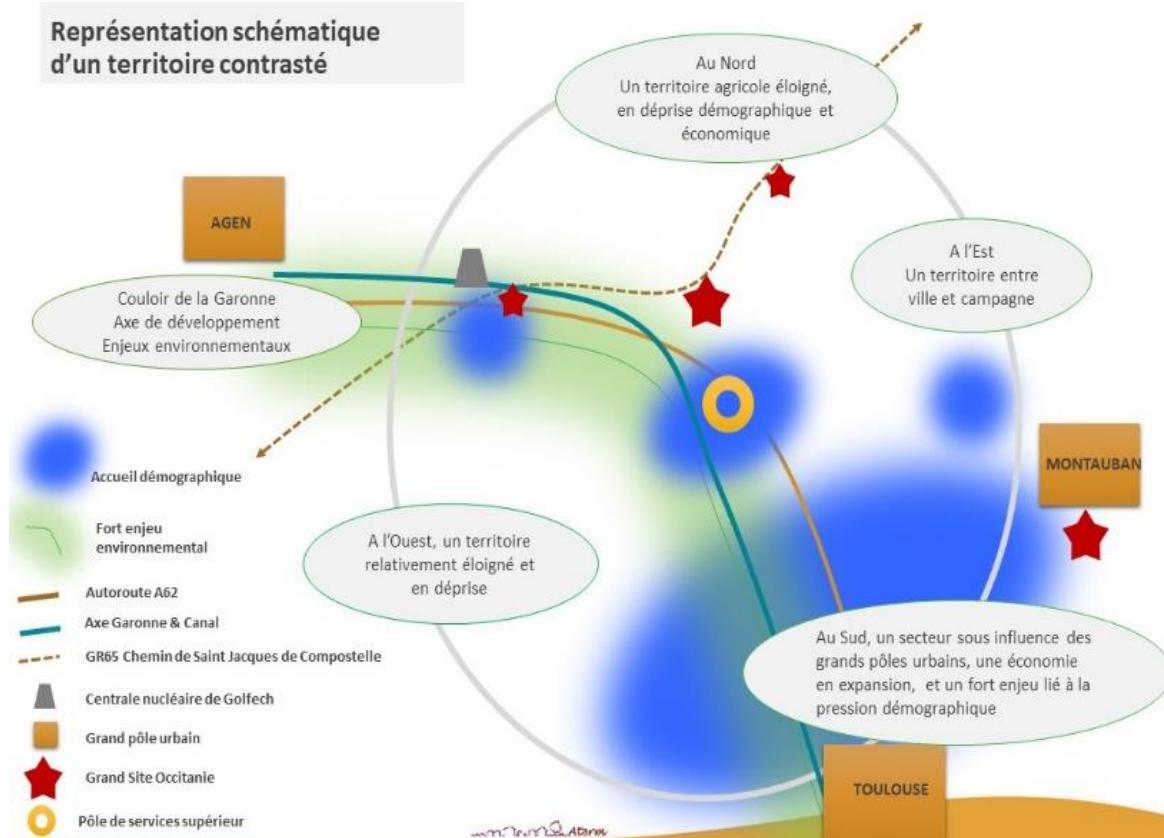
- au centre, sur la plaine de Garonne élargie vers l'Est à celles des affluents du Tarn et de l'Aveyron ;
- et de part et d'autre, sur les coteaux du Quercy et les coteaux de la Lomagne.

Territoire historiquement rural, il est soumis aujourd'hui à **ses franges à des phénomènes de métropolisation** qui nécessitent d'appréhender les modes de développement de manière différenciée. En effet, outre cette géographie, **c'est un territoire avec d'importantes disparités territoriales** :

- **Métropolisation du Sud** sous l'influence des pôles urbains de Toulouse / Montauban, plaine de Garonne irriguée par les infrastructures majeures (A62 et 2 échangeurs, proximité de l'interconnexion A62/A20, 5 gares de proximité et future gare LGV de Bressols) concentrant population, activités et déplacements avec un taux d'évolution démographique parmi les plus importants de la région ;
- **Zones de coteaux au Nord et Sud-Ouest** nettement plus rurales et enclavées en déprise démographique où les difficultés de mobilité sont plus accrues, 1 habitant sur 3 est éloigné des pôles de services supérieurs (plus de 30 min).



C'est aussi un territoire avec des atouts paysagers et touristiques reconnus : le Grand Site Occitanie Moissac-Auvillar-Lauzerte et le chemin de St Jacques de Compostelle, la richesse des productions agricoles et viticoles (5 appellations AOP dont celles du Frontonnais et des Vins du Quercy labellisées « Vignobles et Découverte »), le Canal avec sa vélo-voie verte et le site de la pente d'eau de Montech, la Garonne et le vaste plan d'eau de Saint-Nicolas à sa confluence avec le Tarn.



2.1.2 *Dynamiques socio-démographiques*

Avec 57,6 habitants au km² (RP 2017) contre 105 à l'échelle nationale, le PETR Garonne Quercy Gascogne s'inscrit dans une dynamique rurale.

Si le territoire se caractérise par une dynamique démographique favorable issue de l'attractivité (sur la période 2012-2017, la population progresse au rythme annuel moyen de 0,8 %), des différences notables sont à souligner.

Des déséquilibres existent en effet entre le Sud périurbanisé et le Nord et le Sud-Ouest plus enclavés et ruraux.

Trois types de territoires se distinguent :

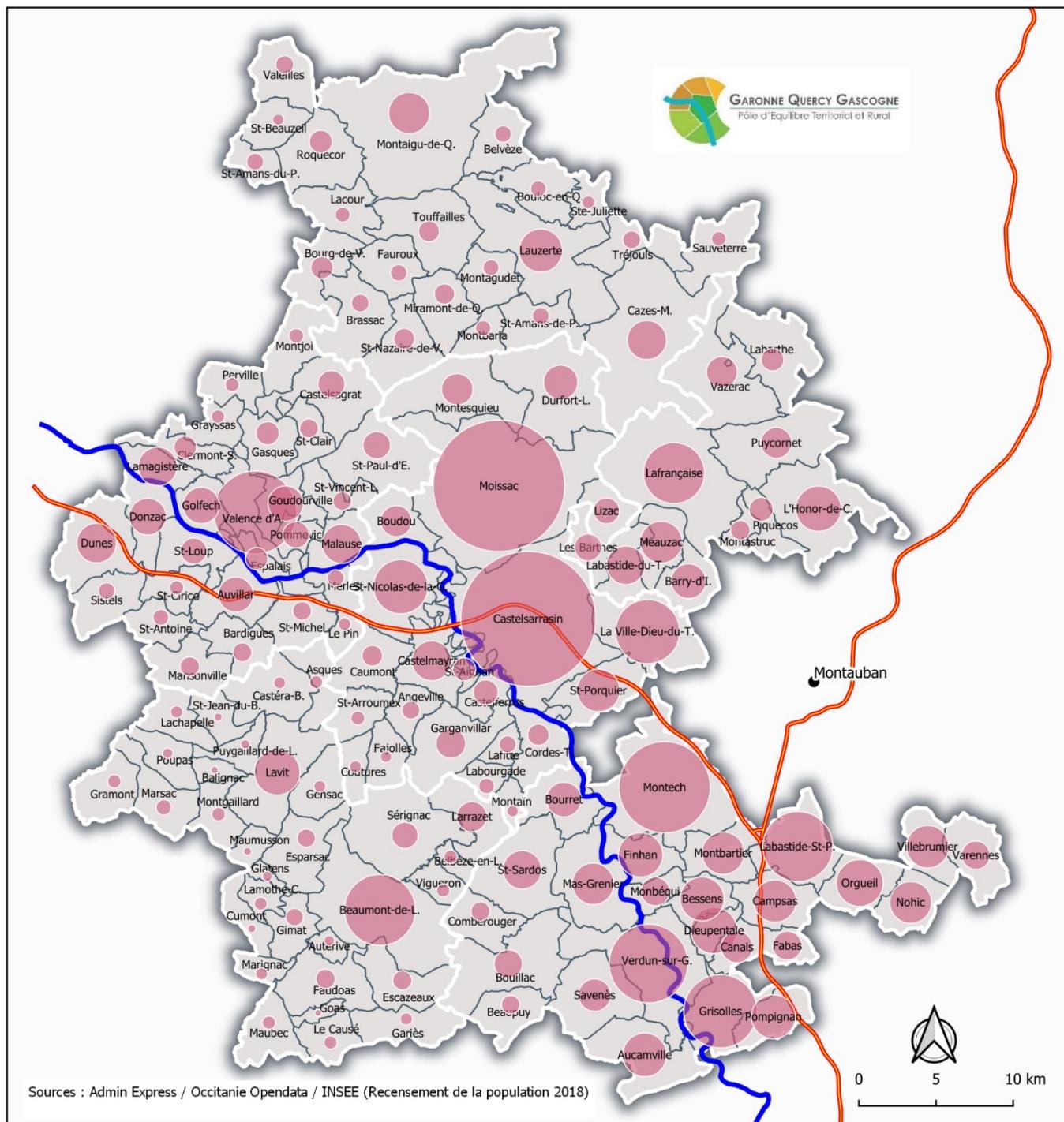
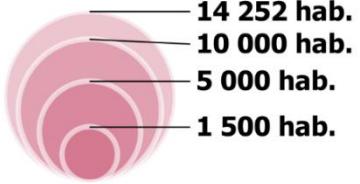
- **Les territoires dynamiques** : représentés par **les Communautés de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et Terres des Confluences**, marquées par la métropolisation et la périurbanisation. Elles enregistrent des dynamiques démographiques très positives sous l'effet de l'attractivité de ménages plus jeunes. Des fragilités sociales sont toutefois relevées au sein de **la Communauté de Communes Terres des Confluences**.
- **Les territoires stables** : ces territoires bénéficient du rayonnement des pôles urbains de Montauban et d'Agen, mais de manière moins prononcée que la catégorie précédente. **Les Communautés de Communes des Deux Rives et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain** se caractérisent par des dynamiques démographiques stables. Ces dernières sont, en revanche, confrontées à un vieillissement de plus en plus marqué de leur population.
- **Les territoires en situation de fragilité** : ces territoires, situés dans des zones de coteaux au Nord et Sud-Ouest, sont des territoires plus ruraux et enclavés. **Les Communautés de Communes Pays de Serres en Quercy et Lomagne Tarn et Garonnaise** présentent une situation démographique peu favorable, voire en déprise. Eloignées des grandes agglomérations, elles présentent un vieillissement important de leur population et des difficultés sociales (taux de pauvreté, taux de chômage ...), impliquant de plus grandes difficultés à assumer les coûts des déplacements nécessaires pour accéder aux services et/ou à l'emploi.

POPULATION LEGALE AU 1/01/2021

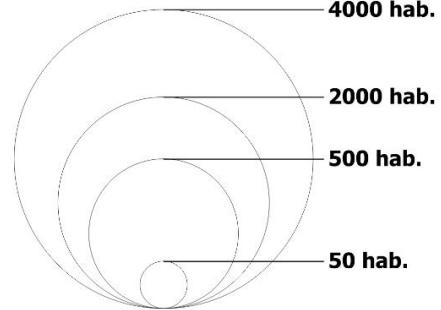
Communautés de communes	Population totale
CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne	42 685
CC. Terres des Confluences	42 360
CC. Deux Rives	19 199
CC. Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	11 222
CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise	10 304
CC. Pays de Serres en Quercy	8 591
Total PETR GQG (139 communes)	134 361

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2021
Date de référence statistique : 1er janvier 2018

Référence Poids de population :

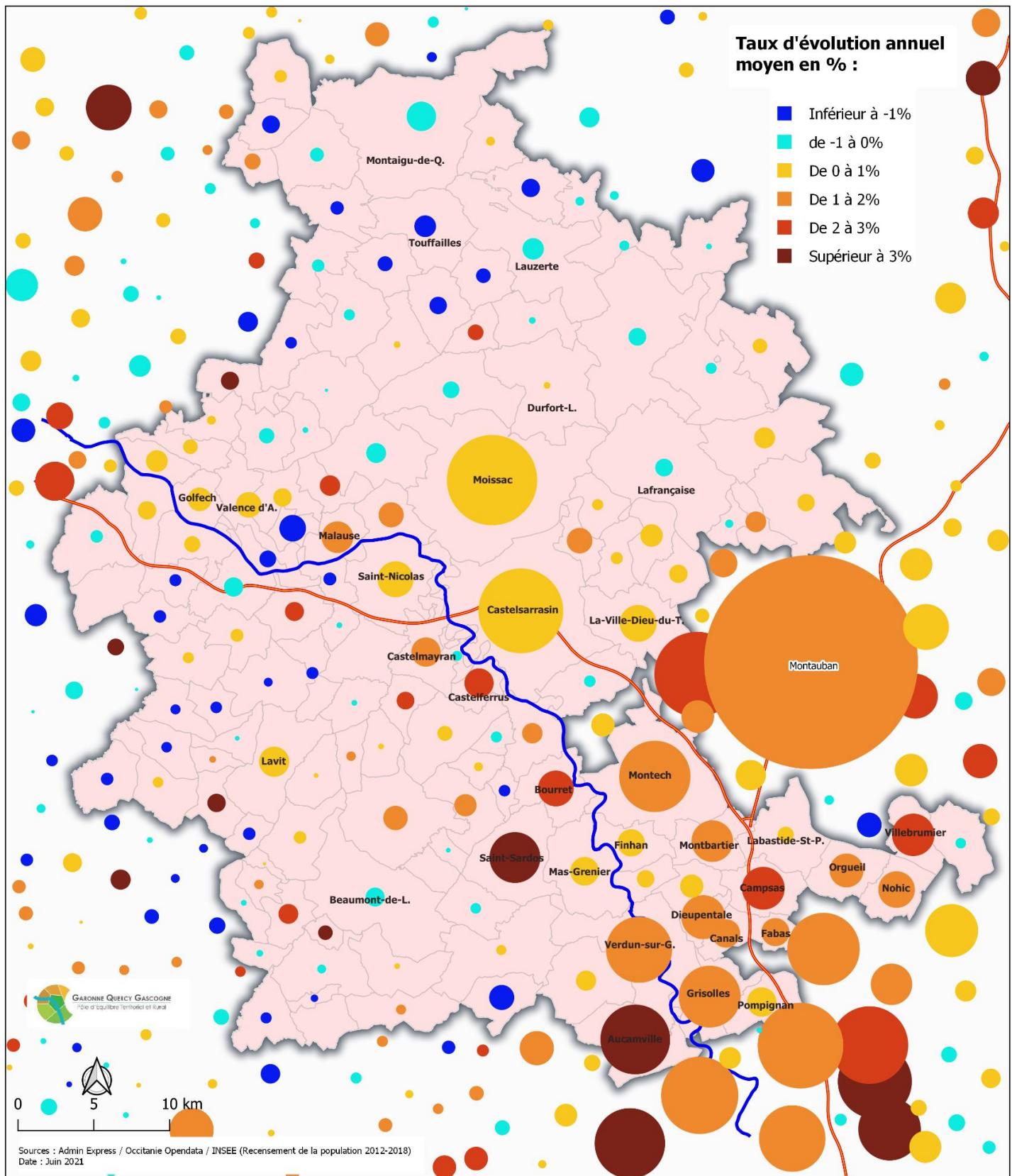


Nombre d'habitants supplémentaires :



Forte croissance démographique dans le Sud-Est du territoire Garonne Quercy Gascogne, entre 2012 et 2018

- > Couleur chaude : évolution positive
- > Couleur froide : évolution négative



A l'horizon 2040, selon une étude de l'INSEE en date de mars 2016, la population du PETR qui s'élève aujourd'hui à **134 361 habitants**, devrait augmenter de 40 % par rapport à 2012, atteignant environ **180 000 habitants**. Le taux de variation annuelle de la population serait plus important au cours des prochaines années (+1,3%/an) que durant la dernière décennie (+1%/an). Cette croissance s'explique notamment par une offre foncière plus intéressante qu'en bordure de l'agglomération toulousaine et par la perspective d'une amélioration de la desserte ferroviaire, grâce aux 2 projets suivants : « optimisation de la ligne actuelle entre Toulouse et Montauban » et « réalisation d'une nouvelle gare LGV à Bressols », en limite immédiate du PETR.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Une dynamique démographique globale positive Des territoires particulièrement dynamiques (forte croissance démographique, population plutôt jeune ...) : CC Grand Sud Tarn-et-Garonne et Terres des Confluences. 	<ul style="list-style-type: none"> Des difficultés sociales prégnantes sur l'ensemble du territoire bien que localisées prioritairement sur les zones les plus urbaines du territoire ; Des territoires en situation de fragilité (solde naturel déficitaire, vieillissement déjà marqué, faible attractivité) : CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn et Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Deux Rives
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Un positionnement géographique favorable du territoire : de grandes agglomérations à proximité ; Une dynamique démographique globale impulsée par le solde migratoire : une attractivité territoriale notable. 	<ul style="list-style-type: none"> Un ralentissement de la croissance démographique depuis une dizaine d'année ; Des territoires enclavés et aux dynamiques ralenties : CC Pays de Serres en Quercy et Lomagne Tarn et Garonnaise ; Un vieillissement de la population qui va se renforcer ; Une tendance à la hausse des situations de difficultés sociales, impliquant des difficultés de mobilité, d'usage du numérique.

2.1.3 Maillage territorial et accès à l'offre de services

Le territoire du PETR est bien pourvu en termes d'équipements et de services de proximité, en lien avec le maillage de polarités qui structurent le territoire : 2 pôles de services supérieurs, 1 pôle intermédiaire supérieur, 6 pôles intermédiaires et 60 petits pôles de proximité.

Néanmoins, **un habitant sur trois est à plus de 30 minutes d'une commune proposant des services de la gamme intermédiaire et supérieure**. En effet, si l'ensemble des EPCI sont dotés d'un pôle de service intermédiaire, donnant accès à l'ensemble des services de la vie courante et des services plus structurants (centres hospitaliers, structures administratives, services scolaires ...), ce constat ne doit pas masquer **des difficultés d'accès au niveau infra-territorial** et des territoires plus éloignés du fait d'un maillage plus lâche en polarité : **CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Pays de Serres en Quercy**. Ainsi, afin d'améliorer l'accès à certains services, plusieurs Maisons France Services ont vu le jour sur le territoire.

Inversement, dans les CC les plus dynamiques, l'**essor démographique est beaucoup plus important et rapide que l'évolution des services**. Cela induit un risque de tension sur certains services et des difficultés d'accessibilité (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne et Terres des Confluences).

En parallèle, l'**accès au service de santé représente un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire**, et plus particulièrement pour les communautés de communes les plus enclavées, et en voie de désertification médicale (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain). La population de médecins généralistes du PETR est vieillissante, et les récents départs à la retraite des professionnels de la santé du territoire n'ont pas été comblés. La création de plusieurs maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) sur le territoire ne permet pas, pour l'heure, d'inverser la dynamique.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau d'équipement satisfaisant pour la gamme de services et d'équipements de proximité ; • Un maillage de pôles de services dense et complet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une densité médicale fragile au niveau du PETR et des territoires en voie de désertification médicale (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) ; • Des difficultés d'accès aux services intermédiaires et supérieurs qui se concentrent sur quelques pôles ; • Des carences relevées sur certains équipements (structures séniors, médico-social ...).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de services renforcée par plusieurs projets sur l'ensemble des collectivités (création de MSP, de Pôle Enfance, de maisons France Services, de Pôle de services aux publics ...) ; • Un classement en zone prioritaire quant au développement de services de santé ; • Un secteur associatif dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement de la population et des difficultés sociales, impliquant des difficultés pour accéder aux services et/ou à l'emploi ; • Un risque d'inadéquation de l'offre de services par rapport aux besoins (familles, jeunes...) au regard de l'essor démographique de certains territoires (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne).

2.1.4 Logement

Le territoire du PETR compte plus de 64 000 logements (en 2017). Ce parc est marqué par un taux de logements vacants élevé. En 2017, la part des logements vacants était de 9,7% (contre 8,2% à l'échelle nationale). Au niveau infra-territorial, la vacance est particulièrement marquée sur les intercommunalités les plus rurales du PETR (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise) et au sein des principaux pôles urbains du territoire. Toutefois, le marché immobilier présente une dynamique positive (accentuée depuis la crise sanitaire) en lien avec des prix globalement attractifs.

En outre, les logements de type T1 ou T2, adaptés aux personnes seules ou aux ménages de taille moyenne, ne représentent globalement que 4 à 5% du parc. De plus, l'**offre en logements sociaux est limitée au regard des dynamiques sociales** (4,8% du parc de logements du territoire est déclaré de type HLM) et concentrée sur les grands pôles urbains. Dans la même logique, l'**offre en termes de logements locatifs restent très en deçà de la réalité du marché**.

Enfin, à l'échelle du territoire du PETR, **le parc de logement apparaît ancien**. En effet, sur la quasi-totalité des EPCI du territoire, **en dehors de Grand Sud Tarn-et-Garonne**, la part des résidences principales datant d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques est supérieure à 50 %. La rénovation/réhabilitation du parc existant est un enjeu pour le territoire. Pour ce faire, **plusieurs OPAH** (opérations programmées de l'amélioration de l'habitat) **sont en cours et/ou en projets** (CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Lomagne Tarn et Garonne, Pays de Serres en Quercy, Terres des Confluences, centre-ville Moissac).

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un parc de logement accessible ; Une dynamique immobilière favorable (accentuée depuis la crise sanitaire). 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de vacance particulièrement élevé et un parc de logements ancien avec de forts besoins de réhabilitation ; Un parc social globalement inadapté et peu présent sur le territoire ; Une inadéquation entre l'offre et la demande de logement (desserrement des ménages, logements de grandes tailles...).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Un parc de logements vacants pouvant être mobilisé pour répondre aux nouveaux besoins ; La mise en œuvre de plusieurs opérations (OPAH, opération façades ...). 	<ul style="list-style-type: none"> Une vacance qui s'accroît sur certains territoires (CC Pays de Serres en Quercy, Terres des Confluences) ; Une inadéquation entre l'offre et la demande qui est un frein à l'installation des nouveaux habitants sur le territoire ; Des prix à la hausse (terrains et constructions) pouvant exclure certains ménages et représenter un frein à la qualité des logements (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences).

2.1.5 Dynamiques des centres bourgs

Le territoire du PETR est **composé de plusieurs centres bourgs, structurants et polarisants, qui concentrent la majorité de l'offre de services et d'équipements du territoire**. Au regard des dynamiques démographiques, une dichotomie s'observe entre :

- **les pôles de services intermédiaires** (Moissac, Castelsarrasin, Valence d'Agen) et les polarités sous l'influence des agglomérations voisines (Montech et Verdun-sur-Garonne notamment). Ces pôles apparaissent comme dynamiques et attractifs ;
- **les centralités davantage rurales** (Lauzerte et Beaumont-de-Lomagne notamment) qui connaissent une dynamique démographique négative, pouvant *in fine* impacter le maintien de certains services et équipements.

Mais de manière globale, **les polarités du territoire et centres bourgs font face à plusieurs difficultés** : des problématiques de vacance et de vieillissement du parc de logement, une tendance à la précarisation et paupérisation, dévitalisation et vacance commerciales ...

Pour répondre à ces problématiques et aux différents enjeux, **plusieurs démarches sont conduites à l'échelle des centralités et des centres-bourgs** :

- Les contrats bourgs-centres, qui visent à favoriser le développement et l'attractivité des bourgs-centres éligibles (habitat, offre de services, mobilité ...) : 18 contrats, sur le PETR, sont approuvés par la Région ;
- Les contrats Petites Villes de Demain avec 10 communes conventionnées sur le PETR.

Toutefois, la présence de ces contrats initiés par la Région et l'Etat ne doit pas faire oublier les autres **polarités du territoire qui jouent également un rôle important dans l'organisation du territoire**.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des centres-bourgs et polarités complémentaires, pour une dynamique territoriale équilibrée, structurant le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie commerciale fragile et qui s'éloigne des centres ; • Une vacance de logements qui augmente sur les centralités et centres-bourgs ; • Un écosystème de dispositifs de soutien aux centres bourgs difficilement lisible et complexe à mobiliser pour les communes disposant de peu ou pas d'ingénierie.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies et projets portés sur les centralités (programme Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire, contrat Bourgs-Centres ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des centres bourgs fragilisés qui ne sont pas concernés par les différents dispositifs de revitalisation ou ont des difficultés à mobiliser une ingénierie pour développer des projets de revitalisation.

2.1.6 Développement économique

En 2017, plus de 35 780 emplois étaient localisés sur le territoire du PETR, **soit une évolution de 0,15% par rapport à 2012**. Toutefois, cette hausse est à relativiser, car **seule la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne a connu une évolution annuelle positive (+ 2,5%)**. L'attractivité démographique du territoire contribue à la croissance de l'emploi présentiel et, de ce fait, à l'essor du tertiaire. En parallèle, le territoire se caractérise par une diversité de productions agricoles et l'existence de filières labellisées. De son côté, l'industrie occupe une part de l'emploi proche de la moyenne nationale (12,3 % de l'emploi).

De manière transversale, **le territoire du PETR et les 6 intercommunalités présentent plusieurs atouts :**

- Des territoires en charnière de plusieurs grands bassins économiques (Agen, Montauban, Toulouse) ;
- Un secteur artisanal et commercial dynamique ;
- Un foncier globalement compétitif en termes de prix et de disponibilités ;
- Des ressources locales importantes (base agricole solide, atouts touristiques ...) ;
- La présence de poches d'emploi spécialisées et vectrices de développement économique : la centrale nucléaire de Golfech (**CC Deux Rives**) contribue fortement au développement

économique de cette partie du territoire (plus de 1000 emplois), la Zone d'Aménagement Concerté Grand Sud Logistique (**Grand Sud Tarn-et-Garonne**) concentre plus de 2 000 emplois ... ;

- Le déploiement de la fibre : l'ensemble du territoire devrait être couvert en 2022 (conformément au programme numérique du Département).

Toutefois, le développement économique sur le territoire peut être contraint par :

- **un déficit d'image économique**, notamment au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen ...) – **CC des Deux Rives, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Terres des Confluences** ;
- **un enclavement** (**CC Lomagne Tarn et Garonnaise, Pays de Serres en Quercy**) ;
- et **un foncier qui se fait de plus en plus rare** (pouvant limiter l'accueil de nouvelles structures) et, à l'inverse, des zones d'activités peu attractives.

ATOITS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel de développement basé sur les ressources locales : l'artisanat, les filières agricoles, le tourisme ... ; • Des territoires avec un tissu économique local dynamisé par la présence de grandes entreprises (CC Deux Rives, Grand Sud Tarn-et-Garonne) ; • Un tissu commercial et artisanal qui reste dynamique ; • Un foncier globalement compétitif en termes de prix et de disponibilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible taux de création d'entreprises sur certains territoires (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) ; • Des zones d'activités économiques saturées et, à l'inverse, des ZAE peu attractives ; • Des difficultés à attirer des entreprises dans les secteurs éloignés des grands axes.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté des collectivités à s'investir sur le développement économique : projets d'extension des ZA, opération en faveur du commerce et de l'artisanat, élaboration de schéma de développement économique et touristique ; • Le déploiement de la fibre à l'échelle du PETR ; • Des potentiels de développement économique en lien avec le grand carénage (CC Deux Rives) et au-delà avec les projets LGV/échangeur routier (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne) • Des opportunités de développement autour de la silver économie, du développement de l'économie sociale et solidaire et de la transition écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une difficulté à pérenniser les entreprises et infrastructures créées sur le territoire dans le temps ; • Une inadéquation au niveau de l'emploi entre l'offre et la demande (logistique, artisanat, agriculture) ; • Une fragilisation du secteur industriel ; • Une fragilisation du secteur commercial et artisanal : difficultés de transmission-reprise ; • Un déficit d'image économique, notamment au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen).

2.1.7 Agriculture

Le PETR est un territoire tourné vers l'agriculture. **Un emploi sur quatre dans les CC du Pays de Serres en Quercy et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain dépend de l'agriculture.** La filière agricole du PETR est marquée par sa diversité (cultures céréaliers, fruitières, ail, etc.). De plus, le patrimoine agricole du PETR est aussi valorisé à travers 6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges.

Toutefois, **l'évolution démographique agricole est négative pour l'ensemble du territoire.** Alors qu'il y avait 6 422 exploitations agricoles dénombrées sur le territoire du PETR en 1988, il n'y en a maintenant plus que 3 473, soit une baisse de 46%.

Des difficultés d'hébergement pour les salariés saisonniers sont également relevées, en particulier sur les **CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences et Deux Rives.**

Dans une logique de développement durable et de valorisation de l'activité agricole, **la mise en place de circuits courts et le développement de l'agriculture biologique se développent.** Toutefois, si une dynamique de transition vers le bio et la valorisation des circuits courts s'observent à l'échelle du territoire, **l'absence d'une certaine organisation ne permet pas de développer de manière optimale ce secteur.**

Enfin, **la question de la gestion de l'eau est centrale pour le secteur**, les plaines de la Garonne, du Tarn ou de l'Aveyron connaissent les plus fortes concentrations de prélèvements d'eau. Cela est dû, outre les besoins des populations, aux activités d'agriculture exercées. **Ce déséquilibre** entre les besoins en eau, pour l'irrigation, l'alimentation potable, l'industrie, les usages récréatifs, et la ressource disponible est particulièrement présent en période estivale.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Diversité et richesse pédologique (vallées alluviales fertiles, coteaux...) favorables au développement des activités agricoles ; Diversité de la production agricole (cultures céréaliers, fruitières...) et existence de filières labellisées (AOP Pruneaux d'Agen, AOC Chasselas de Moissac, AOC Ail de la Lomagne ...). 	<ul style="list-style-type: none"> Une évolution démographique agricole négative et un vieillissement important des exploitants ; Précarité du travail agricole (travailleurs saisonniers, main d'œuvre non qualifiée...) et des difficultés pour l'hébergement des salariés agricoles : CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences, Deux Rives.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Intérêt des consommateurs pour les produits locaux labellisés (produits bio ...), et pour les circuits courts (marchés bio, ventes à la ferme, circuits agro-touristiques, paniers d'accueil chez les hébergeurs touristiques ...). 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du nombre d'exploitations et vieillissement des exploitations, peu ou pas de reprises, disparitions de certaines exploitations ; Des difficultés d'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs ; Encore peu de transformation et de valorisation des productions agricoles et des circuits-courts ; Une problématique importante autour de la gestion de l'eau (quantité et stockage).

2.1.8 Tourisme / Patrimoine

Le territoire présente un potentiel touristique important, avec :

- **le patrimoine historique et les métiers d'art** : présence de sites emblématiques avec l'abbaye de Moissac (Unesco) au cœur du Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte », le chemin de St Jacques de Compostelle, le site de la pente d'eau de Montech et une diversité de sites touristiques secondaires (bastides, cités médiévales, châteaux, halles, petit patrimoine...) ;
- **la grande itinérance** : facilitée par l'existence d'itinéraires reconnus (vélo voie verte du canal des Deux mers et canal de Montech, GR65 St Jacques de Compostelle, sentier clunisien Guyenne-Gascogne, route européenne équestre d'Artagnan), et la présence marquante des voies d'eau (canal des Deux Mers, Garonne, Tarn, Aveyron ...) ;
- **les loisirs liés à l'eau et activités de pleine nature** : base de loisirs départementale de St Nicolas de la Grave à la confluence Tarn/Garonne, bases de loisirs de Lafrançaise, Montaigu de Quercy, St-Sardos, forêt domaniale d'Agre (Montech), lacs de pêche, golf d'Espalais... ;
- **l'agrotourisme, l'œnotourisme, et la gastronomie locale** : la diversité et la qualité des productions agricoles associées à des paysages typiques sont reconnues comme une richesse qui est encore peu valorisée du point de vue touristique, avec une faible mise en réseau des acteurs et peu de points de vitrines pour le public.

Les équipements culturels réalisés permettent d'approfondir et diversifier la découverte du territoire : musée de l'abbaye de Moissac, musée départemental des arts de la table dans l'abbaye de Belleperche, péniche d'interprétation de la pente d'eau de Montech, musée du Vieil Auvillar de la faïence et de la batellerie, musée Calbet à Grisolles, musée du miel à Gramont, conservatoire des métiers d'Autrefois de Donzac, Maison d'Espagne exposant l'affichiste Firmin Bouisset à Castelsarrasin et pôle culturel de la Maison Fermat à Beaumont de Lomagne valorisant la science...

Toutefois, le secteur touristique reste à exploiter pour en optimiser les retombées économiques sur le territoire :

- Une partie du petit patrimoine bâti, mais également du patrimoine naturel, souffre d'un manque de valorisation ;
- Un manque d'hébergement, notamment pour les séjours longs est relevé ;
- L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation du tourisme autour de la nature ...) ne permet pas aux communes de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire.

De manière globale, l'enjeu principal du territoire repose sur la nécessité de coordonner les acteurs du domaine culturel et touristique, afin de structurer une offre de loisirs et de tourisme qui permettrait de « faire rester » les touristes sur le territoire, tout en bénéficiant aux locaux dans une logique de qualité de vie.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Un patrimoine architectural, culturel, environnemental et paysager riche (bastides, châteaux, petit patrimoine ...);• Présence de nombreux sites emblématiques de rayonnement national et international (abbaye de Moissac, chemin de St Jacques de Compostelle, canal des Deux Mers ...);• Un potentiel touristique important.	<ul style="list-style-type: none">• Un patrimoine culturel insuffisamment exploité et des éléments patrimoniaux ne bénéficiant pas de protection ;• Un tourisme qualifié de « à la journée » qui ne bénéficie pas à long terme au territoire et rayonne insuffisamment au-delà des sites reconnus ;• L'absence d'une image touristique globale.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt croissant pour de nouvelles activités touristiques (tourisme vert, agritourisme ...) ; • Des démarches et projets touristiques en cours : stratégies touristiques (CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain), la marque « Quercy Sud-Ouest » (CC Pays de Serres en Quercy), réalisation récente d'équipements culturels et touristiques valorisant les spécificités locales (péniche interprétation pente d'eau, Maison Fermat (science), Maison d'Espagne (Firmin Bouisset) ou prévus (musée faïence et batellerie à Auvillar) ... 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation du tourisme autour de la nature ...) qui ne permet pas aux communes de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire • Un développement touristique encore insuffisant, qui souffre de l'absence d'une image touristique clairement affirmée, d'une offre complète et organisée en matière d'activités touristiques et de loisirs, et d'une concurrence des territoires voisins ; • Des besoins en matière d'hébergements touristiques.

2.1.9 Mobilité

Comme dans la plupart des territoires présentant des caractéristiques similaires (rural, périurbain, proximité de pôles de services intermédiaires et supérieurs, ...), le PETR se distingue par **un recours très élevé au véhicule individuel** pour les déplacements du domicile au lieu d'emploi (**86% des actifs occupés utilisent leurs voitures pour se déplacer vers leur travail**, contre 70,5% au niveau national).

En parallèle, **le recours à l'offre de transports en commun reste très peu développé** et principalement pour deux raisons : **un développement insuffisant de l'offre de transport** et **une mauvaise connaissance locale de cette offre**.

Si 3 Communautés apparaissent plutôt bien desservies (**CC Terres des Confluences, Grand Sud Tarn-et-Garonne et Deux Rives**), disposant à la fois de lignes de bus et de train (sans toutefois desservir l'ensemble des territoires), **les autres intercommunalités sont très peu desservies**. Des initiatives émergent, toutefois, à l'échelle intercommunale (développement des aires de co-voiturage, pistes cyclables, Rézo pouce, transport à la demande ...), mais ces dernières semblent **peu connues** par les habitants et ne répondent que partiellement aux besoins et enjeux liés à la mobilité.

Ainsi, sur l'ensemble du PETR, **les situations de « précarité mobilité » sont nombreuses** (personnes âgées, jeunes sans permis, personnes sans emploi, personnes en situation de handicap, etc.) et induisent des **difficultés pour accéder** aux différents services et à l'emploi.

Enfin, en matière d'infrastructure **le projet de la nouvelle gare LVG à Bressols et d'un échangeur autoroutier à Montech représentent des opportunités importantes en matière de desserte et de développement territorial** (*en particulier pour la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne*). Mais ces derniers impliquent également de **nouveaux enjeux à prendre compte** : pression foncière, risque d'induire un afflux de véhicules sur les axes Est/Ouest qui nécessiteront des adaptations conséquentes dont les collectivités (Département, Com.d'agglomération Montauban et CC Grand Sud Tarn et Garonne) ont conscience.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des EPCI bien desservis (CC Terres des Confluences, Grand Sud Tarn-et-Garonne, Deux Rives) ; La présence d'une offre de transport collectif, complétée par un service de transport à la demande (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences, Deux Rives, Lomagne Tarn-et-Garonnaise) ; Des flux internes importants, notamment sur les secteurs urbains (Terres des Confluences). 	<ul style="list-style-type: none"> Un réseau de transport en commun globalement limité et une utilisation prépondérante de la voiture ; Peu de liaisons internes (entre les pôles du territoire) ; Des initiatives inadaptées et méconnues (TAD, Rézo Pouce ...) ; Des situations de précarité mobilité importantes : personnes âgées, jeunes sans permis, personne en précarité ...
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Une prépondérance de la voiture qui peut être source de solutions de mobilité alternatives : covoiturage, transport solidaire ... ; Future gare LGV à Bressols et projet d'un échangeur A62 à Montech (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne) ; La mise en place de certaines initiatives (Rézo Pouce ; offre de location de voiture avec des points de location sur les communes, service de transport à la demande tout public ...). 	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services ... ; Des infrastructures (future gare TGV, échangeur) qui vont générer un afflux de véhicules sur des axes peu adaptés (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne) dont il conviendra de tenir compte

2.1.10 Environnement et transition écologique

Le PETR possède **un patrimoine naturel riche en termes de milieux et d'espèces**, principalement lié à la biodiversité de sa trame hydrographique et à la diversité de ses paysages et espaces naturels. Ainsi, le PETR est composé de **nombreux espaces reconnus ou protégés**, qui représentent notamment un potentiel environnemental à valoriser au niveau touristique.

La part des territoires artificialisés reste contenue (3,9% contre 5,3% à l'échelle de la France métropolitaine en 2018). Toutefois, **l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale** (0,5% contre 0,4%). Une pression s'observe notamment sur les espaces péri-urbanisés autour de Moissac et du Sud Est du territoire, impactant ainsi les espaces agricoles et naturels. Enfin, **la gestion qualitative de l'eau et de son stockage (retenues ...)** sont soumis à de fortes pressions et constituent un enjeu fort, partagé à l'échelle du territoire.

Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels. **Les risques « inondation » et « mouvement de terrain »** (retrait et gonflement des argiles) sont particulièrement importants. Le PETR est aussi soumis à des risques davantage liés aux activités humaines (transports de marchandises dangereuses, industriel, nucléaire).

Enfin, la consommation énergétique connaît une légère augmentation par rapport à 2013, avec **une part prépondérante de recours aux énergies fossiles (produits pétroliers)**. De leur côté, les EnR sont, pour l'heure, peu développées, bien que le territoire présente des potentiels de développement en énergies renouvelables. Ainsi, en 2017, la **part des EnR dans la consommation énergétique est, pour le PETR, inférieure à la moyenne régionale** : près de 20 % contre 22,3 % à l'échelle régionale. **Les CC Grand Sud Tarn-et-Garonne et Terres des Confluences se sont engagées dans l'élaboration d'un PCAET.**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> La présence d'un patrimoine paysager et naturel, riche et diversifié (serres, coteaux, vallées et plaines fluviales, etc.) reconnu pour sa qualité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...) ; Une trame hydrographique dense (Garonne, canal des Deux Mers, Tarn ...), favorable au développement de la faune et de la flore. 	<ul style="list-style-type: none"> Des milieux naturels sensibles exposés à une forte pression humaine (agriculture intensive et usages de pesticides, mitage paysager, pollution de certaines ZAE ...) ; Une forte dépendance aux énergies fossiles (logements, mobilités) ; Des logements vieillissants, facteur de précarité énergétique et de forte consommation.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Des atouts environnementaux et paysagers diversifiés (Garonne/Quercy/Gascogne) : un potentiel de développement touristique La conduite d'OPAH pour améliorer le confort thermique des logements ; La mise en œuvre de documents (PCAET) permettant d'appréhender les enjeux de transition énergétique (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences) ; Un potentiel important pour le développement des EnR. 	<ul style="list-style-type: none"> Une artificialisation des sols qui progresse ; La présence de plusieurs risques sur le territoire : inondation, technologique, mouvement de terrain Une pression très forte sur la ressource en eau, renforcée lors de la période estivale.

2.1.11 Synthèse et territorialisation des enjeux

Le diagnostic du PETR Garonne Quercy Gascogne et la synthèse AFOM ont permis de définir **les enjeux à l'échelle du territoire, en distinguant leur niveau d'importance au sein des 6 Communautés de communes du PETR**. Ils sont synthétisés dans le tableau suivant :

Légende des couleurs :																
• Territoire très fortement concerné par l'enjeu								Territoire concerné par l'enjeu								
Synthèse des enjeux thématiques et territorialisés								EPCI								
								CC 2R	CC CPPL	CC GSTG	CC LTG	CC PSQ	CC TDC			
Dynamiques sociodémographiques / Maillage territorial et offre de services	1 – Renforcement de l'attractivité résidentielle (notamment des territoires en déprise)															
	2 – Adaptation des capacités d'accueil de nouvelles populations (notamment services et équipements)															
	3 – Accessibilité (physique et à distance) équilibrée aux services et équipements pour tous les publics en veillant notamment aux publics en situation de précarité (famille monoparentale, faible revenu, sans emplois ...)															
	4 – Accompagnement et anticipation de la tendance au vieillissement de la population (adaptation de l'offre de services à l'évolution des besoins, études sur les équipements, l'autonomie, la silver économie)															
	5 – Renforcement des actions en faveur de la jeunesse (prévention, formation, loisirs, équipements ...)															
Santé	1 – Anticipation et lutte contre la désertification médicale															
	2- Veille et adaptation des équipements médico-sociaux aux besoins															
Logements	1 – Adaptation du parc de logement aux besoins des ménages et pour l'accueil de nouvelles populations															
	2 – Lutte contre la vacance (notamment via des programmes de rénovation)															
Centres bourgs	1 – Accompagnement des dynamiques de redynamisation des centralités (en lien avec les dispositifs contractuels)															
	2 – Soutien à la vitalité commerciale et artisanale (modernisation, transmission/ reprise) des petites polarités															
Développement économique	1 – Adaptation des capacités d'accueil d'entreprise au regard de l'existant et des besoins															
	2 – Soutien au développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée (artisanat, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire ...)															
	3 – Maintien et développement du tissu industriel et productif du territoire (innovation, relocalisations)															
	4 – Contribution à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi (formation des salariés)															
Agriculture	1 – Amélioration de la plus-value des produits et des revenus agricoles (labels, circuits-courts, restauration collective, valorisation, transformation)															
	2 – Amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des salariés agricoles															
	3 – Transmission / pérennisation des activités agricoles et de l'accessibilité au foncier pour les nouveaux agriculteurs															

Tourisme	1 – Valorisation des facteurs d'attractivité touristique, distinctifs du territoire (patrimoine, culture, nature ...)					
	2 – Mise en tourisme et construction d'une destination touristique globale					
Mobilité	1 – Définition et déploiement d'une stratégie de mobilités partagées au plus proche des besoins locaux (en concertation)					
	2 – Promouvoir et rendre accessible, par l'information et la mise en réseau des différentes initiatives, les offres et solutions existantes					
	3 – Organisation et structuration des offres de mobilité collectives (intermodalité, aires de covoitages, pistes modes doux ...)					
Environnement et transition énergétique	1- Gestion durable de l'urbanisation (maîtrise de l'artificialisation, mobilisation des friches, nouvelles formes d'habitat ...)					
	2 – Préservation et valorisation des espaces naturels et continuités écologiques					
	3 – Gestion raisonnée de la ressource en eau (quantitatif, qualitatif et risque)					
	4 – Transitions énergétique, écologique et économique (EnR, déchets, économie circulaire, ...)					

2.1.12 Les 4 axes stratégiques du projet de territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne

Dans le cadre du projet de territoire, la définition des enjeux du territoire a permis **de relever 4 défis qui nécessiteront la mise en place d'actions ou la concrétisation de projets par les collectivités et acteurs locaux :**

Défi n°1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

Le PETR est un territoire en pleine mutation socio-démographique avec un parc de logement qui n'est plus adapté à sa population. Afin de préserver le « bon vivre » du PETR, ainsi que sa richesse paysagère, environnementale et patrimoniale, ce défi vise notamment à repenser l'aménagement du territoire afin d'adapter le parc de logement et d'accompagner les mutations socio-démographiques.

Défi n°2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services

Afin de garantir une accessibilité équilibrée aux services et aux équipements pour tous, le PETR va devoir veiller au maintien des différents services de proximité, développer sa gamme intermédiaire et supérieure, tout en s'efforçant de renforcer l'offre de mobilité afin que toutes les populations puissent y avoir accès. Le maintien des capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire représente un élément fondamental de ce défi.

Défi n°3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire

Le potentiel de développement du territoire est basé sur ses ressources locales : l'artisanat, les filières agricoles, le tourisme Afin de développer ses « filières » et renforcer le positionnement économique externe du territoire, ce défi vise à favoriser le développement d'un écosystème local favorable au développement économique, de maintenir les activités et valoriser des productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value et de mettre en tourisme le territoire.

Défi n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Afin de relever les défis de la transition écologique, énergétique et climatique, le PETR se doit de soutenir des objectifs ambitieux en faveur d'un urbanisme maîtrisé, de la préservation des milieux naturels, de la réduction de la consommation d'énergie, d'un développement des ENR et d'une gestion maîtrisée des ressources naturelles, en particulier l'eau.

2.2 Rappel du bilan des politiques contractuelles animées par le PETR

Le territoire du PETR est concerné par différents contrats avec les partenaires institutionnels et notamment :

Les contrats à l'échelle du PETR

Avec L'Etat	Avec la Région
Le Contrat de ruralité 2017-2020	Le Contrat Régional Unique 2015-2017
Le Contrat Territoire d'industrie signé dans le cadre de l'entente interdépartementale 32/82 associant le PETR Pays Portes de Gascogne (chef de file) et le PETR Garonne Quercy Gascogne.	Le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 signé avec le Conseil régional et le Conseil départemental incluant les contrats Bourg-centres, Grand Site Occitanie Moissac-Lauzerte-Auvillar et la Dotation Innovation Expérimentation spécifique au PETR
	Le programme européen LEADER 2014-2022

Les contrats à l'échelle des Communautés de communes du PETR

Avec L'Etat	Avec la Région	Avec l'ARS
Le programme Petites Villes de Demain engagé sur 10 communes : Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne, Bourg de Visa, Cazes Mondenard, Lauzerte, Montaigu de Quercy, Roquecor, Lafrançaise, Moissac et Valence d'Agen. Les conventions sont en cours de signature avec les communautés de communes référentes.	Les 19 contrats Bourg-Centre : <ul style="list-style-type: none">- CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise : Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne (en cours d'écriture),- CC Grand Sud Tarn-et-Garonne : Orgueil, Grisolles, Labastide Saint Pierre, Montech, Verdun sur Garonne, Villebrumier,- CC Terres des Confluences : Castelsarrasin, Moissac, La-Ville-Dieu du Temple, Saint Nicolas de la Grave,- CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain : Lafrançaise,- CC des 2 Rives : Valence d'Agen,- CC Pays de Serres en Quercy : Bourg de Visa, Montaigu de Quercy, Lauzerte, Cazes Mondenard, Roquecor.	Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé 2019-2022 sur la CC Terres des Confluences.
Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Moissac.	Le contrat Grand Site Occitanie Moissac Auvillar Lauzerte (3 communautés de communes concernées)	

2.2.1 *Le Contrat de ruralité Garonne Quercy Gascogne 2017-2020*

Le Contrat de ruralité signé le 24 février 2017 avec l'Etat a permis d'accompagner **111 opérations pour un montant global d'investissement de 85,6 M € dont :**

- 20,2 M€ relevant de financement de l'Etat,
- 11 M€ relevant de financement de la Région,
- 9,2 M€ relevant de financement du Département,
- 2,2M € relevant de financement de l'Europe.

Les projets ont été déployés autour de **6 axes** stratégiques au regard des enjeux du territoire :

- Accès aux services publics et marchands et aux soins,
- Revitalisation des bourgs centre notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres bourgs,
- Attractivité du territoire : économie, numérique, tourisme, patrimoine naturel, ...
- Mobilités locales et accessibilité au territoire,
- Transition écologique et énergétique,
- Cohésion sociale.

Deux axes ont particulièrement été mis en œuvre (cf. carte suivante) :

- L'accès aux services publics et marchands, ainsi qu'aux soins ont été majoritaires : 28 dossiers,
- La revitalisation des centres bourgs : 26 dossiers.

Localisation des projets financés par le Contrat de Ruralité de 2017 à 2020

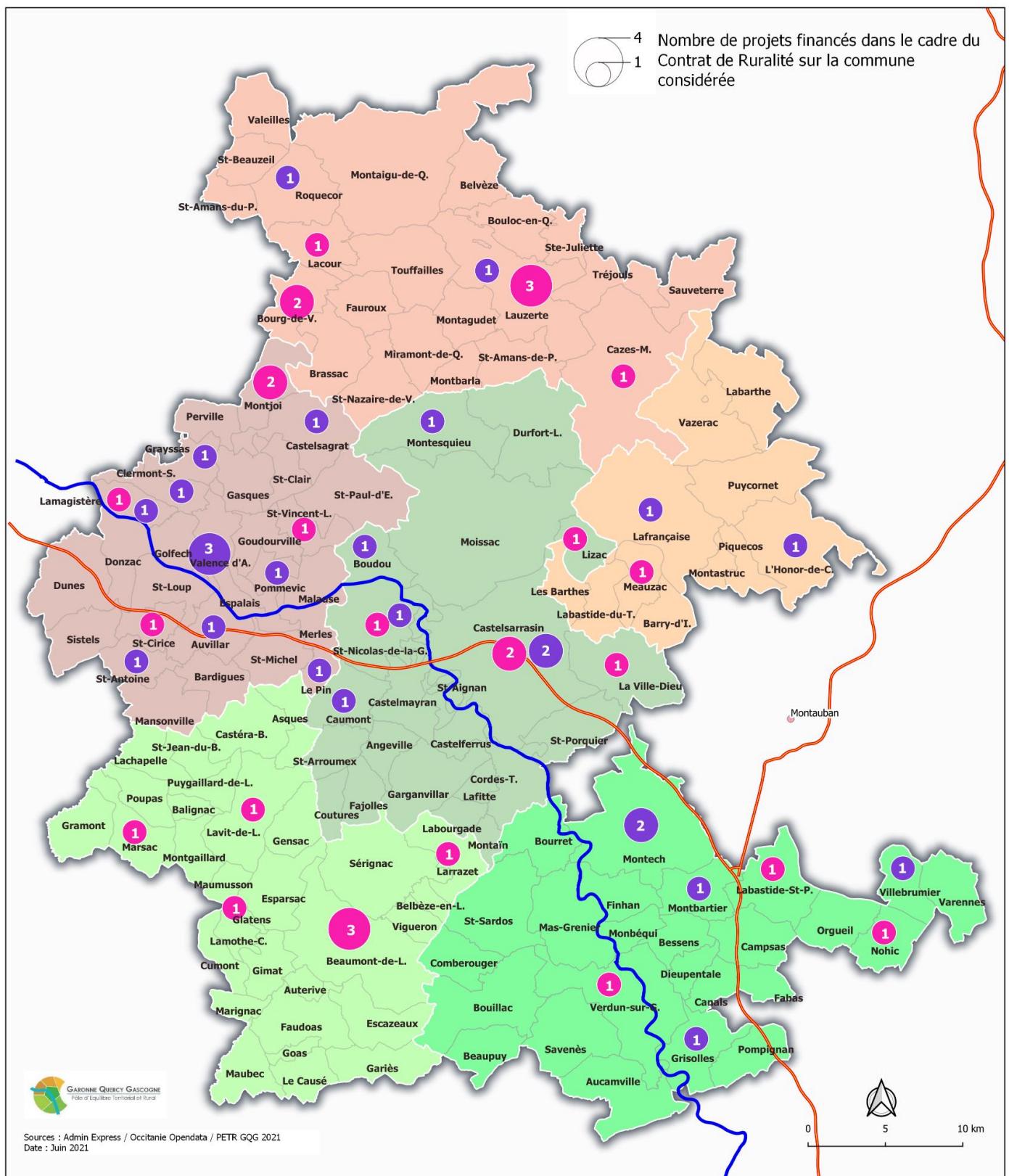
- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences



Contrat de Ruralité : Deux axes prépondérants

- Accès aux services publics et marchands ainsi qu'aux soins
- Revitalisation des centres bourgs

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences



2.2.2 *Le Contrat Territoire d'Industrie de l'entente interdépartementale Gers/Tarn-et-Garonne 2018-2022*

Initié par l'Etat fin 2019, ce dispositif permet de mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, Région, collectivités et partenaires, dans un objectif de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Le Contrat Territoire d'Industrie concerne **le périmètre du PETR Portes de Gascogne et le PETR Garonne Quercy Gascogne soit 11 communautés de communes sur une stratégie commune.**

Le pilotage local du dispositif est assuré par la Région qui a validé en février 2020 la stratégie et plans d'actions.

Les nécessités de relance économique liées à la crise sanitaire ont amplifié la mobilisation des porteurs de projets privés ou publics autour des 7 axes du Contrat :

- Accompagner la mutation durable du secteur agro-alimentaire,
- Consolider l'écosystème aéronautique,
- Favoriser l'innovation et le développement du secteur construction,
- Soutenir les projets structurants sur la filière environnement-énergie,
- Etre support au développement de l'ensemble de l'économie productive,
- Contribuer à la transition écologique,
- Développer les métiers et la filière du vélo.

A ce jour, ce sont ainsi 51 projets labellisés qui sont accompagnés sur les 2 PETR dans le cadre du dispositif et d'une animation dédiée : **dont 26 projets sur le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne, et 2 projets interdépartementaux.**

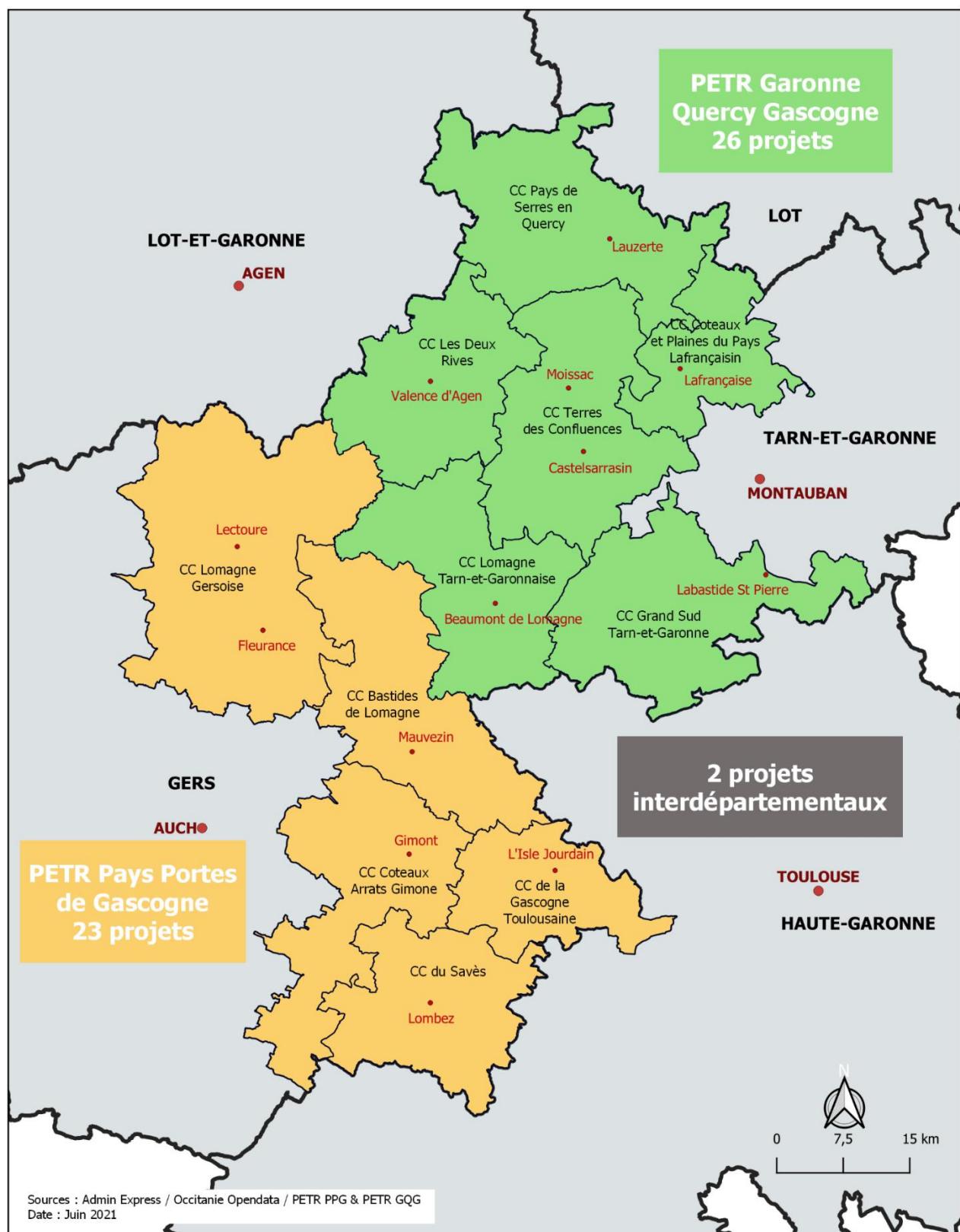
L'ensemble des projets représentent 151,6 M€ et concernent **44 dossiers de porteurs privés et 7 publics.**

Les labellisations se poursuivront en 2022 notamment avec les fonds du plan de Relance de l'Etat.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE 32 - 82

51 PROJETS LABELLISES AU 4/02/21

PAYS
PORTES DE
GASCOGNE



TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE 32 - 82

26 PROJETS LOCALISES DANS LE PETR GQG

-  Maîtrise d'ouvrage privée
-  Maîtrise d'ouvrage publique

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn et Garonne
- CC. Terres des Confluences

A l'ensemble de ces projets, s'ajoutent également

2 projets interdépartementaux :

- Qualisol (maîtrise d'ouvrage privée)
- Animation PETR (maîtrise d'ouvrage publique)



2.2.3 *Les deux contrats signés avec la Région de 2015 à 2020 (CRU, CTO)*

Le Contrat Régional Unique 2015-2017

A la clôture du CRU, le bilan est de **154 dossiers programmés** pour un montant global d'investissement de **67,8 M€** dont :

- 18,5 M€ relevant de financement de l'Etat,
- 5,2 M€ relevant de financement de la Région,
- 8,4 M€ relevant de financement du Département,
- 2,6 M€ relevant de financement de l'Europe.

Trois mesures ont particulièrement été mises en œuvre :

- Maintenir un environnement de qualité et favoriser la qualité énergétique : 51 dossiers ;
- Offrir un cadre de vie et résidentiel de qualité aux habitants : 43 dossiers ;
- Adapter et développer les services et équipements aux publics : 32 dossiers.

Le Contrat Territorial Occitanie Garonne Quercy Gascogne 2018-2021

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) signé en juillet 2018 avec le PETR, la Région et le Département est en cours d'achèvement.

Il s'articule plus particulièrement pour notre territoire, autour de **2 axes, déclinés en 9 mesures** :

- Contribuer à un développement économique, équilibré et durable du territoire,
- Améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire.

9 mesures du CTO : Favoriser l'accueil et le développement des entreprises / Maintenir le tissu commercial et artisanal de proximité / Accompagner les mutations de la filière agricole / Développer les potentialités touristiques et culturelles / Offrir un cadre de vie et de qualité aux habitants / Préserver l'environnement et répondre aux enjeux climatiques / Améliorer l'accessibilité du territoire et conforter le maillage territorial/ Adapter et développer les services et équipements aux publics / Développer et valoriser les bourgs-centres du territoire.

Il intègre notamment les dispositifs de soutien spécifiques de la région : les Contrats bourgs-centres ; le Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte » ; la Dotation Innovation Expérimentation propre au PETR.

A fin 2020 (cf. cartes ci-après), le bilan est de **288 dossiers** (maîtres d'ouvrages publics) **ont été programmés** pour un montant global d'investissement de **103,4 M€** dont :

- 26,5 M€ relevant de financement de l'Etat,
- 11,8 M€ relevant de financement de la Région,
- 11,7M€ relevant de financement du Département,
- 1,5M€ relevant de financement de l'Europe

2021 est la dernière année du Contrat avant une nouvelle génération de contrat pour la période 2022-2027.

A l'issue de la dernière programmation en cours, **le bilan s'établira à 378 projets soutenus**.

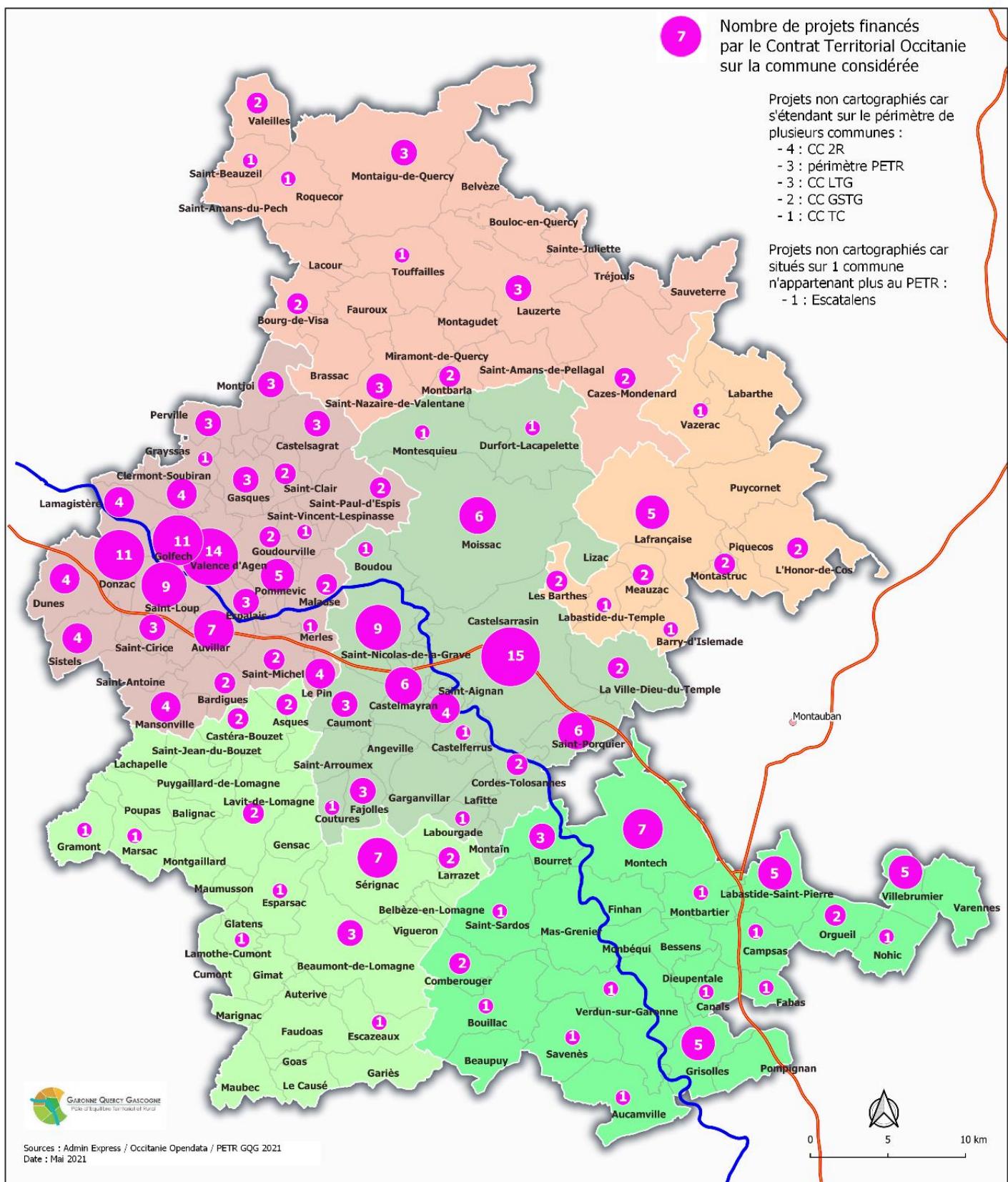
Localisation des projets financés par le Contrat Régional Unique de 2015 à 2017

- CC. Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences



Localisation des projets financés par le Contrat Territorial Occitanie de 2018 à 2020

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences



2.2.4 Le Programme européen LEADER Garonne Quercy Gascogne 2014-2022

La convention du programme LEADER du territoire Garonne Quercy Gascogne a été signée en janvier 2017 avec :

- La Région Occitanie, autorité de gestion de ce fonds européen,
- Le PETR Garonne Quercy Gascogne, structure porteuse du Groupe d’Action Locale Garonne Quercy Gascogne (GAL), responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL LEADER,
- L’Agence de services et de paiement (ASP), organisme payeur de l’Etat.

Ce programme permet l’émergence et le cofinancement de projets locaux, **publics ou privés**, répondant à la stratégie élaborée pour le territoire. Chaque GAL a une enveloppe financière attribuée. L’enveloppe du GAL Garonne Quercy Gascogne dispose **d’une enveloppe de 5,12M€**.

La priorité stratégique définie pour le PETR Garonne – Quercy - Gascogne concerne **« l’équilibre territorial solidaire et attractivité durable »**.

Elle se décline en 3 axes stratégiques et 8 fiches-actions définissant l’admissibilité des projets et portant sur des thématiques diverses.

- Economie locale,
- Services à la population,
- Culture, cohésion sociale,
- Mobilité durable,
- Tourisme,
- Environnement, économies d’énergie,
- Coopération territoriale (œnotourisme).

La particularité de ce programme européen réside dans son pilotage et sa mise en œuvre locale : un **Groupe d’Action Locale LEADER** réunissant un collège d’acteurs publics et un collège d’acteurs privés du territoire sélectionne et programme les projets.

Comité de programmation du GAL LEADER

Garonne Quercy Gascogne : 23 membres décisionnels

- Collège public : 10 titulaires élus des 6 Communautés de communes (+ 10 suppléants)
- Collège privé : 13 titulaires acteurs de la société civile dont les 3 chambres consulaires (+ 13 suppléants)

Ainsi, au 15 juillet 2021, le comité de programmation du GAL se sera réuni 12 fois avec un bilan prévisionnel de :

- 140 dossiers reçus et examinés par l’équipe technique du GAL/PETR (dont 56 retirés/non recevables après examen),
- **61 dossiers programmés** dont 21 dossiers portés par des acteurs privés,
- **3,7 M€ de crédits FEADER engagés** pour ces projets soit **75,5% de l’enveloppe** allouée au territoire à cette date.

Localisation des 61 projets LEADER programmés au 15/07/2021

Portage des 61 projets programmés :



Projet privé



Projet public communal



Projet public supra-communal

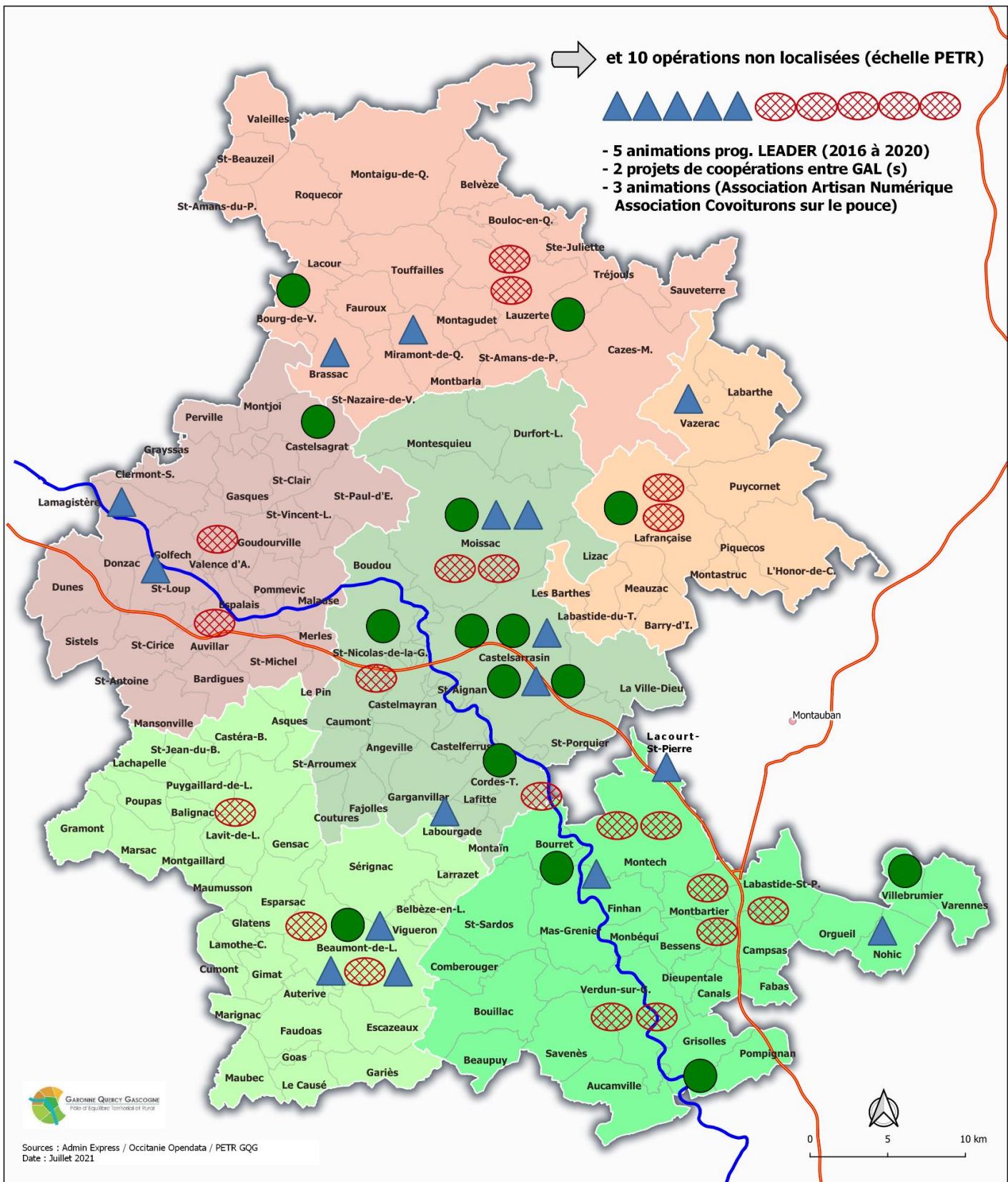
(Com. communes, Syndicat mixte, CD, PETR ...)

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences

et 10 opérations non localisées (échelle PETR)



- 5 animations prog. LEADER (2016 à 2020)
- 2 projets de coopérations entre GAL (s)
- 3 animations (Association Artisan Numérique
Association Covoiturons sur le pouce)



2.3. Les opérations déjà financées dans le cadre du Plan de relance

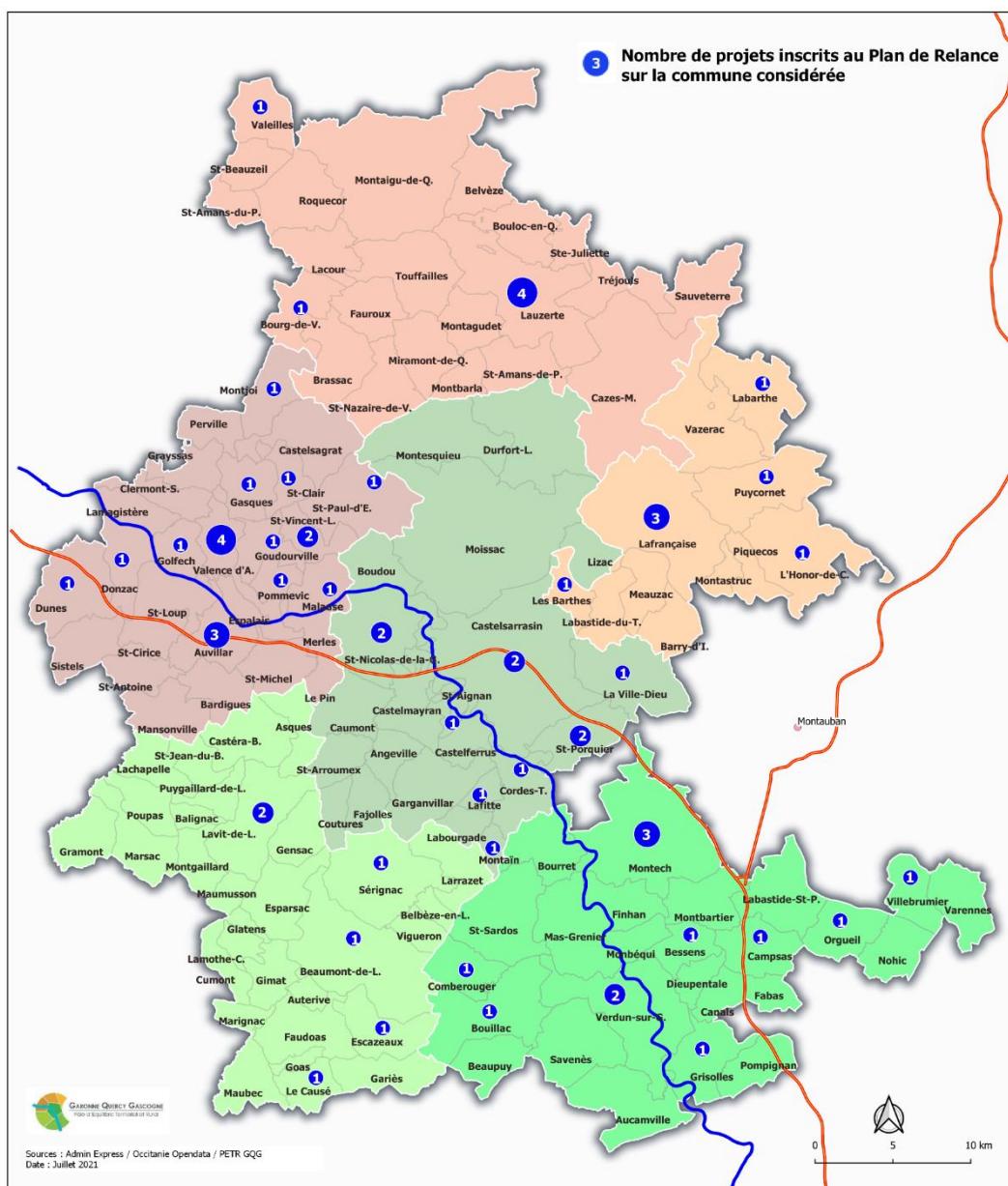
En amont de la signature du contrat final CRTE, une liste d'opérations a déjà obtenu une subvention dans le cadre du plan de relance. Elle a été annexée au protocole de préfiguration du CRTE, signé le 30 juillet 2021 entre l'Etat et le PETR Garonne Quercy Gascogne.

La signature de ce protocole n'obéit pas la candidature de porteurs de projets sur le territoire du PETR à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de **France Relance**.

Ce volet relance aura vocation à être intégré au sein du CRTE.

61 Projets inscrits au Plan de Relance à la date du 13 juillet 2021

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences



Article 3 – La stratégie du CRTE Garonne Quercy Gascogne

Cette stratégie se décline en 3 ambitions détaillées en 13 orientations.

Elle répond :

- aux axes stratégiques de développement du PETR, identifiés dans le projet de territoire 2021-2027 ;
- aux ambitions fixées par l'Etat dans la Circulaire du premier ministre du 20 novembre 2020.

• **Ambition n°1 : Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire**

- **Orientation n°1-1** : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités
- **Orientation n°1-2** : Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail
- **Orientation n°1-3** : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques

• **Ambition n°2 : Consolider la cohésion et la solidarité territoriale**

- **Orientation n°2-1** : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial
- **Orientation n°2-2** : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité
- **Orientation n°2-3** : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics
- **Orientation n°2-4** : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures

• **Ambition n°3 : Engager durablement la transition écologique**

- **Orientation n°3-1** : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités
- **Orientation n°3-2** : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
- **Orientation n°3-3** : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale
- **Orientation n°3-4** : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)
- **Orientation n°3-5** : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
- **Orientation n°3-6** : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

Les orientations stratégiques font l'objet **de fiches orientations descriptives, jointes en annexe 1.**

Elles sont **illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2021-2026 à ce stade** : projets et intentions issus du recensement PETR des projets de ses collectivités en date de juin 2021, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PETR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Ces fiches présentent succinctement le contexte général de l'orientation. Elles détaillent les objectifs poursuivis ainsi que le type et la description des opérations qui en découlent. Elles rappellent les

partenaires financiers – Etat et autres – et partenaires techniques pouvant être mobilisés dans la réalisation des opérations.

Elles fournissent également des indicateurs d'évaluation proposés pour pouvoir effectuer un bilan à fin de parcours.

La programmation effective des opérations se fera annuellement sur la base des dossiers de subvention complets transmis à l'Etat et au PETR pour inscription dans la convention financière annuelle du CRTE (prochaine convention pour 2022).

Pour rappel, **le CRTE est évolutif** : en cas d'évolution du contenu de ces orientations avant la fin de ce contrat (2026), les modifications seront validées par le Comité de pilotage du CRTE, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action du CRTE

Le plan d'action est la traduction de la mise en œuvre du projet de territoire en **opérations menées par les collectivités et acteurs locaux répondant à l'une des 13 orientations**.

4.1. Programmation des opérations locales

Dans le présent contrat, les opérations désignent les projets des maîtres d'ouvrage **sollicitant une subvention de l'Etat ou de ses opérateurs**. Une même opération peut comporter **plusieurs tranches** fonctionnelles en fonction de l'envergure de celle-ci.

Les opérations doivent **contribuer à la transition écologique** ou ne pas s'y opposer. Les opérations soutenues doivent être économies en foncier et en ressources, peu émettrices de gaz à effet de serre et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies nationale bas-carbone et biodiversité).

Elles peuvent être de grande envergure, structurantes pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours **porteuses d'une plus-value** sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Elles peuvent également poursuivre des objectifs de **coopérations entre territoires** : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Implication du maître d'ouvrage de l'opération

Dès lors qu'une opération **est suffisamment mûre** le porteur de projet complète le dossier de subvention Etat et assure le dépôt auprès des financeurs.

Il envoie également une copie du dossier au PETR **demandant l'inscription au CRTE**.

Implication du PETR, animateur du contrat CRTE

Le PETR transmet au porteur un accusé **de réception de la demande** d'inscription pour la prochaine programmation CRTE (convention financière annuelle).

En fonction du contenu du dossier reçu, le **PETR assure la rédaction de la « fiche-projet » descriptive annexée à la convention financière annuelle** (cf. modèle en annexe 2). Celle-ci comprend :

- L'intitulé de l'opération, le maître d'ouvrage, le territoire concerné, le descriptif de l'opération,
- Le plan de financement prévisionnel ou consolidé en cas de subventions déjà acquises auprès des autres co-financeurs (montant et taux de financement), et un détail des principaux postes de dépenses (fonctionnement et investissement),
- Le calendrier de réalisation des différentes étapes (démarrage de l'opération dans l'année de programmation),
- Le niveau de contribution aux ambitions du CRTE (Sobriété/Résilience/Inclusivité cf. fiche orientation),
- Les indicateurs d'évaluation propres à l'opération.

Les montants financiers indiqués sont prévisionnels. Ils s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

La programmation définitive des opérations CRTE, est validée par le Comité de Pilotage du CRTE (cf. chap. gouvernance) **en s'appuyant sur l'expertise du Comité technique** réunissant les services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales concernées dont le PETR.

L'Etat peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

A l'issue du Comité de pilotage le PETR formalise la convention financière annuelle avec les plans de financement examiné.

Cas d'opérations recensées au stade d'intention

Des opérations de niveaux de maturité différents, figurent dans le recensement 2021-2026 établi à la date de signature du contrat auprès des collectivités.

Le contrat CRTE étant évolutif, **de nouvelles opérations** pourront être proposées.

Les projets au stade d'intention, devront faire l'objet d'un travail spécifique de maturation et complétude par le porteur avant le dépôt de demande de subvention et d'inscription au CRTE.

4.2. Les opérations de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des **projets communs**, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires. Pour exemple, le PETR Pays Portes de Gascogne et le PETR Garonne Quercy Gascogne se sont associés dans le cadre du **programme Territoire d'Industrie**. Ils portent ensemble des projets privés et publics, qui bénéficient à la relance économique de ces deux territoires.

Des projets de coopération sont également menés à l'échelle inter-départementale dans le cadre du **programme européen LEADER** (ex : œnotourisme).

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, le PETR a bénéficié d'un appui technique par les services de la DDT et du CEREMA.

Le CEREMA apporte son expertise sur le volet transition écologique et sur un éclairage de la contribution des projets recensés à la transition écologique (Sobriété/Résilience/Inclusivité).

Le Département propose un dispositif pour accompagner financièrement l'ingénierie territoriale des PETR dans leurs politiques contractuelles.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des opérations inscrites à ce contrat dès lors que les maîtres d'ouvrage auront transmis les dossiers et que ceux-ci seront complets.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les « fiches-projets » et dans la convention financière annuelle sont des montants **prévisionnels**. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, **mais ne valent pas accord final** sauf si cela est précisé par les co-financeurs comme étant déjà acquis.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de **conventions attributives établies entre le partenaire financier et le porteur de projet**.

6.2. Le PETR

Le territoire signataire s'engage à **animer** le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, établissements publics, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

En signant le CRTE, le PETR Garonne Quercy Gascogne **assume le rôle de portage et d'animateur** de la relance et de la transition écologique de son territoire en collaboration avec ses collectivités.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Pour la mise en œuvre du CRTE, le PETR mobilise une équipe technique spécifique :

- la coordinatrice du PETR et des politiques contractuelles,
- la chargée de mission « politiques contractuelles » en charge d'animer le contrat, les instances de gouvernance, et d'accompagner les porteurs de projets (faciliter l'émergence de projets, optimisation des plans de financements, guidage dans les dispositifs de soutien et partenaires techniques...).

Un renfort spécifique a été déployé par le PETR depuis septembre 2021 par le recours à un recrutement temporaire d'un an d'une chargée de missions en soutien à l'élaboration du projet de territoire et de rédaction du contrat (renfort susceptible d'être pérennisé en tant que de besoin).

Enfin, l'animation du contrat interdépartemental Territoire d'industrie, dont les opérations pouvant solliciter l'Etat (notamment pour des acteurs privés sur les dispositifs Plan de Relance) ont vocation à intégrer le CRTE, bénéficie d'une animatrice au service des deux territoires (PETR 32 et 82) jusqu'en avril 2022.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une **posture de facilitation des projets**.

Sur la durée du CRTE, l'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des opérations du CRTE.

L'État s'engage à **optimiser les processus d'instruction** administrative et à examiner les possibilités **d'expérimentation de procédures nouvelles**, ou de **simplification de procédures** existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ADEME** sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- **LA CAISSE DES DEPOTS** peut mobiliser **la Banque des territoires** pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- **Le CEREMA** peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Le Département

L'intervention financière du Département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés et inscrits au CRTE, au regard des politiques d'aides en vigueur, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier de demande de subvention complet et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir en Commission Permanente.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer au suivi et à l'évaluation du CRTE à travers les comités techniques.

Le Département désignera un représentant élu chargé de participer à la gouvernance et au pilotage du CRTE

6.5. Maquette financière annuelle

La convention financière annuelle comportera un tableau récapitulatif des projets appelé « **maquette financière** » indiquant les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, **selon leurs modalités internes de validation** pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l’État et les collectivités signataires mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s’articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d’orientations stratégiques communes en matière d’ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l’échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s’articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d’efficacité et de cohérence (par ex : suivi Petites Villes de Demain/Bourgs-Centres de la Région).

7.1. Le comité de pilotage du CRTE

Un comité de pilotage est créé à l’échelle du PETR Garonne Quercy Gascogne. Il est coprésidé par la Préfète, ou son représentant départemental, et par le Président du PETR Garonne Quercy Gascogne ou son représentant. Son secrétariat permanent est assuré par l’équipe technique du PETR.

Le comité de pilotage réunit les signataires du présent contrat :

- L’Etat représenté par la Préfète,
- Le PETR Garonne Quercy Gascogne représenté par son Président,
- Le Département du Tarn-et-Garonne représenté par son Président.

Comme réalisé pour le Contrat de ruralité, **la Région Occitanie pourra être invitée** à participer au comité de pilotage du fait de son engagement dans le financement des opérations inscrites au CRTE.

D’autres partenaires ou personnes ressources peuvent être associés à ce comité en tant que de besoin, en fonction des thématiques et des projets abordés sur le territoire.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider et sélectionner les projets à financer dans le cadre de la convention financière annuelle,
- Valider le bilan annuel du CRTE ;
- Étudier et arrêter les demandes d’évolution du CRTE en termes d’orientations et d’actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d’éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique réunit les représentants de l’Etat, du PETR, du Département.

D’autres partenaires ou personnes ressources peuvent être associés à ce comité en tant que de besoin, en fonction des thématiques et des projets abordés sur le territoire, tel que la Région pour son soutien financier.

Le Comité technique est chargé du suivi de **l’avancement technique et financier** du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins **une fois par an** pour :

- Préparer et de consolider les plans de financement des projets qui seront proposés au comité de pilotage ;
- Garantir la cohérence des projets retenus avec les ambitions portées par le PETR ;
- Evaluer le suivi de l'exécution du CRTE ;
- Préparer le cas échéant les modifications, évolutions du CRTE à proposer au comité de pilotage.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la Préfète, déléguée territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La Préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration et mise en œuvre du CRTE

Toujours dans ce principe de projet de territoire ascendant, c'est-à-dire émanant des Communautés de communes et communes, **la mobilisation est réalisée et articulée aux 2 échelles :**

- **Echelle des Communautés de communes du PETR**, faisant le lien avec leurs **communes** et les acteurs locaux de leur territoire,
- **Echelle du PETR**, pour les partenaires institutionnels, et représentants de la société civile notamment à travers l'instance du Groupe d'Action Locale LEADER et du comité de pilotage Territoire d'Industrie intégrant des acteurs publics et privés.

8.1 Mobilisation des acteurs durant l'élaboration du contrat CRTE

Début 2021, le PETR a **mobilisé les président(e)s et directeur(e)s des 6 Communautés de communes**, sur l'élaboration du projet de territoire du PETR pour 2021-2027 et la construction du **contrat CRTE** qui en découle.

Pour ce faire, chacune des Communautés de communes a :

- > Fourni les documents stratégiques concertés déjà existants (PLUi, PCAET, projets de territoire, contrat bourg centre communes, convention Petite Ville de Demain, diagnostic thématiques ...),

- > Mené, pour certaines d'entre elles, des travaux d'actualisation de la stratégie communautaire,
- > Assuré pour le PETR, le recensement des projets communaux et intercommunaux, mûtures ou potentiels sur le mandat 2021-2026.

8.1.1 Recensement des projets du territoire pour 2021-2026

Ce recensement compilé par le PETR en juin 2021 et mis en perspective des contractualisations du PETR a permis de repérer les besoins du territoire, et les continuités d'actions pour alimenter la stratégie du projet de territoire.

Une synthèse de ce recensement, centrée sur les opérations sollicitant ou susceptible de mobiliser un fond Etat figure en annexe 3 du contrat.

- > 972 opérations ont ainsi été recensées sur l'ensemble du territoire, **dont 132 avec un plan de financement prévisionnel.**

NB : comme pour le Contrat de ruralité, le recensement ne vaut pas dépôt de subvention auprès des financeurs. Une opération ne pourra être validée dans le CRTE qu'après dépôt du dossier complet auprès de l'Etat, examen et validation par le Comité de pilotage CRTE.

Avec la définition des orientations du contrat CRTE, ce recensement a ensuite été complété par :

- Les projets du **Conseil départemental** qu'il porte en propre ou co-finance via ses opérateurs,
- Des projets de **maîtres d'ouvrages publics et privés** connus du PETR de par l'animation territoriale déjà en œuvre avec le programme LEADER et le contrat Territoire d'Industrie.

A noter que sur le sujet de la relance économique, la mobilisation a été engagée dès septembre 2020 dans le cadre de Territoire d'industrie avec une réunion des 6 présidents des communautés, organisée au PETR le 2 octobre 2020, avec l'ancienne sous-préfète à la Relance, pour mobiliser les acteurs locaux.

Ce tableau de bord des opérations **évoluera tout au long du contrat**, en fonction de l'arrivée de nouvelles opérations, des précisions sur les plans de financement et des opérations programmées annuellement.

8.1.2 Phase de concertation au niveau des Communautés de communes, des élus du PETR et des partenaires financiers

Comme indiqué à l'article 2 et dans le protocole d'engagement CRTE, l'élaboration du projet de territoire PETR a été travaillée à l'échelle des 6 communautés **en réunissant de la mi-juillet à début novembre les 6 Comités techniques correspondants :**

- > CC Lomagne Tarn et Garonnaise (19/07) – CC Terres des Confluences (20/07) – CC Pays Serres en Quercy (21/09) - CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain (21/09) – CC Grand Sud Tarn et Garonne (28/09) - CC des Deux Rives (3/11).

En plus des 2 élus communautaires référents de la commission « projet de territoire & contractualisations » du PETR et du DGS, du cabinet Teritéo et services du PETR, chaque communauté a élargi à sa convenance les participants à ce comité.

La Commission d'élus du PETR « Projet de territoire et contractualisations » a ensuite été réunie le **4 novembre 2021** afin de partager et d'amender :

- Le diagnostic territorial consolidé du PETR, les enjeux territorialisés par Communauté de communes et les défis stratégiques du projet de territoire ;
- La stratégie du CRTE proposée en déclinaison, autour de 3 ambitions et 13 orientations.

Le contrat du CRTE a été rédigé par le PETR sur ces bases.

Il a fait l'objet d'échanges **et de 2 réunions de travail avec les services de l'Etat** (8 octobre et 25 novembre), **ainsi qu'avec le Département** en vue de sa finalisation.

La stratégie du projet de territoire et le contrat du CRTE ont été validés lors du **Conseil syndical du PETR** du **11 décembre** en vue de la signature du contrat CRTE et de la formalisation du projet de territoire.

8.2 Communication après la signature du contrat et mobilisation durant la mise en œuvre en lien avec les Communautés de communes

8.2.1 A l'échelle des Communautés de communes

Le PETR transmettra le contrat CRTE signé à chacune des communautés de communes et invitera chaque territoire **à mettre en ligne le document sur le site internet avec le contact de l'animatrice PETR du contrat.**

Chaque communauté de communes pourra organiser d'autres formes de concertation pour partager plus largement le CRTE avec les acteurs de son territoire (conférence des maires, conseil communautaire, commissions élargies etc.).

8.2.2 A l'échelle du PETR

Le **Groupe d'Action Locale LEADER** et le **Comité local Territoire d'industrie** intègrent des acteurs représentant la société civile et des partenaires socio-économiques diversifiés du PETR.

Le collège privé du GAL LEADER est ainsi composé de représentants des secteurs suivants :

- Le commerce, l'artisanat, l'industrie et agriculture à travers notamment les 3 chambres consulaires (*la chambre de commerce et de l'industrie, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat, des associations de commerçants*),
- La jeunesse et la culture (*représentants de Maison de la Jeunesse et de la Culture, représentants d'associations culturelles*),
- Les entrepreneurs des secteurs agricole, viticole, touristique,
- L'insertion (*représentants d'association d'insertion, maison de l'emploi*),
- Le secteur bancaire,
- Le monde associatif et des citoyens (*citoyen retraité, association famille rurale...*).

Lors des prochaines réunions de ces instances, le PETR a prévu de concerter ces partenaires socio-économiques sur les travaux du projet de territoire et du CRTE

Les modalités de concertation seront adaptées en **fonction de l'évolution sanitaire** en début d'année. Les travaux leur seront dans tous les cas, adressés en vue de leur information et d'ajustements éventuels.

La conférence des maires du PETR (139 communes) sera réunie au premier trimestre pour :

- Communiquer sur les travaux du projet de territoire et sur les nouvelles contractualisations à venir,
- Présenter le contrat CRTE signé et le rôle d'animateur du PETR.

Les partenaires financiers y seront conviés.

En parallèle du travail d'accompagnement des porteurs de projet sollicitant leur inscription dans le contrat CRTE, **l'équipe technique du PETR animera des réunions collectives plus techniques** pendant la mise en œuvre du contrat :

> **Réunions d'échanges entre le PETR et les référents des intercommunalités**

Ces rencontres régulières permettent d'effectuer un suivi au fil de l'eau des projets en lien avec les politiques contractuelles gérées par le PETR et notamment les programmations du CRTE.

> **Réunions « subventions » dans les communautés de communes**

Ces réunions sont annuellement organisées pour chaque communauté de communes afin de présenter les contrats et dispositifs de financement du PETR, **aux secrétaires de mairies et gestionnaires de subvention** et les aider au mieux dans la mobilisation des fonds et montage des dossiers.

Cette dynamique se poursuivra sur la durée du CRTE afin de rendre chacun acteur de la relance et de la transition écologique.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Le comité de pilotage assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Un tableau de bord de suivi des opérations est élaboré par le PETR et examiné par les signataires.

Les indicateurs d'évaluation sont détaillés dans chaque fiche « Orientations ».

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et jusqu'en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – 13 fiches-orientations du contrat

Annexe 2 – Modèle fiche-projet du CRTE

Annexe 3 – Synthèse du recensement des opérations pour la période 2021-2026

Signé à Montauban, le 17 décembre 2021

La Préfète,
Chantal MAUCHET



Le Président du PETR
Jean-Michel BAYLET



Le Président du Département
Michel WEILL





GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

POUR LE TERRITOIRE DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

ANNEXE 1 : FICHES ORIENTATIONS



Ci-joint sont compilées les **13 fiches « Orientations »** du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du PETR Garonne Quercy Gascogne, répondant :

- aux **axes stratégiques de développement du PETR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- aux **ambitions fixées par l'Etat** dans la Circulaire du premier ministre du 20 novembre 2020.
- et illustrées par des **exemples d'opérations envisagées sur la période 2021-2026 à ce stade** : projets et intentions issus du recensement PETR des projets de ses collectivités en date de juin 2021, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PETR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe n'engagent pas les financeurs ; **ils sont fournis à titre indicatif et devront être validés par le Comité de pilotage du CRTE.**

- **Ambition n°1 : Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire**

- Orientation n°1-1 : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités
- Orientation n°1-2 : Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail
- Orientation n°1-3 : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques

- **Ambition n°2 : Consolider la cohésion et la solidarité territoriale**

- Orientation n°2-1 : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions sociodémographiques et de l'équilibre territorial
- Orientation n°2-2 : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité
- Orientation n°2-3 : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics
- Orientation n°2-4 : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures

- **Ambition n°3 : Engager durablement la transition écologique**

- Orientation n°3-1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités
- Orientation n°3-2 : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
- Orientation n°3-3 : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale
- Orientation n°3-4 : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)
- Orientation n°3-5 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
- Orientation n°3-6 : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

Sommaire

AMBITION N°1 : CONFORTER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	<hr/> 5
<i>Orientation n°1-1 : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités</i>	<hr/> 6
<i>Orientation n°1-2 : Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail</i>	<hr/> 9
<i>Orientation n°1-3 : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques</i>	<hr/> 12
 AMBITION N°2 : CONSOLIDER LA COHESION ET LA SOLIDARITE TERRITORIALE	<hr/> 17
<i>Orientation n°2-1 : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial</i>	<hr/> 18
<i>Orientation n°2-2 : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité</i>	<hr/> 22
<i>Orientation n°2-3 : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics</i>	<hr/> 26
<i>Orientation n°2-4 : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures</i>	<hr/> 29
 AMBITION N°3 : ENGAGER DURABLEMENT LA TRANSITION ECOLOGIQUE	<hr/> 31
<i>Orientation n°3-1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités</i>	<hr/> 32
<i>Orientation n°3-2 : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme</i>	<hr/> 35
<i>Orientation n°3-3 : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale</i>	<hr/> 39
<i>Orientation n°3-4 : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)</i>	<hr/> 43
<i>Orientation n°3-5 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique</i>	<hr/> 47
<i>Orientation n°3-6 : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets</i>	<hr/> 51

AMBITION N°1 :

CONFORTER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Orientation n°1-1 : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°1	Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire
Orientation n°1-1	Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none">Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publicsActeurs privés sollicitant le plan de relance, un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie du PETR
Contexte général	<p>Le territoire Garonne Quercy Gascogne compte plus de 35 780 emplois avec quelques poches d'emploi spécialisées dont la zone Grand Sud Logistique (plus de 2000 emplois sur CC Grand Sud Tarn et Garonne) et la centrale nucléaire de Golfech (1000 emplois sur CC des Deux Rives). L'attractivité démographique contribue à la croissance de l'emploi présentiel et, à l'essor du secteur tertiaire (plus de 2 emplois sur 3) concentrés sur les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences.</p> <p>Les petites entreprises commerciales et artisanales, majoritaires sur le PETR, jouent un rôle déterminant en matière d'emplois et de structuration socio-économique du territoire.</p> <p>La diversité des productions agricoles entretient un tissu solide d'exploitants (pôle fruitier) et d'activités industrielles et artisanales liées.</p> <p>Des actions de soutien à l'activité commerciale et artisanale notamment pour lutter contre l'évasion commerciale en périphérie des centres anciens et vers les grands pôles urbains ont été engagées et doivent être poursuivies. Le dispositif Petites Villes de Demain de l'Etat (10 collectivités) allié à la politique régionale des Bourgs-centres (17 contrats) visent la revitalisation commerciale et artisanale pour maintenir leur attractivité.</p> <p>Au niveau industriel, le territoire présente un taux d'emploi industriel proche de la moyenne nationale avec 12,3% d'emplois dans le secteur industriel. La production d'électricité est une spécificité locale et les travaux exceptionnels de maintenance et modernisation du parc nucléaire de Golfech -« Grand Carénage » 2020 à 2025- représentent une opportunité économique en générant de nombreux emplois directs et indirects dans des secteurs variés ainsi que des actions de formation pour les entreprises sous-traitantes et intervenants.</p> <p>Le PETR est engagé dans un contrat « Territoire d'Industrie » en collaboration avec le PETR Pays Portes de Gascogne (32) qui vise le développement industriel sur des filières phares de ce périmètre de coopération : le secteur agro-alimentaire, aéronautique et construction filière énergie-environnement, la transition écologique et la filière des métiers et environnement vélo. Depuis septembre 2020, les investissements mûrs et créateurs d'emploi dans les Territoires d'industrie sont renforcés par le plan de Relance de l'Etat. 28 opérations</p>

	<p>« Territoire d'Industrie », majoritairement d'entreprises concernent à ce jour le PETR.</p> <p>Enfin, la présence de l'A62 avec 3 échangeurs, la proximité de l'interconnexion A62/A20 et de la future gare LGV à l'ouest de Montauban sont des atouts et opportunités à anticiper pour le développement économique.</p> <p>Cependant, si des atouts et opportunités économiques sont indéniables, plusieurs faiblesses et des menaces sont relevées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un faible taux de création d'entreprises sur les territoires plus en marge (CC Pays de Serres en Quercy, CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise, CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) ; • Une difficulté à pérenniser les entreprises et infrastructures créées dans le temps ; • Une inadéquation pour l'emploi entre l'offre et la demande (logistique, artisanat, agriculture) ; • Une fragilisation du secteur commercial, artisanal, agricole (difficultés transmission-reprise) et du secteur industriel. <p>Le soutien financier et technique aux projets permettant de conforter le tissu économique local, restent donc indispensables pour réduire ces faiblesses et menaces et accompagner la dynamique favorable à venir.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au maintien et au développement des activités économiques du territoire et à la valorisation des productions de qualité, porteuses de plus-value et de spécificités territoriales • Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et/ou soutenir la création de nouvelles filières • Maintenir les activités de proximité et lutter contre la vacance commerciale en centre-bourg • Soutenir les nouvelles formes d'économie (Economie Sociale et Solidaire (ESS), Silver économie ...)
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des actions et projets de revitalisation économique du territoire (maintien des commerces de proximité, locaux dédiés à l'activité...), notamment menés dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain (PWD) et du Contrat de Ville des quartiers prioritaires de Moissac (QPV) • Accompagnement des projets d'investissement économique dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie et du plan de Relance • Finalisation des Opérations de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA) si ces opérations ont été initialisées avant la mise en place d'une Organisation de Revitalisation du Territoire • Accompagnement des projets concernant l'économie sociale et solidaire, la silver économie ou toute autre niche économique innovante ou secteur émergent
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>

Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Région, Département Europe, Communautés de communes</p> <p>Techniques : services Etat (EPF d'Occitanie...), services Région (AD'OCC), Chambres consulaires, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, syndicats professionnels, CRESS, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Création ou maintien de commerces de proximité (études, acquisitions, travaux selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation bâti existant au centre de Grisolles pour un commerce de proximité ; • Acquisition d'un local « petite épicerie, dépôt de pains, journaux, évènements culturels » à Le Causé ; • Réhabilitation d'un local pour création d'un multi-services à St Amans du Pech ; • Réhabilitation de locaux pour des commerces à Labastide du Temple ; • Acquisition d'une maison et travaux pour étendre la pharmacie à Dunes ; • Construction de commerces (et logements) à Castelmayran ; • Amélioration des commerces à Cazes-Mondenard ; • Acquisition d'un local et aménagement d'une épicerie à Bouillac ; • Agrandissement de la boulangerie à Aucamville ; • Transformation d'une maison en locaux commerciaux à Montech ; • Réaménagement d'un café-restaurant - Création d'un ensemble commercial à Orgueil ; • Réhabilitation d'un restaurant couplé à un logement à Lacour de Visa ; ● Création de locaux et bâtiments, à vocation économique (études, acquisitions, travaux selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> • Construction de locaux professionnels dans le cadre du projet d'écoquartier de Campsas ; • Création d'un espace artisanal à Montbartier pour accueillir les artisans du village ; ● Modernisation et développement d'une activité économique dans le cadre de Territoire industrie ou d'un fond Etat Plan de Relance (travaux, équipements selon dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'activité de matriçage de l'entreprise Gillis Aéro : forgeage et intégration de robots collaboratifs pour conversion à l'industrie 4.0 (Territoire d'Industrie) à Dieupentale • Développement économique de l'entreprise Pierre de Plan (Fond France Relance) à Castelsarrasin. • Modernisation des outils de production et industrie 4.0 de l'entreprise FIMUREX à Pommevic (Fond France Relance/labellisation Territoire d'industrie en cours). • Innovation pour amélioration des conditions de conservation (Froid) des produits végétaux de la Sté Quercy Réfrigération à Moissac (labellisé Territoire d'Industrie) 	

Orientation n°1-2 : Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°1	Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire
Orientation n°1-2	Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics Acteurs privés sollicitant le plan de relance, ou un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie du PETR
Contexte général	<p>Le territoire présente plusieurs atouts avec un positionnement géographique favorable qui sera renforcé par les projets de la LGV et sa gare de Bressols, le futur échangeur A62 à proximité, et un foncier globalement compétitif.</p> <p>Il a donc l'opportunité d'attirer de nouvelles activités, confortant ainsi sa position de 2^e pôle économique du Département.</p> <p>Toutefois, le développement économique peut être contraint par un déficit d'image au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen, Toulouse) et un foncier économique qui se fait de plus en plus rare et, à l'inverse des zones d'activités peu attractives.</p> <p>Pour accueillir ces nouvelles entreprises et activités, le territoire doit consolider ses fonctions structurantes « support » au développement du tissu économique.</p> <p>Il doit ainsi continuer à mettre à niveau l'offre d'accueil en zones d'activités, compétitives et attractives, répondant aux attentes des entreprises (accessibilité, logistique, numérique et TIC, services et équipements, main d'œuvre, qualité environnementale ...) et rendre cette offre d'accueil davantage lisible.</p> <p>Selon les besoins, les projets de création de zones d'activités et services adaptés à l'accueil et au maintien d'entreprises - zones d'activités structurantes, pépinières, hôtels d'entreprises, centres de formation... - sont indispensables pour rester attractif et contribuer au développement de nouvelles filières.</p> <p>La création de structures d'hébergement pour les travailleurs saisonniers agricole est également une infrastructure support qui répond à un besoin important du territoire.</p> <p>La crise sanitaire accélérant le télétravail, la dynamique démographique et la perspective du déploiement de la fibre en 2022 sur de nouveaux secteurs sont des facteurs favorables pour le développement des nouvelles formes de travail pour les entrepreneurs et salariés locaux. Après la création de premiers espaces de tiers-lieu/co-working il s'agit de soutenir les initiatives en réalisant un maillage cohérent du territoire.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> Créer les conditions favorables à l'essor et l'innovation des filières économiques du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des infrastructures de qualité avec une offre de service diversifiée/attractive pour les entreprises • Incrire le territoire dans une démarche de marketing territorial • Favoriser la création et/ou le développement des formations à destination des entreprises et des personnes en recherche d'emploi ou de qualification • Amplifier le développement des nouvelles formes de travail • Améliorer les conditions d'accueil, de formation et d'emploi des travailleurs saisonniers
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Création, extension ou mise à niveau de l'offre en zones d'activités, industrielles, artisanales ou commerciales : services et équipements aux usagers (entreprises, salariés, visiteurs) sur les ZA (services mutualisés, restauration, hôtellerie, crèche ...); accessibilité, taille des lots, qualité paysagère ...) • Soutenir l'installation d'un immobilier d'accueil collectif pour le démarrage de nouvelles activités (hôtels d'entreprises, pépinières, ateliers relais...), structures d'information et d'hébergement des saisonniers agricoles : travaux de création ou requalification de locaux existants • Création et/ou développement d'espaces de tiers lieux : postes de co-working pour du télétravail, espaces pouvant offrir des salles de réunion et de formation de proximité, • Soutien au développement des formations en faveur des salariés ou des chefs d'entreprises pour plus d'adéquation avec les besoins locaux : aménagement de centres de formation, journées d'information et/ou de professionnalisation ...) • Opération de promotion et de commercialisation des zones d'activités, marketing territorial et promotion des différentes filières économiques • Développement du numérique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Région, Département, Europe, Communautés de communes,</p> <p>Techniques : services Etat (Dréal, EPF d'Occitanie...), services Région (AD'OCC), services Formation Région/Etat, Chambres consulaires, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, syndicats professionnels, CRESS, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Création, extension, requalification de zones d'activités (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> • Création de la zone industrielle de Goudourville-Pommevic pour intensifier l'accueil d'entreprises en lien avec la maintenance de la centrale électro-nucléaire (CC2R- Territoire Industrie) 	

<ul style="list-style-type: none"> Etudes et travaux d'extension de la zone d'activités de Bordevieille à Beaumont de Lomagne (CC LTG Territoire Industrie) ; Création de la zone d'activités aéronautique Aérovillage à Campsas (CCGSTG - Territoire Industrie) ; Travaux d'aménagement de la zone d'activités de Fleury à Castelsarrasin (CCTDC Territoire Industrie) ; Requalification et extension de la zone artisanale à Lafrançaise (CC CPPL Territoire Industrie) Mise en place d'une signalétique commune aux zones d'activités de la CC GSTG <ul style="list-style-type: none"> Création, extension, de pépinières ou hôtels d'entreprises (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> Création d'un espace à destination des entreprises (pépinière, hôtel d'entreprises, ateliers relais ...) à Castelsarrasin ; Création d'un office de médiation du commerce et de l'Artisanat (OMCA) sur la CC Deux Rives ; Soutien à la création ou extension de centres de formation : <ul style="list-style-type: none"> Création d'un centre de formation spécialisé aux métiers du territoire sur la future ZA Aérovillage à Campsas (CCGSTG -Territoire Industrie) ; Soutien au développement de nouvelles filières de formation en lien avec le centre de formation communautaire des métiers du nucléaire et de l'énergie et le lycée professionnel sur la CC2R ; Création de tiers lieux (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> Création d'espaces de coworking à Montech, Savenès, Grisolles, Villebrumier ; Création d'un tiers-lieu Fablab associatif (le DynamiK - ESS) à Verdun/Garonne ; Création d'un tiers-lieu d'artisanat d'art à la Pente d'Eau de Montech ; Création d'un tiers-lieu serviciel à Labastide-St-Pierre (social, fab lab, séminaires, formations ...) ; Etude de faisabilité pour tiers lieux sur la CC CPPL et travaux ; Etude de faisabilité pour espaces co-working/tiers lieux et services insertion et emploi à Beaumont de Lomagne (CC CLTG)... 	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de zones d'activités ou équipements collectifs soutenus Nombre de tiers-lieux créés Nombre de filières de formation développées

Orientation n°1-3 : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°1	Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire
Orientation n°1-3	Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics • Acteurs privés sollicitant le plan de relance, ou un dispositif spécifique de l'Etat
Contexte général	<p>Le PETR allie 3 identités paysagères – Garonne/canal/Tarn ; Quercy ; Gascogne avec un fort potentiel naturel, patrimonial et culturel.</p> <p>Au sein de cette palette diversifiée les activités touristiques s'appuient sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le patrimoine historique et les métiers d'art : présence de sites emblématiques avec l'abbaye de Moissac (Unesco) au cœur du Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte », le chemin de St Jacques de Compostelle, le site de la pente d'eau de Montech et une diversité de sites touristiques secondaires (bastides, cités médiévales, châteaux, halles, petit patrimoine...); • la grande itinérance : facilitée par l'existence d'itinéraires reconnus (vélo voie verte du canal des Deux mers et canal de Montech, GR65 St Jacques de Compostelle, sentier clunisien Guyenne-Gascogne, route européenne équestre d'Artagnan), et la présence marquante des voies d'eau (canal des Deux Mers, Garonne, Tarn, Aveyron ...); • les loisirs liés à l'eau et activités de pleine nature : base de loisirs départementale de St Nicolas de la Grave à la confluence Tarn/Garonne, bases de loisirs de Lafrançaise, Montaigu de Quercy, St-Sardos, forêt domaniale d'Agre (Montech), lacs de pêche ... ; • l'agrotourisme, l'œnotourisme, et la gastronomie locale. <p>Les équipements culturels réalisés permettent d'approfondir et diversifier la découverte du territoire : musée de l'abbaye de Moissac, musée départemental des arts de la table dans l'abbaye de Belleperche, péniche d'interprétation de la pente d'eau de Montech, musée du Vieil Auvillar de la faïence et de la batellerie, musée Calbet à Grisolles, musée du miel à Gramont, conservatoire des métiers d'Autrefois de Donzac, Maison d'Espagne exposant l'affichiste Firmin Bouisset et pôle culturel de la Maison Fermat valorisant la science...</p> <p>En 2019, plus de 4 millions de nuitées ont été comptabilisées sur le territoire du PETR mais cela ne représente que 41% des excursionnistes du département (total 10 millions). Des besoins en hébergement et restauration touristiques sont encore notés (gîtes de groupe, hôtel...) L'enjeu principal du territoire, est de continuer à renforcer et structurer une offre de loisirs, de tourisme et d'évènements qui permette de « retenir plus longtemps » les visiteurs sur le territoire, et d'assurer un rayonnement des flux au-delà des communes des grands sites reconnus.</p>

Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les stratégies touristiques à l'échelle du PETR, afin d'affirmer son identité Garonne-Quercy-Gascogne et de le faire reconnaître en tant que destination de séjours • Valoriser les facteurs d'attractivité touristique distinctifs : <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre touristique et culturelle structurée autour du potentiel des voies d'eau et de l'itinérance douce en renforçant le rayonnement du GSO sur l'ensemble du PETR - Animer et promouvoir les grands sites touristiques, distinctifs du territoire, et soutenir la valorisation du patrimoine méconnu • Développer des structures d'hébergement de qualité participant à renforcer l'image touristique • Soutenir le développement des musées, lieux d'exposition et évènement permettant une découverte et un séjour touristique prolongé • Amplifier les outils numériques de commercialisation et de découverte • Soutenir les projets répondant aux nouvelles pratiques touristiques (hébergements et animations insolites, tourisme expérientiel, développement des outils numériques et des éco-mobilités, actions « hors les murs » pour aller au plus près des flux...) • Développer une communication et une signalétique pour la mise en réseau des sites, la valorisation de ses 3 identités et des atouts du territoire
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des études et réflexions collectives autour de la destination, des projets structurants attractifs pour le territoire ou d'une signalétique touristique • Soutien aux investissements pour valoriser les spécificités locales (itinérance, eau, patrimoine, savoir-faire et métiers d'art,...) et développer de nouvelles pratiques attractives : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Développement de sentiers d'interprétation et circuits thématiques (ex : oenotourisme, métiers d'art, patrimoine lié à l'eau ...), physiques et virtuels</i> ○ <i>Actions spécifiques de valorisation des paysages, du patrimoine culturel et naturel existant (belvédères, plans d'eau anciennes gravières...)</i> ○ <i>Aménagements, équipements pour qualifier et développer les bases de loisir, et permettre le développement des activités et pratiques avec l'eau (pêche, canoë, paddle, bateaux électriques ...)</i> ○ <i>Soutien aux investissements proposant des solutions d'éco-mobilité pour les touristes (vélo-bateaux électriques, triporteurs...) ou une démarche éco-responsable pour les hébergeurs</i> ○ <i>Aménagement ou mise en valeur de haltes, point d'accueil et de services et dispositifs de gestion des déchets pour un tourisme éco-responsable</i> ⊖ <i>Soutien aux démarches à l'agrotourisme et œnotourisme (gîtes, visites à la ferme et dans les caves, animations familles, valorisation des produits locaux...) et au développement des activités récréatives de pleine nature (tourisme équestre...)</i> • Renforcement et modernisation de la qualité d'accueil et des services aux touristes pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Soutien à la structuration et modernisation des pôles d'accueil touristiques et d'information</i> ○ <i>Aide à la réhabilitation ou construction des hébergements touristiques, des structures de loisirs (campings, aires de camping-</i>

	<p><i>cars, gîtes de groupe ...) et des équipements culturels (musées, espaces touristiques thématiques...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement des outils numériques dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> - de la promotion et la commercialisation de l'image du territoire, des produits touristiques et culturels offerts (zones WIFI gratuites...) - de la visite des sites et des lieux culturels, outils d'interprétation numériques ou multi-média
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes, mécénat</p> <p>Techniques : Offices de tourisme, Services tourisme et culture Région, Services tourisme et culture du Département (ADT, Tarn et Garonne Art & culture...), services Etat (ABF, EPF, VNF...), CAUE, Chambres consulaires, Agence des Chemins de Compostelle, Réseau Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France, Fédérations départementale des vins, de la pêche et des milieux aquatiques, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>Sur l'ensemble de la période 2021-2026</p>
<p>Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Création ou modernisation des hébergements touristiques (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> . camping à Moissac ; . complexe hôtelier de plein air de Montech ; . gîtes de groupe Enfants Famille à Maubec ; . aire de camping-car sur la CCLTG ● Création ou modernisation des musées et lieux d'exposition (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> . musée de la faïencerie et de la batellerie à Auvillar ; . musée de l'électricité à Lafrançaise ; . musée du terroir « vigne et vin » à Labastide-St-Pierre ; . réhabilitation du musée des arts de la table/abbaye de Belleperche (Conseil départemental) ● Extension, modernisation des offices de tourisme et points d'accueil et information du public (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'office communautaire dans le nouveau pôle touristique économique et culturel (Maison Fermat) à Beaumont de Lomagne ; . Déménagement du point d'accueil « vitrine » de l'office de tourisme de Moissac ; . Création d'un espace coworking au sein de l'office de tourisme d'Auvillar ; ● Création et rénovation de bases de loisirs et d'infrastructures de loisirs (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : 	

- Rénovation des bases de loisirs aquatiques : *vallée des loisirs à Lafrançaise, base de St-Sardos (CCGSTG), base départementale de St Nicolas de la Grave* ;
- Création d'amarraages complémentaires au port nautique du Canal à Montech ;
- Etude de faisabilité pour baignade et nautisme sur le Tarn à Villebrumier et à Labastide-St-Pierre ;
- **Restauration et mise en valeur du patrimoine historique et paysager** (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) :
 - abbaye de Grand Selve à Bouillac ;
 - travaux clocher, porche, toitures de l'abbaye de Moissac et bâtiment de tribunal d'instance de Moissac
 - restauration château Richard Cœur de Lion à St Nicolas de la Grave
 - création d'un espace muséographique dédié au Bréguet XIV (aérodrome de Castelsarrasin) ;
 - cour du musée Lamothe-Cadillac à St Nicolas de la Grave ;
 - église et lavoir de St-Michel ;
 - phare de Canals ;
 - réalisation de belvédères paysagers à Verdun/Garonne, Grisolles, Labastide-St-Pierre (Plan Garonne)
 - valorisation des berges de la Garonne à Bourret
 - étude de faisabilité du site du pont-cascade de Pontalaman (ruisseau Lemboulas) à Lafrançaise
 - Travaux de valorisation touristique et de mise aux normes du Tarn à Moissac
- **Equipements d'éco-mobilité pour les usages touristiques** (acquisition, travaux équipements annexes selon critères dispositifs Etat) :
 - Acquisition et installation de vélos électriques en libre-service sur la CC GSTG et la CC LTG ;
 - Création de bateaux solaires pour navigation canal (privé port de Castelsarrasin)
- **Création, extension d'itinéraires touristiques** (études, travaux, équipements, signalétique et communication selon critères dispositifs Etat) :
 - circuits oenotouristiques sur la CC GSTG ;
 - réfection de la vélo-voie verte du canal des deux Mers et étude de fréquentation inter-departementale (CD82)
 - chemins de randonnée le long du Tarn à Villebrumier, Orgueil et Labastide-St-Pierre et maillage de chemins sur la CC TDC ;
 - boucles vélos depuis la vélo voie verte du canal latéral vers sites de GSTG (Montech, Bourret, St Sardos, Abbaye de Grandselve, Verdun, Grisolles...);
- **Actions de communication et promotion touristique** (études, équipements, conception outils numériques selon critères dispositifs Etat) :
 - Actions de communication envisagées sur les CC CPPL, CC GSTG, et la commune de Lauzerte ;
 - Signalétique urbaine touristique sur la CC LTG, à Montech, sur la Vélo voie verte à Orgueil.
 - Visites e-guidées et outils pour promotion des sites patrimoniaux sur la CC LTG ;
 - Outil multi-média pour la découverte de l'Abbaye de Grand Selve (réalité augmentée...).

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la durée des séjours • Nombre d'éléments du patrimoine valorisés • Nombre d'hébergements touristiques créés/ou rénovés • Evolution de fréquentation dans les points d'accueil des OTI • Evolution de fréquentation sur les itinéraires touristiques structurants (St Jacques + vélo voie verte canal)
--	--

AMBITION N°2 :

CONSOLIDER LA COHESION ET LA SOLIDARITE TERRITORIALE

Orientation n°2-1 : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°2	Consolider la cohésion et la solidarité territoriale
Orientation n°2-1	<p>Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial, pour :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Lutter contre la désertification médicale ;2. Accompagner la jeunesse en matière d'éducation et de formation ;3. Poursuivre le maillage du territoire en services et équipements.
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none">Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publicsActeurs privés sollicitant le plan de relance ou un dispositif spécifique de l'Etat
Contexte général	<p>Avec 131 638 habitants en 2021 (population municipale- <i>Insee RP 2018</i>), le PETR rassemble 51% de la population du Tarn-et-Garonne. C'est un territoire attractif influencé par la métropole toulousaine, montalbanaise et agenaise présentant ainsi une dynamique démographique globalement favorable (+0,8%/an sur 2012- 2017) mais, les déséquilibres sont grands, entre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Entre les franges Sud et Est « périurbanisées » (densités de population plus élevées et dynamiques démographiques positives)- et les franges Nord et Sud-Ouest, plus enclavées et rurales, en situation de fragilité (évolution annuelle de la population atone ou négative, faible attractivité migratoire, difficultés à fixer la population ...). <p>Mais le territoire est confronté :</p> <ul style="list-style-type: none">- à un vieillissement global de la population même si des différences infra-territoriales sont relevées avec une population plus jeune sur Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences.- à des fragilités sociales importantes (taux médian de pauvreté de 17,6% supérieur au taux national de 13,1%, résultats scolaires en dessous des résultats de la Région), plus prégnantes dans les pôles urbains et notamment à Moissac avec 2 secteurs classés Quartiers Prioritaires de la Ville. <p>Si le PETR est globalement bien pourvu en termes d'équipements et de services de proximité, des difficultés d'accès aux services sont encore constatées :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 habitant sur 3 est à plus de 30 minutes des communes pôles de services de la gamme intermédiaire et supérieure.- des territoires plus éloignés du fait d'un maillage plus lâche en polarité (<i>ex CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Pays de Serres en Quercy</i>) et particulièrement exposés à la désertification médicale- difficultés pour accéder aux services du fait du vieillissement de la population et de difficultés sociales. <p>Malgré la réalisation de plusieurs maisons de santé, la densité médicale reste particulièrement fragile. Des carences sont aussi relevées pour les structures seniors.</p>

	<p>Le déploiement en cours des Maisons France Services et d'initiatives complémentaires pour aller à la rencontre des publics isolés (Bus France Services ...) permet d'améliorer les attentes locales. De même, l'accès au numérique pour tous doit également être renforcé et accompagné pour les publics non équipés ou éloignés des nouveaux outils.</p> <p>Inversement, dans les territoires plus dynamiques (<i>cf. CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC Terres des Confluences</i>), l'essor démographique est beaucoup plus important et rapide que l'évolution des services, induisant des risques de tension ou d'inadéquation par rapport aux besoins.</p> <p>Garantir une accessibilité équilibrée aux services et équipements pour tous, reste un défi majeur de cohésion territoriale et d'attractivité pour ce territoire rural.</p> <p>Le maintien des services de proximité, l'adaptation et le développement de nouveaux services en lien avec les évolutions sociodémographiques de chaque territoire est indispensable pour tenir compte spécifiquement des accroissements de population (enfance et jeunesse) et de son vieillissement.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et améliorer les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales pour lutter ou anticiper la désertification médicale • Accompagner la jeunesse dans son parcours de formation et d'insertion professionnelle • Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipement pour tous, notamment dans les zones rurales isolées ou les zones en croissance démographique forte • Soutenir les actions contribuant à renforcer l'accès aux services et l'accès aux usages numériques pour tous
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Etude, diagnostic, schémas pour une mise en adéquation de l'offre, de la demande, ou de la mutualisation en matière des services aux publics • Crédit ou rénovation des équipements et services structurants pour la santé : <ul style="list-style-type: none"> - Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, Centres de santé et investissements matériels pour une organisation collective de professionnels de la santé, investissements des collectivités pour accueil d'un médecin ou infirmière (en lien avec l'AMI de la Région et futur GIP) - Création de places d'hébergement pour les internes, remplaçants, stagiaires - Services de télémédecine ou d'itinérance médicale • Crédit et rénovation des services et équipements structurants pour les publics spécifiques avec poursuite des actions de mise en accessibilité-rénovation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance/enfance : équipements pour l'accueil et la garde des enfants (maison de l'enfance, crèches), lieux d'accueil pour les assistantes maternelles, équipements scolaires et péri-scolaires ... - Jeunesse : création de structures et filières de formation, accueil et équipements pour activités extrascolaires, développement de nouvelles activités ... - Personnes âgées, handicapées ou nécessitant une prise en charge médico-sociale : création/modernisation des lieux

	<p>d'accueil et d'hébergement (notamment dans le cadre du Ségur Santé), structures pour la prévention, la formation ou de répit pour les aidants ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création et rénovation des autres services et équipements publics avec poursuite des actions de mise en accessibilité/rénovation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - Maisons France Services ou développement de l'accueil des services existants - Mairies, sièges des intercommunalités et leurs locaux techniques • Développement des services publics itinérants en milieu rural ou de services de mobilité pour accéder aux services • Actions pour le développement des usages numériques au service de tous et la modernisation des équipements des services publics
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes, La Poste, Caisses de retraite</p> <p>Techniques : services Etat (ARS, DDCSPP, CAF, EPF...), services Département (action sociale, solidarité), services Région (GIP santé, Formation), partenaires services publics (Poste, Pôle emploi, Trésor public, MSA, Caisses de retraite...), Tarn & Garonne Conseils Collectivités, Tarn & Garonne Numérique, CAUE, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
<p>Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :</p> <p>1. Lutter contre la désertification médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation de services ou équipements en lien avec la santé (études, acquisitions, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> . Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire intercommunale à Moissac ; . Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Auvillar ; . Acquisition d'un défibrillateur à Bouloc ; . Pôle santé à Lauzerte ; . Déploiement d'un service expérimental de télémédecine infirmier/médecin à l'échelle départementale en lien avec l'ARS et le conseil de l'ordre des médecins (CD82) ; . Rénovation de maisons de retraites et EHPAD du territoire dans le cadre du Ségur Santé. 	
<p>2. Accompagner la jeunesse en matière d'éducation et de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création ou modernisation de services ou équipements (études, acquisitions, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> ENFANCE & JEUNESSE <ul style="list-style-type: none"> . Création de Pôles enfance ; à Castelsarrasin ; Pôle Petite Enfance (EAJE, RAM, LAEP) pour la CC LTG à Beaumont de Lomagne (acquisition du foncier) ; . Extension et/ou réhabilitation des écoles : Pommevic ; Moissac (Firmin Bouisset), Sauveterre, Bouloc, Lizac, Cazes-Mondenard, Boudou, Durfort-Lacapelette ; 	

- Restauration scolaire : Construction et/ou extension restaurants scolaires à Meauzac (tranche 1), Cazes-Mondenard, Castelsarrasin, Castelmayran ; Equipement et achats matériels pour la restauration à Meauzac, Barry d'Islemade ;
- Création d'une salle de motricité à Cazes-Mondenard ;
- Périscolaire : construction de locaux périscolaires à Golfech ; nouveaux bâtiments pour un Centre de Loisir Sans Hébergement (CLSH) à Montech ;
- Enseignement secondaire et locaux annexes (CD) : extension du collège de Montech, de Lafrançaise, de Labastide St Pierre, réhabilitation gymnase de Lauzerte, construction gymnase de Verdun ;

FORMATION

- Création d'un centre de formation spécialisé aux métiers du territoire sur la future ZA Aérovillage à Campsas (CCGSTG -Territoire Industrie) ;
- Soutien au développement de nouvelles filières de formation en lien avec le centre de formation communautaire des métiers du nucléaire et de l'énergie et le lycée professionnel sur la CC2R.

3. Poursuivre le maillage du territoire en services et équipements

- Création ou modernisation de services ou équipements publics** (études, acquisitions, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) :

ACCES AUX SERVICES PUBLICS

- Maison municipale et France Services quartier Sarlac à Moissac (QPV) ;
- Création d'une Maison France Services : à Montech, à Beaumont de Lomagne ;
- Création d'une France Services itinérante départementale (CD) ;

MAIRIES, EPCI et LOCAUX TECHNIQUES

- Création de la maison de l'intercommunalité pour la CC TDC à Castelsarrasin ;
- Rénovation de la maison de l'intercommunalité pour la CC CPPL à Lafrançaise ;
- Création de nouvelles mairies à Lachapelle, Piquecos ;
- Rénovation des mairies de Gasques, Sauveterre, Brassac, Gramont, Montain, Lavit de Lomagne, St Amans de Pellagal, Lamagistère ;
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : à Verdun/Garonne, Asques, Castelsarrasin ;
- Création ou extensions d'ateliers municipaux à Barry d'Islemade, St Nicolas de la Grave, Labastide du Temple, Touffailles, Garies, Beaumont de Lomagne, Cazes-Mondenard, Castelsagrat, Sistels, Dieupentale (pôle environnement) ;
- Aménagement d'équipements et espaces publics mutualisés à Piquecos ;

- Opérations permettant d'accélérer la transformation numérique** (études, équipements selon critères dispositifs Etat) :

- Acquisitions de matériel informatique à Lauzerte, Garganvillar (projet Label « école numérique ») ;
- Dématérialisation et centralisation des services et démarches administratives au sein d'un portail citoyen unique, de façon sécurisée sur la CC GSTG ;
- Socle numérique pour les écoles élémentaires de Castelsarrasin.

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets réalisés Nombre de pôles de santé et de MSP créés Nombre de structures d'accueil publics spécifiques (enfance, jeunesse, personnes âgées...) créées et nombre de places supplémentaires créées Nombre de pôles de services et services itinérants créés Nombre d'équipements numériques réalisés ou financés
--	--

Orientation n°2-2 : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°2	Consolider la cohésion et la solidarité territoriale
Orientation n°2-2	Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none">• Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics• Acteurs privés sollicitant le plan de relance ou un dispositif spécifique de l'Etat
Contexte général	<p>Le territoire est composé de plusieurs centres bourgs qui concentrent l'offre de services et d'équipements du territoire, avec deux polarités d'un peu moins de 14 000 habitants pour les plus importantes et une majorité se situant entre 6 500 et moins de 500 habitants. Au regard des évolutions démographiques, une dichotomie s'observe, entre les pôles de services intermédiaires (Moissac, Castelsarrasin) et des polarités sous l'influence des agglomérations voisines (Montech, Verdun-sur-Garonne ...) qui apparaissent comme dynamiques et attractives, et les centralités davantage rurales (Lauzerte, Beaumont-de-Lomagne, Lafrançaise ...) avec des dynamiques démographiques négatives, pouvant menacer à court terme le maintien de certains services et équipements sur le territoire.</p> <p>Globalement, les polarités du territoire et centres bourgs font face à plusieurs difficultés : des problématiques de vacance et de vieillissement ou inadaptation du parc de logement existant (plus de 50% du parc date d'avant 1975), une tendance à la précarisation et paupérisation, dégradation des espaces et bâtiments publics, dévitalisation des coeurs de bourgs ...</p> <p>Pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du PETR, les actions sur le parc de logement s'avèrent indispensables pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre les programmes de lutte contre la vacance puisque le taux de logement vacant est particulièrement élevé (9,7% contre 8,2% pour la moyenne nationale) et de rénovation du parc existant (OPAH, ORCB, PVD...)- Adapter le parc de logement aux besoins des ménages actuels et futurs : manque de petits logements et de locatifs (personnes seules ou petits ménages), de logements sociaux (4,8 % du parc de logement déclaré HLM), au regard des mutations socio-démographiques. <p>Pour répondre à ces problématiques et à ces différents enjeux, il s'agit de poursuivre les démarches conduites dans le cadre des dispositifs Etat - 10 contrats Petites Villes de Demain, 2 Quartiers prioritaires de la ville de Moissac – et Région avec 19 contrats Bourgs-Centres en cours.</p> <p>Toutefois, l'effort pour améliorer le cadre de vie doit aussi concerner les autres polarités « hors contrat » qui jouent également un rôle important dans l'organisation et le maintien de l'attractivité. Les petites communes sont ainsi particulièrement engagées sur la poursuite de l'embellissement des villages et l'amélioration des traversées des bourgs.</p>

Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la préservation des patrimoines culturels, paysagers et naturels du territoire • Adapter le parc de logement pour garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité en prenant en compte le desserrement des ménages • Privilégier la rénovation de l'habitat ancien et dégradé et encourager le développement de logements sociaux • Améliorer ou conserver la qualité urbaine et paysagère des centralités • Encadrer le développement urbain via une politique d'aménagement et de planification de l'espace pour favoriser des projets d'aménagement durable et économies du foncier
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Etude, diagnostic, schéma, et animation dans les domaines de l'aménagement urbain / logement / habitat / cadre de vie notamment dans le cadre des dispositifs Petites Villes de Demain et Bourgs-centres • Accompagnement des actions et projets issus des démarches collectives : OPAH, PLH, PIG, ORT... • Soutien aux créations de logements diversifiés, accessibles à tous et moins énergivores : logements locatifs, logements sociaux ou d'urgence, logements intergénérationnels, habitat participatif/partagé, écoquartier ou lotissement de qualité environnementale • Soutien à la restauration du patrimoine bâti emblématique des bourgs (églises, monuments, fontaines...) et à l'embellissement des façades sur rue (ravalement, mise en lumière...) • Actions pour améliorer la qualité paysagère, la convivialité et la fonctionnalité des traversées de bourgs et espaces publics : requalification pour un meilleur partage autos/piétons/vélos, trottoirs, cheminements, plateaux piétonniers, mise en accessibilité, plantations et aménagement d'espaces verts, création/requalification de places ou espaces publics, actions sur l'éclairage, la signalétique et la publicité...
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Région, Département, Europe, Communautés de communes</p> <p>Techniques : services Etat (DDT, ANAH, ANCT, EPF, ABF...), Région, services Département, CAUE, Tarn et Garonne Habitat, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, Tarn et Garonne Numérique, ADIL 82, Espace Info Énergies, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Restauration du patrimoine bâti emblématique et des façades des bourgs (études, acquisitions, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) : 	

- Réfection des églises et édifices cultuels : *Le Pin, Nohic, Castéra Bouzet, Boudou, Coutures, St Paul d'Espis, Lamothe Cumont, Bouloc, Lauzerte, St Jean du Bouzet, Balignac, Meauzac, Touffailles, St Nicolas de la Grave, Marsac, Glatens* ;
- Restauration, valorisation du patrimoine bâti : *réhabilitation de la Halle Bourgeat à Lamagistère ; rénovation de la trace urbaine de la Bastide et des bâtiments remarquables de Labastide-Saint-Pierre ; restauration toitures monuments historiques à Moissac (travaux d'entretien) et de monuments aux morts (Brassac, Les Barthes) ; valorisation du petit patrimoine à Castelsarrasin, Puycornet, Garies (fontaine)* ;
- Opérations façades : *OPAH et opérations de façades sur la CC Terres des Confluences et sur la CC Deux Rives ; travaux de façades dans le centre ancien de Verdun/Garonne*
- **Amélioration de l'habitat, création de logements** (études, acquisitions, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) :
 - Constructions ou rénovations de logements (locatifs) : *Bardigues, St Paul d'Espis, Lamothe Cumont, L'Honor de Cos, Roquecor, Sérignac, St Jean de Bouzet, Brassac, Tréjouls, Montesquieu, Montbarla, Cazes-Mondenard, Labastide St Pierre, Aucamville, Merles, Auvillar, Saint-Cirice* ;
 - Résidence pour accueil personnes âgées autonomes à Lavit de Lomagne ;
 - Aménagement d'une zone à mixité sociale type éco-quartier (logements résidentiels, commerces) à St Nicolas de la Grave ;
 - Création de logements d'urgence dans le bâtiment Tauran à Lauzerte (+pôle culturel et stationnement) ;
 - Réalisation de logements à destination des publics les plus démunis, d'urgence ou temporaire sur la CC GSTG ;
 - Aménagement pour les gens du voyage : *aménagement d'une aire d'accueil à Montech ; Création de terrains familiaux pour les gens du voyage / habitat adapté sur la CC TDC* ;
 - Réalisation de lotissement : *étude pour un lotissement comprenant des logements sociaux et/ou adaptés aux personnes âgées à Montesquieu ; lotissement à St Paul d'Espis, lotissement à Donzac ...*
- **Actions pour améliorer la qualité paysagère, la convivialité et la fonctionnalité des traversées de bourgs et espaces publics** (études, travaux, équipements, mobilier, espaces verts selon critères dispositifs Etat) :
 - Aménagements des **entrées de ville et/ou traversées de village** : *Golfech, Pommevic, Boudou, Bourg de Visa, Castelsarrasin (rue Descazeaux), Durfort-Lacapelette (RD2+RD16), Gensac, St Jean du Bouzet, Meauzac (RD72), Vazerac (rue du Quercy), St Nicolas de la Grave (rue Gambetta), Malause, Valence d'Agen ; étude d'un plan de circulation à Castelsarrasin* ;
 - **Requalifications et/ou création de nouveaux espaces publics qualitatifs** : *Orgueil (centre historique), Castelmayran (espace public Malbec), Le Pin (place), Montjoi (place de la salle des fêtes), St Cirice (place), Esparsac (réaménagement du bourg), Fauroux (place et parking de la mairie et l'école), Asques (abords de l'église), Montesquieu (esplanade de la mairie), Beaumont de Lomagne (place de l'esplanade), Lauzerte (place des Cornières), Larrazet (place de la mairie et de l'école), Maubec (rue principale), Montaigu de Quercy (avenue du Stade), Puycornet (places salle des fêtes et de l'ancien lavoir), Marsac (centre du village), Gramont, St Nicolas de la Grave (place du château et rue Ste Catherine), Saint-Sardos (centre bourg), Montbartier (espaces publics du pôle de loisirs) ; aménagement paysagers des places à Boudou ; réalisation d'un jardin des aînés à Sérignac ; Boudou ; espaces verts à Montbarla ; mise en accessibilité à Cazes-Mondenard ; mise en sécurité & embellissement à St Nazaire de Valentane ; embellissement village de Brassac, Barry d'Islemade (abords foyer rural), Valence d'Agen (jardin de Pontus) ...*
 - Programme d'intégration paysagère et de sécurisation des réseaux fibre optique déployés par le Syndicat mixte Tarn-et Garonne Numérique
- **Aides pour la définition de schémas et pour des actions d'animation ciblées** (études, postes ingénierie territoriale, communication, selon critères dispositifs Etat) :
 - Accompagnement du programme Petites Villes de Demain (PVD) sur le territoire CC LTG (ingénierie -étude /schéma directeur ORT).

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (OPAH + opération de façades) sur la CC TDC ; • OPAH 2021-2023/2025 de la Lomagne Tarn et Garonnaise ; • OPAH RU à Moissac ; • ORCB sur la CC PSQ ; • PIG sur la CC CPPL ; • Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur la restauration du patrimoine bâti sur la CC GSTG
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations de travaux d'embellissement des centres-bourgs menées • Nombre de logements locatifs créés ou réaménagés • Nombre d'opérations de restauration de patrimoine bâti • Nombre d'opérations collectives menées (OPAH, PIG...)

Orientation n°2-3 : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°2	Consolider la cohésion et la solidarité territoriale
Orientation n°2-3	Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics Acteurs privés sollicitant le plan de relance ou un dispositif spécifique de l'Etat
Contexte général	<p>La croissance démographique globale du PETR, même si elle se révèle très inégale avec une très forte dynamique dans les secteurs influencés par Toulouse et Montauban (CC GSTG et CC TDC) et des franges rurales en déprise, alliée à vieillissement marqué et à des difficultés sociales (taux de chômage et de pauvreté supérieurs à la médiane nationale notamment sur les zones les plus urbaines) posent la question du savoir vivre ensemble et de la cohésion sociale.</p> <p>En réponse, les collectivités territoriales mènent des politiques publiques dans le domaine socio-culturel, en s'appuyant sur un secteur associatif dynamique sur l'ensemble du PETR.</p> <p>En complément de l'offre de services publics (fiche 2-1), l'offre d'animations (sociales, culturelles, sports et loisirs) et le développement d'une vie associative sont fondamentaux pour le maintien et l'accueil des nouvelles populations.</p> <p>Face aux phénomènes d'isolement et de précarité d'une partie de la population, le territoire doit être apte à agir localement en valorisant le collectif et la solidarité.</p> <p>L'évolution démographique de la population avec l'installation de jeunes couples en périphérie des pôles d'emploi et le vieillissement de la population dans les zones plus rurales pose la question du développement futur et de l'adaptation des équipements existants.</p> <p>La poursuite de la mise en accessibilité, de l'amélioration du confort thermique et des mises aux normes reste une priorité d'action pour les bâtiments existants des collectivités.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le bien vivre ensemble Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs Soutenir les actions permettant d'accompagner les évolutions socio-démographiques du territoire Développer les initiatives sociales et solidaires et les pratiques innovantes
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> Etude, diagnostic : mise en adéquation de l'offre, avec le besoin des populations ou publics ciblés, mise en réseau et mutualisation des équipements et/ou services, projet socio-culturel structurant... Création, extension, rénovation ou adaptation <u>des équipements structurants d'accueil du public :</u>

	<ul style="list-style-type: none"> - salles polyvalentes, maison des associations, salles multi-activités, centre communal d'action sociale, centre d'animation sociale, MJC et foyer rural... des collectivités - équipements pour des pratiques sportives diversifiées, dans des salles ou en plein air (plateaux multi-sports, skate-park, ...) - équipements culturels permettant la pratique et la découverte de la lecture, des arts et spectacles sur le territoire (école de musique, médiathèque, cinéma...) • Soutien à l'acquisition de matériels ou d'outils numériques pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs • Création de lieux favorisant le lien social et intergénérationnel et/ou de nouvelles pratiques sur le territoire: Jardins partagés, Tiers-lieu/Fab Lab, résidence d'artistes, épicerie sociales et solidaires, parcours santé, théâtre de verdure ou lieux d'accueil des manifestations extérieures... • Organisation d'évènements, actions de communication favorisant la cohésion sociale • Accompagnement dédié aux professionnels de la culture, d'espace ouvert au public pour des expositions temporaires, mise à disposition de locaux commerciaux (Plan de relance- appel à projet Quartiers culturels créatifs 2021 et 22)
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Région, Département, Europe, Communautés de communes, mécénat</p> <p>Techniques : services Etat (DDCSPP, CAF, DRAC...), services départementaux (culture, solidarité, Tarn et Garonne Art & culture...) et régionaux (culture), Tarn & Garonne Conseils Collectivités, CAUE, CRESS et acteurs de l'économie sociale et solidaire, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
<p>Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création, extension, rénovation ou adaptation des équipements structurants d'accueil du public (études, acquisitions, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> <u>SALLES DES FETES, SALLES POLYVALENTE</u> <ul style="list-style-type: none"> Création de salles polyvalentes : <i>Dunes, Saint-Porquier, Campsas, Donzac</i> Réhabilitation de salles polyvalentes : <i>Lafrançaise, Marsac, Verdun/Garonne</i> Travaux d'amélioration des salles des fêtes : <i>Roquecor, Brassac, Gimat, Cazes-Mondenard (Martissan), Castelferrus, Brassac, St Amans de Pellagal, Castelsagrat</i> <u>EQUIPEMENTS CULTURELS</u> <ul style="list-style-type: none"> Cinéma municipal de Castelsarrasin : rénovation de la façade et création de sanitaires Réfection du foyer rural en une salle de spectacle (scène et loges pour les artistes) à St Aignan ; Création d'une Ludothèque à Lafrançaise ; 	

- Construction d'une école de musique intercommunale sur le territoire de la CC GSTG ;
- Réhabilitation du kiosque à musique à St Nicolas de la Grave ;
- Création d'un centre culturel à Valence d'Agen ;

EQUIPEMENTS POUR DES PRATIQUES SPORTIVES

- rénovation de la piscine d'hiver à Golfech (tranche 3) ;
- rénovation des stades (foot, rugby) : *réaménagement complet du stade Alary à Castelsarrasin (dont tribune et club house) ; stade foot Lavit de Lomagne (drainage et ensemencement), stade de Bourret, stade de Valence d'Agen* ;
- création ou rénovation de cours de tennis : *Durfort-Lacapelette, Castelsarrasin (Clairefont), Orgueil, Campsas* ;
- réalisation d'une salle omnisports : *L'Honor de Cos, Saint Nicolas de la Grave*
- création d'un parc multisport détente loisirs à Sérignac ;
- réalisation d'une salle multi-activités, d'un dojo et d'espaces communs à Montech et aménagements des abords extérieurs ;
- création de city-stades : *Cazes-Mondenard, Labastide du Temple, Vazerac, Meauzac (déplacement), Sérignac, Castelsarrasin (quartiers Macalet et Gandalou)*
- création Skate Park à St Porquier ;
- réfection piste MARCG (Modèle Auto Racing Car Gascon) à Castelsarrasin ;
- aménagement d'un pôle sportif et ludique à St Aignan (tranche 2) ;

SALLES ASSOCIATIVES, A USAGES MULTIPLES

- Créations de salles associatives : *Golfech, Bourg de Visa (ancienne mairie), Le Causé (rénovation d'un bâti), Canals, Villebrumier, Savenès, Montech, Grisolles, création d'une maison des loisirs à Mansonville ; d'espaces à usage multiple à Piquecos ; aménagement d'un local pour les jeunes et pour l'association Yaka Jouer à Villebrumier* ;
- Rénovation des salles associatives existantes : *Sérignac, Golfech (Cantarou), Cazes-Mondenard (salle Martissan) ; foyer rural de Labastide-St-Pierre ; du foyer des cloutiers à Castelsarrasin ; extension et mise aux normes du bâtiment "Rendez-vous de chasse" à Dufort Lacapelette*

- **Création de lieux favorisant le lien social et intergénérationnel et/ou de nouvelles pratiques sur le territoire** (études, travaux, acquisitions, équipements, outils numériques selon critères dispositifs Etat)
 - Implantation d'une antenne du Point Information Jeunesse (PIJ) au quartier Lacoste à Montech.
 - Création d'une aire de jeux : *Montaigu de Quercy, Montastruc, Tréjouls, Nohic, Aucamville, Comberouger*
 - Création /réhabilitation d'un boulodrome : *Valence d'Agen, Campsas*
 - Création de jardins partagés à Labastide-St-Pierre ;
 - Aménagement extérieur pour l'accueil de manifestations à Valence d'Agen (site de l'ancien abattoir) ;
 - Développement des lieux de conseil et de répit pour les parents et les familles à la CC GSTG ;
 - Mise en place d'une résidence du territoire sur la CC GSTG.

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments et existants modernisés • Nombre de nouveaux espaces de pratiques sportives réalisés et recensement de la fréquentation • Nombre de nouveaux équipements culturels réalisés et recensement de la fréquentation • Nombre de nouveaux espaces associatifs aménagés
--	---

Orientation n°2-4 : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°2	Consolider la cohésion et la solidarité territoriale
Orientation n°2-4	Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none">Collectivités territoriales et leurs groupements, Communes, EPCIActeurs privés sollicitant le plan de relance ou un dispositif spécifique de l'Etat
Contexte général	Le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne est vaste (2 286 km ²) et couvre 136 communes en Tarn et Garonne. L'entretien et la rénovation des infrastructures et réseaux divers constituent un poste de dépenses à prendre en compte dans les budgets communaux ou intercommunaux. Par ailleurs, l'accroissement démographique a conduit à augmenter les flux de déplacements et les besoins en matière de superstructures et réseaux humides. De ce fait, des investissements sont à prévoir pour anticiper la sécurisation des personnes et des infrastructures mais aussi pour intervenir suite à des évènements exceptionnels affectant la sécurité publique des biens et personnes.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">Assurer dans les conditions optimales, la sécurité des biens et personnes au sein du PETRSécuriser les déplacements des personnes en tenant compte de l'augmentation des flux et de l'usure des infrastructures existantesInvestir dans les réseaux divers (eau potable, eaux usées, électricité, gaz, télécom ...) en lien avec l'accroissement de la population et la modernisation des réseauxEffectuer les travaux d'urgence dès lors que des évènements climatiques exceptionnels sont intervenus
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none">Réalisation d'expertises d'ouvrages et réseaux existants, études de dangers, études routières (volet sécurité), études d'évaluation des travauxTravaux de sécurisation ou réparation exceptionnelle des infrastructures routières existantesCréation/réfection ou démolition, de ponts, passerelles et autres ouvrages d'artCréation, extension et/ou renforcement des réseaux diversTravaux de création, rénovation ou maintenance de réserves d'eau potable ou incendie, des équipements et réseaux d'assainissement et autres réseauxCréation/rénovation des dispositifs d'alerte et surveillance, et des bâtiments abritant les centres d'intervention (secours, gendarmeries, SDIS...)
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...). Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en

	cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.
Types de partenaires potentiellement mobilisables	Financiers : Etat et ses opérateurs (Agence de l'eau, sécurité routière, gendarmerie...), Département, Europe, Région, Communautés de communes, Techniques : services Etat (préfecture, Agence de l'eau, CEREMA, sécurité routière, VNF...), services Conseil Départemental (voirie, SDIS), SDE 82, Tarn & Garonne Conseils Collectivités, PETR Garonne Quercy Gascogne
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Sécurisation des infrastructures routières et ouvrages d'art (études, acquisition, travaux, équipements, signalétique selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> . reconstruction de ponts : pont de Bessens ; pont Félix à Castelsarrasin . désamiantage, démolition et dépollution du pont du canal latéral chemin de Caussade Bas à Castelsarrasin ; . travaux de réfection sur la voirie communautaire de la CC LTG suite à des intempéries ; . sécurisation de la RD813 à Monbéqui, de la RD928 à Gimat ; . aménagement du carrefour de la RD813 et de la RD77 à Monbéqui ; . réparation du mur de soutènement du chemin des Trois Toines à Marsac ; . extension de la zone de 30 km/h à l'ensemble de l'agglomération montéchoise ; ● Installation ou mise aux normes de bornes à incendie (études, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> . mise aux normes des bornes à incendie à St Nazaire de Valentane ; . protection incendie des bâtiments communaux de Belbèze en Lomagne ; . création d'une réserve d'eau pour la protection incendie à Montain ; . amélioration et sécurisation du réseau incendie à Castelmayran ; ● Travaux ou rénovation des réseaux (études, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> . Enfouissement réseaux électriques et télécom dans le village de Gimat ; hameau de "Saux" à Sauveterre ; . Rénovation du réseau d'assainissement par secteur à Beaumont de Lomagne ; ● Sécurisation des lieux (études, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> . Sécurisation via la vidéo-protection : Valence d'Agen (bâtiments communaux), Canals (entrées stratégiques et espaces publics) . Mise en sécurité du marché hebdomadaire à Beaumont de Lomagne (Place Gambetta) par la pose de bornes de voirie escamotables ; . Sécurisation du talus de l'école par enrochement à Le Causé ; . Sécurisation du site de l'église de Labruguede à St Nazaire de Valentane. 	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'opérations réalisées ● Nombre d'études financées

AMBITION N°3 :

ENGAGER DURABLEMENT LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Orientation n°3-1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°3	Engager durablement la transition écologique
Orientation n°3-1	Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none">• Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics• Acteurs privés sollicitant le plan de relance, un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie
Contexte général	<p>L'essor de la population sur le PETR est un mouvement engagé déjà depuis plusieurs années sur certains secteurs du territoire. C'est le cas notamment des communes situées sous l'influence de la métropole de Toulouse et du pôle urbain de Montauban et de manière moins prononcée d'Agen.</p> <p>Les prévisions démographiques de l'INSEE confirment une poursuite du dynamisme démographique porté par l'attractivité, à l'échelle du département, avec un espace rural qui devient de plus en plus résidentiel. La crise sanitaire n'a pas enrayé ce mouvement au contraire.</p> <p>Une mutation est aussi à attendre dans le secteur géographique à l'Ouest de Montauban si les projets d'infrastructures routières et ferroviaires se concrétisent (LGV, gare de Bressols, échangeur Lacourt/Montech).</p> <p>Le Sud-Est du territoire est déjà particulièrement soumis à la pression foncière, à l'artificialisation croissante des sols et au mitage entraînant une fragmentation des zones naturelles et une diminution de la biodiversité.</p> <p>D'autres territoires du PETR vont connaître une croissance de population en raison d'un coût du foncier moins élevé que sur les secteurs les plus proches des bassins d'emplois de Toulouse et Montauban.</p> <p>La dynamique des PLU intercommunaux, outils de planification du développement territorial et d'urbanisme règlementaire, est engagée sur le PETR mais ne couvre pas encore tout le territoire : PLUI-H CC2R et TDC arrêtés, PLUI-H25 en cours pour CC GSTG, en réflexion pour la CC LTG.</p> <p>La Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, fixe une ambition claire de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols au niveau national. Cet objectif doit être décliné, au niveau régional d'ici 2 ans et jusqu'au niveau local d'ici 6 ans maximum, au travers des documents d'urbanisme.</p> <p>De ce fait, les acteurs de l'aménagement sont particulièrement encouragés à :</p> <ul style="list-style-type: none">- réduire la consommation des espaces naturels et agricoles pour limiter l'étalement urbain,- renouveler leurs pratiques en optimisant les potentialités d'accueil dans le tissu existant (bâtiments vacants, friches, dents creuses ...).

	Enfin, plusieurs secteurs sont exposés au développement des friches agricoles.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir un urbanisme maîtrisé et plus durable, via une politique d'aménagement et de planification de l'espace, économie en consommation foncière • Limiter l'artificialisation des sols pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette aux horizons définis en concertation avec l'Etat • Maintenir des zones agricoles et naturelles pour limiter l'étalement urbain • Mobiliser les friches urbaines, les sites d'anciennes activité, les locaux vacants, et les dents creuses pour le développement de l'habitat ou l'installation de nouvelles activités • Encourager les nouvelles formes d'habitat pour privilégier des modes de développement plus solidaires privilégiant une gestion économe du foncier.
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux études et schémas structurants pour lutter contre l'artificialisation et privilégier le renouvellement du tissu urbain existant : <i>documents d'urbanisme, diagnostics friches/dents creuses/locaux vacants, schémas de réhabilitation, schémas de remise en état, incluant éventuellement des actions de dépollution...</i> • Soutien en priorité aux projets d'investissements qui allient développement urbain et sobriété foncière : <i>rénovation des logements et des commerces vacants en cœur de ville, réhabilitation des zones d'activités et extension en proximité du centre, recyclage des friches urbaines et industrielles, nouveaux usages dans bâtiments publics...</i> • Anticiper le devenir des friches agricoles : soutien aux études et projets visant à réutiliser les bâtiments agricoles inutilisés et reconquérir les terres laissées à l'abandon, pour des usages permettant le maintien d'une activité agricole, la renaturation ou l'entretien paysager des espaces.
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes,</p> <p>Techniques : services Etat (DDT, DREAL, ANAH, EPF, ADEME, CEREMA.), services Région (AD'OCC, ARAC,...), CAUE, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, SAFER, chambres consulaires, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de réhabilitation des friches urbaines existantes et locaux d'activités vacants, transformation pour nouveaux usages (études, acquisitions, travaux, actions de dépollution selon critères dispositifs Etat) : 	

<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation <u>d'anciens bâtiments publics</u> : <i>requalification de l'ancienne caserne Banel à Castelsarrasin (habitat mixte, auberge de jeunesse, centre de formation, foyer de quartier, services publics ...); réhabilitation et requalification du tribunal d'instance de Moissac ; réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de Larrazet par la Communauté Emmaüs (logements locatifs, locaux d'activité...); transformation du bâtiment de La Poste à Verdun/Garonne (accueil pour services publics) ; rénovation et requalification du bâtiment de l'ancienne poste à Vazerac ;</i> • Mobilisation <u>d'anciens commerces</u> : <i>restructuration du site de l'ancienne boulangerie pour l'installation d'un salon de coiffure, un cabinet infirmier et création de logements de petites tailles (personnes âgées, seules ou jeunes) à Durfort-Lacapelette ; rénovation de l'ancien café de Montesquieu (logements à l'étage et locaux en RDC)</i> • Réaménagement de <u>friches en centre urbain ou continuité</u> : <i>réaménagement du secteur de friches urbaines de l'ex-EHPAD à Verdun et transformation de l'ilot Baggi en programme mixte ; réalisation d'écoquartiers à la place d'un espace de friche à Campsas, Grisolles (friche bord du canal), Orgueil : aménagement friche « Polypore » (nouveau quartier) et friche du secteur Arnautoux à Bourret ; acquisition d'une friche en centre bourg et rénovation à Belvèze ; acquisition et aménagement de friches industrielles sur la CC 2R (projet Territoire Industrie) ; achat d'un bâtiment et rénovation d'une friche en entrée de bourg (route de Moissac) de Lauzerte (espace d'accueil / information, parking, salle d'exposition, local commercial, logements sociaux)</i> • Réflexions à lancer sur les opportunités d'aménagement de l'ex usine Valéo et sur la restructuration du site de la distillerie viticole Arbeau à Labastide-St-Pierre ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations sur les friches agricoles (études, acquisitions selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes sur le devenir des friches agricoles : à Goudourville, L'Honor de Cos et sur le périmètre de la CC GSTG ; • Suppression d'un bâtiment agricole (Silo Duran) à l'abandon et création d'un espace ouvert et public à Le Causé ...
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares artificialisés (Observatoire des territoires) • Nombre de PLUi/H engagé • Diminution du nombre d'hectares de zones urbaines ou à urbaniser dans le cadre des révisions de PLUi • Nombre de friches ou de bâtiments désaffectés réhabilités • Nombre et surface de zones désimperméabilisées

Orientation n°3-2 : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°3	Engager durablement la transition écologique
Orientation n°3-2	Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme (services, équipements ...)
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none">• Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics• Acteurs privés sollicitant le plan de relance, un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie
Contexte général	<p>Le secteur du transport (personnes et marchandises) constitue l'un des premiers postes de consommation d'énergie finale et d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Outre son impact environnemental, la voiture individuelle devient une charge financière de plus en plus lourde pour les ménages ou personnes sans emploi, et dans les zones rurales où les modes de transport alternatifs sont peu développés.</p> <p>Comme dans la plupart des territoires présentant des caractéristiques similaires (rural et périurbain), le PETR se distingue par un recours très élevé au véhicule individuel (autosolisme) pour les déplacements domicile-travail (86% des actifs occupés) et en parallèle, un usage de transports en commun très peu développé (2%).</p> <p>En matière de mobilité, le PETR doit faire face à plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none">• des déplacements domicile-travail de plus en plus importants entre les différents bassins de vie et vers les pôles extérieurs que sont Montauban, Agen et Toulouse ;• le recours à l'offre de transport en commun pour accéder à l'emploi est très minoritaire (2% en 2017 contre 15,2% au niveau national) et si le territoire central apparaît plutôt bien desservi (trains et bus liO), les franges sont très peu irriguées (CC PSQ, CC LTG, CC PPL)• les situations de « précarité mobilité » sont nombreuses (personnes âgées, usagers sans permis, personnes sans emploi, précaires et en situation de handicap ...) avec un public rencontrant des difficultés pour accéder aux services et à l'emploi. <p>Les aménagements et initiatives engagés sur les secteurs du PETR pour développer des mobilités autres que les déplacements individuels en véhicules (aires de co-voiturage, transport à la demande, pistes cyclables, co-voiturage Rézopouce,...) doivent être poursuivis pour permettre d'évoluer collectivement vers des pratiques de déplacement plus durables, moins dépendantes aux énergies fossiles et moins émettrices de gaz à effet de serre.</p> <p>Les solutions seront spécifiques à chaque territoire mais devront intégrer une concertation fine des usagers pour tenir compte des besoins actuels, du maillage avec le transport collectif existant et une communication soutenue pour l'appropriation de ces nouvelles offres de mobilité auprès de tous les publics.</p>

Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie liés aux déplacements • Encourager le développement des modes de transport collectif en favorisant l'innovation pour les déplacements alternatifs en zone rurale peu dense • Améliorer les déplacements internes du territoire en renforçant et optimisant les solutions de mobilité alternatives à l'autosolisme mises en place (transport à la demande, co-voiturage...) • Développer les modes actifs et doux (piétons, deux-roues) pour les déplacements de proximité
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes, stratégies : pour définir les actions favorisant un moindre recours au véhicule personnel ; pour améliorer l'intermodalité des déplacements (bus, vélo, train) ; pour réduire les difficultés de publics peu mobiles ... • Actions pour promouvoir et rendre accessible l'information sur les offres de mobilité et solutions existantes alternatives au véhicule personnel : supports de communication, outils numériques, actions de sensibilisation au plus près des usagers... • Développement des infrastructures et services pour renforcer la mobilité alternative à l'autosolisme : <ul style="list-style-type: none"> - Crédit de nouveaux services de transport partagé (navettes TAD, auto-partage, co-voiturage, services vélos ...) et/ou adaptation des services en place aux besoins actuels, - Aménagement favorisant l'intermodalité : aires de covoiturages, pôles d'échanges multimodaux (PEM), extension des stationnements publics près des gares et arrêts de bus liO, abris deux-roues sécurisés... • Développement des mobilités actives et douces : aménagements cyclables et piétonniers facilitant l'accès aux services de proximité et l'intermodalité (lien gare, lignes bus, aires covoiturage), extension du maillage, amélioration du confort des itinéraires (sécurisation, services associés), développement de services de prêts de vélos • Actions pour réduire l'émission des GES : <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'acquisition d'une flotte électrique (vélos, véhicules), et à l'installation de point de recharge - Aménagement de lieux de télétravail (cf. fiche action 1-2)
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes,</p> <p>Techniques : services Etat (DDT, ADEME, CEREMA, France Mobilités, DREETS,...), services Région (Mobilité,...), Département (solidarités...), SDE, Association Rézopouce, ASF, CAUE, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, CCAS ET CCIAS, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :	
<ul style="list-style-type: none"> Aménagements favorisant l'intermodalité (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> <u>Création d'aires de covoiturage</u> : à <i>Lafrançaise, Beaupuy (+ borne de recharge voitures électriques), aménagement des aires de covoiturage de la CCGSTG (7 aires d'intérêt communautaires Aucamville, Campsas, Dieupentale, Grisolles, Nohic, Montech, Verdun/Garonne + 3 aires d'intérêt local à Labastide-St-Pierre, Varennes, Savenès)</i> <u>Mobilité collective</u> : <i>aménagement de l'arrêt de bus du collège de Lauzerte, création de points d'arrêt pour la desserte du territoire par les cars liO sur la CC GSTG ; mise en place d'un nouveau réseau TAD sur la CC GSTG ; expérimentations menées en termes d'autopartage sur le territoire de la CC GSTG ; mise en place une/des plateforme(s) de covoiturage sur la CC GSTG</i> <u>Pôles d'Echanges Multimodaux</u> : <i>extensions des parkings ferroviaires sur le territoire GSTG et sur le territoire de la CC2R ; création d'un PEM routier au parking du stade (Verdun-Sur-Garonne) et à la zone d'activité de la Mouscane (Montech)</i> <u>Equipements vélos sécurisés</u> : <i>abris-vélos sécurisés à Castelsarrasin ; aménagement d'un box pour les vélos et réalisation d'un cheminement doux à Moissac</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> Aménagements favorisant le développement des mobilités actives et douces (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> <u>Aménagement de voies vélos + cheminements piétons sécurisés</u> ; <i>St Aignan (env. 10 km) ; sécurisation de voies douces sur les berges du canal à St-Porquier ; extension du maillage doux à Villebrumier (Route de Montauban, route de Monclar et Chemin de Marret) ; liaisons interquartiers et déplacements piétons/cycles sur les boulevards à St-Nicolas de la Grave ; Montech (avenue de Montauban et RD50), Dieupentale (gare-centre bourg), St-Nicolas de la Grave (Douzil), Bourret (centre bourg), St Cirice, Orgueil (RD930 – quartiers d'habitat), Villebrumier (Route de St-Nauphary), Monbéqui (abords de la RD813), Verdun sur Garonne (avenue de Toulouse : collège-centre-ville), Beaumont de Lomagne (centre-ville - base de loisirs « Le Lomagnol »)</i> <u>Aménagements cyclables</u> : <i>Grisolles, Montbartier (entre la gare et le centre-bourg), du centre de Verdun/Garonne (centre à la gare de Dieupentale), de la Route de Salcevert Verdun à la ZAC Grand Sud Logistique ; éclairage de la vélo voie verte du Tarn pour sécuriser l'équipement et développement de services (location de vélo, réparateur de vélo, station de gonflage ...)</i> <u>Création cheminements piétonniers</u> : à <i>Valence d'Agen (avenue de Gascogne / avenue du 11 novembre / rue de Garonne), à Golfech (liaison entre la centrale et le bourg centre) ; dans le quartier de la Maison d'Espagne à Castelsarrasin, Vazerac, Comberouger, L'Honor de Cos, Montain, Piquecos, Larrazet, de Meauzac à Barry aménagements de plusieurs cheminements doux sur le territoire de GSTG en zone urbaine ...</i> <u>Aménagement des passerelles</u> : <i>création d'une seconde passerelle piéton-vélo sur le canal latéral à la Garonne à Montech ; réfection de la passerelle (piétons, vélos, voitures) reliant le quai Magenta au bd Alsace Lorraine à Moissac</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de moyens de locomotion électrique (équipements et études associées liés selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> achat de vélos électriques avec étude du sens de circulation dans la cité à Lauzerte acquisition d'un parc de vélos à assistance électrique (VAE) et pliables pour la CC. Lomagne TG ; 	
<ul style="list-style-type: none"> Etudes, stratégies supports au développement des mobilités alternatives à l'autosolisme <ul style="list-style-type: none"> Elaboration de schéma directeur cyclable : CC TDC, CC GSTG ; Mise en place de la politique globale de mobilité douce sur le territoire intercommunal CC TDC ; Réflexion pour déployer un service de prêt de vélo (en libre-service ou en location de longue durée) sur le territoire GSTG ; 	

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aménagements ou services favorisant la mobilité collective créés ou adaptés • Nombre d'acquisitions de véhicules électriques • Nombre de kilomètres pistes cyclables aménagés • Nombre de parkings à vélos/nombre de places créées • Nombre d'aires de covoiturage créées • Nombre de PEM créées
--	--

Orientation n°3-3 : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°3	Engager durablement la transition écologique
Orientation n°3-3	Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none">• Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics• Acteurs privés sollicitant le plan de relance, un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie du PETR
Contexte général	<p>L'origine des produits alimentaires, les pratiques agricoles et les modes de production et de consommation ont un impact déterminant sur l'environnement. L'alimentation représente à elle seule 30% de l'empreinte écologique en France.</p> <p>Le PETR reste un territoire fortement marqué par l'activité agricole, et producteur d'une grande diversité de productions agricoles (céréales, fruits (pommes, prunes, kiwis, melons, raisin) ail, noisette, élevage...) et viticoles. Plusieurs labels témoignent des démarches de qualité engagées (6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges). Malgré ce potentiel, la transformation sur place des produits reste un maillon encore peu développé mais qui amène de la valeur ajoutée.</p> <p>Face aux évolutions de l'agriculture, aux objectifs fixés par la loi EGalim, et à l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux labellisés, une dynamique de transition vers le bio et la valorisation des circuits-courts s'observe sur le PETR, même si les avancements sont différents selon les Communautés de communes.</p> <p>Le démarrage du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne (labelisé le 28 octobre 2021), mené à l'échelle du département devrait permettre, en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux, d'organiser un plus grand développement de la valorisation des produits locaux.</p> <p>L'action principale de ce PAT, est en effet la mise en place d'une plateforme logistique permettant de regrouper et structurer l'offre existante sur le département et faciliter l'approvisionnement de la restauration collective.</p> <p>L'animation du PAT a aussi pour objectif de créer une coopération entre les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire, afin de mutualiser les expériences et de créer une dynamique départementale sur le volet économique, social, éducatif et environnemental.</p> <p>Face aux préoccupations environnementales et de santé, les méthodes de travail doivent évoluer vers une meilleure prise en compte de l'impact de l'activité, notamment via les démarches de conversion en cultures bio, à Haute Valeur Environnementale, ou d'agroécologie (gestion de l'eau, préservation de la qualité des sols...)</p> <p>En parallèle des actions soutenues en matière d'économie agricole (cf. fiches actions 1-1 et 1-2), il s'agit ici d'encourager la transition vers une</p>

	agriculture plus durable et le rapprochement entre producteurs, transformateurs et consommateurs locaux.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la consommation locale des productions agricoles du territoire • Développer les circuits de proximité et faciliter l'approvisionnement local et durable des consommateurs en particulier pour la restauration collective • Mieux valoriser les productions alimentaires du territoire • Soutenir la création de filières locales de transformation des produits et structurer des liens entre production, transformation et consommation • Accompagner les mutations de la filière agricole et développer le changement de pratiques agricoles (agro-écologie, agriculture biologique ou à haute valeur environnementale...) • Encourager la transmission et la reprise des exploitations et l'installation de nouveaux exploitants s'engageant vers une agriculture durable
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Etudes, animation, promotion et actions de formation-sensibilisation dans le domaine de l'alimentation et des circuits-courts :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Démarches PAT, étude thématique - Formation/sensibilisation auprès du personnel de la restauration collective, des usagers et familles (santé, gaspillage alimentaire, réduction des déchets...) - Accompagnement des producteurs pour faciliter la réponse aux marchés publics • <u>Soutien aux investissements et actions favorisant le développement des circuits-courts et le recours aux produits locaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Création de légumeries pour la restauration collective - Création/modernisation d'unités de conditionnement, découpe ou transformation des produits locaux - Création d'outils et supports de communication favorisant la mise en relation des producteurs et consommateurs (plateforme numérique, guide producteurs/lieux de vente directe ou distribution...) - Développement d'espaces agricoles dédiés : ferme communale ou intercommunale, chantier d'insertion maraîchage, jardins partagés, - Création/modernisation de points de vente et circuits de distribution de proximité : magasins de producteurs, drive, commerce itinérant, création d'un marché - Actions de promotion et de valorisation des produits agricoles locaux • <u>Etudes, actions de formation-sensibilisation des agriculteurs pour des pratiques durables et investissements innovants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'installation d'agriculteurs pour une agriculture durable - Accompagnement vers les conversions bio, HVE, agro-écologie, mesures agro-environnementales - Sensibilisation aux techniques agricoles favorables à l'environnement : permaculture, hydroponie
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques

	<p>publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes, chambre d'agriculture</p> <p>Techniques : services Etat (DRAAF, DDT, CEREMA...), services Région, services Département, Chambre d'agriculture, établissements d'enseignement et de formation agricoles (Lycée, CFA, MFR...), SAFER, Association Nationale Emploi et Formation Agriculture, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Association Jardins de Cocagne, ADEAR, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
<p>Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etudes, animation, actions de formation-sensibilisation, promotion dans le domaine de l'alimentation et des circuits-courts (selon critères dispositifs Etat et ses opérateurs) : <ul style="list-style-type: none"> PAT : <i>animation du PAT départemental porté la Chambre d'Agriculture ; étude de faisabilité du projet alimentaire de territoire sur la CC CPPL et la CCPSQ</i> Etude de faisabilité d'une légumerie départementale Sensibilisation et plan d'actions à destination des classes scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective sur la CC GSTG Etude sur le développement des circuits courts : CC TDC, CC GSTG, CC 2R Actions de promotion du projet agricole et alimentaire du territoire et actions de sensibilisation du jeune public à l'agriculture locale au travers de projets pédagogiques sur la CC GSTG Investissements pour le développement des circuits-courts et le recours aux produits locaux (études de faisabilité, acquisitions, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) <ul style="list-style-type: none"> Création-extension de légumeries pour la restauration collective : légumerie départementale, légumerie centre de loisirs CC2R Création d'une plateforme producteurs/consommateurs : <i>PAT de la Chambre d'agriculture, CC PSQ</i> Chantier d'insertion maraîchage Emmaüs à La Ville Dieu du Temple (alimentation de la cuisine du centre Emmaüs) avec équipements innovants (culture hydroponie) Mise en place de serres communales et d'une ferme communale à Montech pour alimenter les cantines scolaires en produits frais, bio et locaux ... ; Création d'un marché de producteurs le week-end à Labastide-St-Pierre ; Mise en place d'un pôle maraîchage sur la CC GSTG ; Création d'un local accueil-vente pour les produits issus des circuits courts à Valence d'Agen ; Etudes, actions et investissements innovants pour la transition agricole (études, animation, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) : <ul style="list-style-type: none"> Projet « ambitions légumineuses » porté par la Coopérative Qualisol à Castelsarrasin (Fond Etat pour légumineuses, projet Territoire Industrie) ; Programme d'accompagnement des agriculteurs vers une Agriculture de Qualité Totale (coopérative Qualisol) Programme local d'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture plus durable sur la CCTDC en lien avec la Chambre d'agriculture Accompagnement des agriculteurs dans les innovations technologiques et culturelles sur la CC GSTG. 	

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets aidés permettant le développement des circuits-courts • Nombre de PAT • Nombre de points de vente produits locaux • Surfaces agricoles avec labellisation environnementale (bio et HVE)
--	--

Orientation n°3-4 : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°3	Engager durablement la transition écologique
Orientation n°3-4	Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics Acteurs privés sollicitant le plan de relance, un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie du PETR
Contexte général	<p>En France, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est le premier consommateur d'énergie finale (45% de la consommation finale en 2015) et émet environ 20% des gaz à effet de serre (GES), suivi par le secteur du transport.</p> <p>Le schéma de stratégie de développement des EnR (DDT/SDE 82 – dec 2020) confirme que le potentiel de réduction majoritaire des consommations énergétiques concerne le transport des personnes et conversion des flottes (<i>cf. fiche action 3-2</i>) et le secteur du bâtiment résidentiel.</p> <p>Le parc de logement vieillissant sur le périmètre PETR (avec plus de 50% des résidences principales datant d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques) est facteur de précarité énergétique et de forte consommation en énergie et émissions de GES. De même, dans les collectivités, il y a un levier important sur l'ensemble des bâtiments publics construits avant la prise en compte du critère de performance énergétique.</p> <p>Rénover ces logements énergivores et autres bâtiments type « passoires thermiques » (avec des diagnostics de performance énergétique de catégorie F ou G) est une priorité tant pour le climat et source d'économies majeures que pour les propriétaires/occupants.</p> <p>La mise en œuvre récente de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sur les Communautés de communes Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences a permis d'appréhender plus finement les enjeux et actions à engager ou accompagner sur leur périmètre en matière de développement des EnR et de sobriété énergétique.</p> <p>Si la dynamique de rénovation énergétique dans les logements et bâtiments est en cours sur le PETR (9,7% des opérations programmés dans les contrats du PETR 2015-2020), les EnR sont pour l'heure peu développées malgré les potentiels de développement du territoire 82.</p> <p>La part des EnR dans la consommation énergétique du département n'atteint pas 20% en 2017 (inf. à la moy. régionale) et l'objectif fixé par la loi TEPCV est de porter cette production à 32% en 2030. Le schéma de stratégie départementale développement des EnR (DDT/SDE dec 2020) apporte des éclairages et des fiches outils pour le développement des EnR (photovoltaïque, éolien, biogaz, bois énergie, ...).</p> <p>Sur le périmètre du PETR :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'accompagnement des réductions de consommation énergétiques, notamment en poursuivant les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics ou d'activités

	<p>économiques fortement dynamisées 2020-21 par le plan de Relance</p> <ul style="list-style-type: none"> - et le développement des énergies renouvelables de manière à développer un mix énergétique <p>représentent un enjeu primordial en matière de transition écologique avec en ligne de mire l'atteinte des objectifs définis par la loi TEPCV à l'échelle nationale et l'objectif régional REPOS « Région à Energie Positive ».</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, biogaz, bois-énergie, hydrogène ...) • Améliorer la qualité énergétique des logements et bâtiments et lutter contre la précarité énergétique (rénovation bâtiments publics, logements dont logements sociaux, construction • Promouvoir le mix énergétique
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes, diagnostics et plans d'actions : PCAET, diagnostics énergétiques à l'échelle intercommunale ou d'un ensemble de bâtiments, étude thématique de développement d'EnR... • Soutien aux actions collectives d'information et sensibilisation : <i>promotion des économies d'énergies, des EnR, potentiel lié à l'usage des éco-matériaux, information pour l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique</i> • Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, logements : <i>isolation, amélioration des systèmes de chauffage, (géothermie, chaudière bois, photovoltaïque...), d'éclairage...</i> • Travaux pour création d'équipements publics liés à la performance énergétique (basse consommation, BEPOS...) et/ou utilisant des EnR ou éco-matériaux • Investissements pour la réduction des consommations énergétiques dans les activités industrielles existantes (entreprises Territoires d'industrie/plan de relance) • Soutien aux projets de production d'énergie renouvelable prenant en compte les orientations du schéma départemental des EnR (DDT/SDE 82) : <i>ex priorité du développement photovoltaïques aux sites déjà anthropisés ou d'activités...</i>
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes,</p> <p>Techniques : services Etat (DDT, ADEME, CEREMA, DREAL, ANAH...), services Région (AREC, AD'OCC...), Département, SDE 82, CAUE/Guichet Rénov'Occitanie, Chambre d'agriculture (EnR), Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, CPIE, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026

Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :

- **Travaux de rénovations énergétiques** (études de faisabilité, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat)

BATIMENTS PUBLICS

- Opérations regroupant plusieurs bâtiments publics : à *Lavit, Donzac, Larrazet, Castelsarrasin, Castelmayran, Durfort-Lacapelette, Maumusson* ;
- Opérations sur les bâtiments scolaires : *dans les écoles de Castelsarrasin, Castelsagrat, Dunes, Lamagistère, Goudourville, Donzac, Pommevic, Boudou, Auvillar, Tréjouls, Campsas, Valence d'Agen, Golfech ; à la cantine de St Porquier* ;
- Opérations de rénovations des salles des fêtes/polyvalentes : *Lamagistère, Montesquieu, St Nicolas de la Grave, Golfech, Meauzac, Montgaillard, Gensac, St Loup, Espalais, Garies, Barry d'Islemade*
- Rénovation énergétique de la crèche communautaire de Golfech ;
- Rénovation énergétique du bâtiment de squash à Auvillar

LOGEMENTS LOCATIFS

- logements sociaux : à Meauzac, Saint-Porquier
- logements à Bourg de Visa, St Paul d'Espis, Puygaillard de Lomagne, St Amans de Pellagal, Golfech (1^e tranche : 44 logements)
- logements d'urgence : projet Espace Taurran à Lauzerte, sur le territoire de la CC2R (CIAS)

ECONOMIE ECLAIRAGE PUBLIC

- Audit éclairage public à Meauzac

- **Travaux engagés dans les entreprises pour réduire les consommations énergétiques** (études, travaux équipements selon critères dispositifs Etat) :

- Modernisation du site industriel Villeroy & Bosch à Valence d'Agen : amélioration des procédés de distribution sur le site du gaz, de l'électricité ... (Fonds France Relance) ;
- Equipements ENr sur les sites et bâtiments de l'entreprise FIMUREX (Pommevic-Golfech) - Pommevic (Fond France Relance/labellisation Territoire d'industrie en cours)

- **Développement des EnR** (études, travaux, équipements selon critères dispositifs Etat) :

SOLAIRE

- Panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics : à *Labarthe, Castelmayran, Angeville, Aucamville, Beaupuy, Belvèze, Campsas, Dieupentale, Labastide-St-Pierre, Lavit de Lomagne, Montech* ; Audit énergétique dans le cadre d'un projet d'équipements de panneaux photovoltaïques pour revente d'électricité à *Lafrançaise* ; Etude et installation de panneaux photovoltaïques pour assurer une autoconsommation électrique à Meauzac ;
- Projet d'ombrières photovoltaïques : *terrains tennis d'Aucamville ; parkings de Montbartier ; boulodrome de Verdun/Garonne*
- Installation éclairage photovoltaïque à Golfech
- Installation de candélabres à énergie solaire : à *Lizac* ; dans les quartiers urbanisés de *Campsas* ;
- Construction de bateaux solaires sur le canal (projet privé avec soutien VNF) ;
- Mise en place d'un cadastre solaire sur le territoire de GSTG

GEOTHERMIE

- installation géothermique : pour 3 bâtiments publics à *Puycornet* (mairie, école, salle associative) ; pour la salle des fêtes et l'école de *Bouillac* ; pour l'opération de renouvellement urbain secteur *Ramerot à Bourret*

AUTRE EnR

- Création d'une unité de méthanisation par la Sté Garonne Bio gaz, à Le Pin (Territoire d'industrie)
- Projet d'une centrale biomasse à Bourret pour alimenter les bâtiments communaux ;
- Réseaux de chaleur alimentés par chaleur d'EnR ou de récupération : Développement du réseau de chaleur à Villebrumier pour raccorder le club house et les vestiaires ; étude pour la création d'un réseau de chaleur à Beaupuy pour chauffer la mairie, l'école, la salle des fêtes, des appartements loués ...

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions de gaz à effet de serre du territoire (en tonnes équivalent CO2 – source Observatoire des territoires) • Nombre d'opérations de rénovation énergétique sur les bâtiments publics collectifs • Nombre d'opérations de rénovation énergétique de logements locatifs • Nombre de réalisations en matière d'investissements EnR
--	--

Orientation n°3-5 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°3	Engager durablement la transition écologique
Orientation n°3-5	Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none">• Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics• Acteurs privés sollicitant le plan de relance, un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie du PETR
Contexte général	<p>Situé sur le bassin versant de la Garonne et du Tarn, le territoire du PETR abrite un patrimoine naturel riche en sites naturels, dotés d'une biodiversité floristique et faunistique reconnue tel que les sites Natura 2000. L'évolution de l'environnement économique, la pression démographique sur certaines parties du territoire et, en corollaire, l'installation sur le territoire de nouvelles populations issues de zones urbaines, amènent à davantage considérer ces espaces sous leur aspect multifonctionnel.</p> <p>L'enjeu principal est de valoriser ce patrimoine naturel comme un atout de qualité, tant pour l'attractivité que pour la préservation des ressources et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>La part des territoires artificialisés reste contenue (3,9 % contre 5,3 % à l'échelle de la France métropolitaine en 2018). Toutefois, l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale (0,5 % contre 0,4 %). Le Sud-Est du territoire et les espaces périurbanisés autour de Moissac/Castelsarrasin sont plus particulièrement soumis à la pression foncière, à l'artificialisation croissante des sols et au mitage entraînant une fragmentation des zones naturelles et une diminution de la biodiversité.</p> <p>Dans ce contexte de changement climatique, d'extinction de la biodiversité et d'urbanisation croissante, la nécessité de préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités est essentielle et est engagée par les acteurs locaux dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI.</p> <p>Le changement climatique est déjà une réalité dans le grand Sud-Ouest : les prévisions pour 2050 sont de + 2 °C pour la température de l'air, -20 à -40 % des débits des rivières et 2 milliards de m³ de déficit entre les besoins et ressources en eau de surface.</p> <p>La gestion de la ressource en eau déjà soumise à de fortes pressions et celui du risque inondation constituent des préoccupations fortes, partagées à l'échelle du PETR (et au-delà).</p> <p>La séquestration du carbone dans le système sol-plante, par la mise en place de pratiques agricoles/paysagères vertueuses, constitue un autre levier de lutte contre le changement climatique sur nos territoires.</p>

	<p>A côté des autres actions visant à limiter l'émission des gaz à effet de serre qui provoquent le dérèglement climatique (cf. <i>fiches actions 3-2, 3-4</i>) il s'agit ici de poursuivre les actions permettant au territoire d'anticiper les conséquences du changement climatique et de s'adapter au mieux, pour être plus résilient aux changements.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques fonctionnels, ainsi que la reconstitution de continuités écologiques (trames vertes et bleues) • Garantir une gestion pérenne de la ressource en eau • Prévenir et prendre en compte les risques naturels accrus par le changement climatique • Mettre en œuvre des pratiques agricoles et paysagères pour s'adapter au changement climatique et renforcer la biodiversité
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Études, diagnostics, plans et schémas d'action ou prévention : PCAET, SAGE, PPG (programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques), études visant les économies d'eau, études et plans en lien avec la GEMAPI, recensement/plan de gestion de milieux naturels, plans paysages, PPRN/PPRI... • Soutien aux investissements contribuant à l'amélioration de la biodiversité, des paysages et du climat : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Plantation-restauration de haie et corridors arborés, végétalisation de sites</i> - <i>Préservation et mise en valeur d'espaces naturels et équipements</i> - <i>Modification de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse (développer les trames noires)</i> • Soutien aux investissements de gestion-restauration des milieux aquatiques, de prévention des inondations et gestion raisonnée de la ressource en eau : <i>Renaturation de cours d'eau et plans d'eau, actions pour économiser l'eau, travaux d'entretien des digues, amélioration des systèmes d'assainissement ...</i> • Soutien aux travaux d'aménagements résilients « en milieu urbanisé » visant à atténuer les effets des canicules ou des inondations par exemple : <i>désimperméabilisation de site (cours d'écoles, parkings plus perméables...), plantations dans les zones urbaines, travaux en faveur d'une gestion à la source des eaux pluviales (noues, bassins d'infiltration...) ...</i> • Soutien des actions de communication & sensibilisation à l'environnement et au changement climatique à destination des acteurs locaux (habitants, agriculteurs, scolaires...)
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes,</p> <p>Techniques : services Etat (DDT, DREAL, Agence de l'eau Adour-Garonne, ADEME, CEREMA...), services Région (Transition écologique, AREC, ARB...), service Environnement-Agriculture du Département, Chambre</p>

	d'agriculture, Syndicats de gestion de cours d'eau, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, CPIE, Association Campagnes vivantes 82, PETR Garonne Quercy Gascogne
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026
Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :	
<ul style="list-style-type: none"> Opérations contribuant à l'amélioration de la biodiversité, des paysages et du climat (études, travaux, acquisitions, matériel et équipements selon critères dispositifs Etat) : 	
<p><u>PLANTATIONS & AMENAGEMENT PAYSAGER (trame verte)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plantations sur Montech : <i>plantation en bord de forêt à Montech ; restauration d'un bosquet près du château d'eau à Montech ; programme de plantation avec les écoles Laramet et Saragnac</i> ; Aménagement de haies mellifères sur les terrains communaux à Tréjouls Plantations de haies pour retrouver la trame verte sur la plaine et les versants de la CC GSTG Plantation d'un verger conservatoire et site pédagogique à L'Honor de Cos ; Création d'une pépinière arbustive communale à Montech Plantation de 1000 arbres au jardin de Pontus à Valence d'Agen Aménagements paysagers : à Vigueron ; <i>végétalisation des espaces publics à Lavit de Lomagne</i> ; 	
<p><u>ADAPTATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (trame noire)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Installation régulateurs-réducteurs de tension éclairage public à Castelsarrasin, pour limiter l'impact sur la faune ; Projet d'amélioration de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse : à <i>Labastide-St-Pierre, à Bouillac</i>. 	
<ul style="list-style-type: none"> Opérations de gestion-restauration des milieux aquatiques, de prévention des inondations et gestion raisonnée de la ressource en eau (études, travaux, acquisitions, matériel et équipements selon critères dispositifs Etat) : 	
<p><u>ZONES HUMIDES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Restauration écologique dans le cadre du programme des Espaces Naturels Sensibles (CD82), notamment dans le corridor garonnais Amélioration des fonctions épuratoires de plusieurs zones humides : <i>Picone à Mas-Grenier, Briqueterie Nord d'Orgueil, Bois Grande Borde d'Aucamville, Sirech à Canals, Comère à Grisolles</i> ; Restauration et préservation de saulaies ou aulnaies (saulaie de Savenès, aulnaie de Varennes) Réhabilitation d'une zone humide à Labarthe Restauration de la prairie humide et de la station de jonc acutiflore de Viguerie à Montbartier Restauration et amélioration du stockage en eau de la Mare de la Plaine à Bouillac ; Restauration, régénération et entretien des cours d'eau et de la ripisylve sur la CC GSTG Création d'un observatoire, d'une station ornithologique et valorisation des espaces de nature associés à proximité de la confluence et de la base de loisirs de St Nicolas de la Grave 	
<p><u>GESTION RESSOURCE EN EAU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Economies d'eau : étude d'optimisation des réseaux d'irrigation sur le territoire GSTG ; <i>Installation de dispositifs récupérant les eaux de pluie et de pièges à moustiques sur la CC TDC</i> 	
<p><u>RISQUE INONDATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux d'endiguement et tous autres travaux relevant de la compétence GEMAPI sur la CC TDC. étude de danger des digues sur la CC GSTG ; 	
<ul style="list-style-type: none"> Actions de communication & sensibilisation à l'environnement et au changement climatique (animation, supports et outils de communication selon critères dispositifs Etat) PCAET : Animation, communication et suivi du PCAET de la CC TDC ; lancement d'un programme de sensibilisation/formation sur l'adaptation au changement climatique sur la CC GSTG 	

<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de la Chambre d'agriculture dans le déploiement de son outil ClimA-XX1 (outil permettant d'analyser l'évolution future de la faisabilité de productions agricoles départementales sous influence du changement climatique) Développement de l'éco-pâturage pour la gestion différenciée des espaces verts de Montech
Indicateurs d'évaluation proposés <ul style="list-style-type: none"> Surfaces naturelles protégées (Natura 2000, ZNIEFF, APB, ENS...) Couverture par un schéma de planification eau/risques naturels (SAGE, PAPI, PPRI...) Nombre de travaux engagés en faveur des milieux naturels Nombre d'opérations concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques Nombre d'actions de communication soutenues

Orientation n°3-6 : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Ambition n°3	Engager durablement la transition écologique
Orientation n°3-6	Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets
Maîtres d'ouvrage concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics • Acteurs privés sollicitant le plan de relance, un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie du PETR
Contexte général	<p>La loi TEPCV de 2015 (relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015) reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national de développement durable.</p> <p>« <i>La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant les modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.</i> »</p> <p>L'activité humaine produit un grand nombre de déchets au niveau domestique ou bien économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (briques, béton, tuiles et céramiques, verre, terre, pierres provenant de sites non pollués, bois, plastique, métaux), dont une part non négligeable peut être recyclée comme matériaux de construction valorisés ou réutilisés à la sortie du chantier. - Une quantité très importante de biodéchets est produite par les habitants et principalement par les entreprises d'espaces verts, de la grande distribution, les IAA, les cantines et restaurants, les marchés ... Ces biodéchets constituent une part importante de ressources valorisables dans une logique d'économie circulaire. - Dans le secteur de la santé, les déchets d'activités de soins à risques infectieux <p>La loi TEPCV a fixé d'ambitieux objectifs de recyclage et valorisation tant pour les déchets non dangereux (65 % de recyclage à échéance 2025) que dans le domaine des chantiers de bâtiments et de travaux publics (70 % de recyclage en 2020).</p> <p>Sur le PETR, plusieurs investissements ont été réalisés par les EPCI et les syndicats gestionnaires pour la collecte et les traitements adaptés des déchets non dangereux. 16 déchetteries dont 3 équipées de recycleries et zones de réemploi (Lauzerte, Dieupentale, Lafrançaise) en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.</p>

	<p>La Communauté Emmaüs est bien implantée et a développé diverses activités pour permettre le réemploi et la revente de produits (Laville Dieu du temple, Castelsarrasin, Grisolles).</p> <p>L'important centre de traitement ultime et d'enfouissement privé de la DRIMM à Montech conduit des actions et réflexions autour de la valorisation énergétique des déchets.</p> <p>La valorisation durable des déchets est un levier essentiel dans les territoires pour limiter le recours aux matières premières non renouvelables et éviter au maximum la mise en décharge.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une meilleure gestion des déchets à travers le développement de boucles locales d'économie circulaire • Promouvoir une gestion sobre et efficace des ressources du territoire • Limiter le gaspillage et la production de déchets non valorisables • Encourager le réemploi de biens et la réutilisation des déchets et matériaux • Favoriser les secteurs de l'économie circulaire
Type et description des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes, et schémas stratégiques : <i>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</i>, étude de faisabilité pour valoriser un type de déchets, études sur le compostage, étude d'opportunité pour réutilisation de sources d'énergie issues d'activités existantes.... • Soutien aux investissements pour optimiser le tri sélectif des déchets, le recyclage et réemploi : travaux de création/modernisation ou extension des déchetteries, recycleries et ressourceries, installation de banaliseurs pour déchets d'activité de soin à risques infectieux (DASRI) • Soutien au développement d'activités innovantes dans le domaine de l'économie circulaire (en lien avec plan de relance et Territoires d'industrie) : installations de productions d'énergie à partir des déchets, ou activités réutilisant de la chaleur produite... • Soutien aux actions de sensibilisation et communication à grande échelle (PETR ou plusieurs EPCI) pour favoriser la prévention des déchets, le gaspillage, le tri et réemploi dans tous domaines : supports de communication, journées de sensibilisation et formation...
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
Types de partenaires potentiellement mobilisables	<p>Financiers : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes,</p> <p>Techniques : services Etat (ADEME, DREAL, DDT, CEREMA,...), services Région (AREC, AD'OCC, ...), Département (Service Environnement...), Syndicat de gestion des déchets, SDE 82, chambres consulaires Fédérations et organisations professionnelles (CAPEB...), CRESS et acteurs locaux de l'ESS, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, CPIE, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Sur l'ensemble de la période 2021-2026

Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :

- **Soutien aux investissements pour optimiser le tri sélectif des déchets, le recyclage et réemploi** (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) :
 - Création d'un Pôle environnemental composé d'une déchetterie nouveau concept et d'une recyclerie/ressourcerie sur le territoire de la CCGSTG
 - Modernisation déchetteries et étude pour création recyclerie sur la CC des Deux Rives
 - Création d'un centre de tri collecte et recyclage des textiles usagés par l'entreprise Le Relais 82 (emplois offerts à des personnes en difficulté d'insertion – projet intégré dans le cadre de Territoire Industrie)
- **Soutien au développement d'activités innovantes dans le domaine de l'économie circulaire** (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) :
 - Etude préalable pour l'installation d'une usine de déshydratation de la luzerne, chambre d'agriculture (utilisation source de chaleur existante) ;
 - Création d'une unité de méthanisation par la Sté Garonne Bio gaz, à Le Pin (Territoire d'industrie)
- **Etudes, et schémas stratégiques**
 - Etude du plan intercommunal de compostage sur la CC TDC
 - Etude de valorisation matière pour s'intégrer dans le plan régional Biomasse sur la CC GSTG
- **Actions de sensibilisation et communication** (ingénierie, supports, selon critères dispositifs Etat)
 - Sensibilisation et plan d'actions à destination des classes d'école pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective sur la CC GSTG ;
 - Sensibilisation de la population de la CC GSTG pour renforcer le broyage des déchets verts à domicile

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets soutenus pour améliorer la gestion des déchets• Nombre de recycleries et ressourceries créées ou agrandies• Nombre de projets engagés (études et investissements) pour l'économie circulaire
--	--



GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
POUR LE TERRITOIRE DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

ANNEXE 3 : SYNTHESE DU RECENSEMENT DES OPERATIONS
POUR LA PERIODE 2021-2026

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et du CRTE, le PETR a procédé, par le biais de ses 6 communautés de communes, au recensement des **projets communaux et communautaires envisagés sur la période du mandat 2021-2026** (juin). Ce recensement a depuis été complété par les projets du Conseil départemental et les projets d'acteurs privés en lien avec les contrats du PETR (projets LEADER, projets Territoire d'industrie).

Une synthèse de ce recensement à la date du contrat, centrée sur les **opérations sollicitant ou susceptible de solliciter un fond Etat** est donnée ci-après.

Les tableaux suivants sont donnés à titre indicatif.

Ils permettent de voir le volume d'opérations identifiées avec leur ventilation selon les orientations du contrat CRTE et leur répartition selon les territoires des communautés de communes.

Ces opérations devront faire l'objet d'un travail spécifique de maturation et/ou complétude par le maître d'ouvrage, avant le dépôt de demande de subvention et d'inscription au CRTE.

Une opération ne pourra être validée qu'après dépôt du dossier complet de subvention auprès de l'Etat, examen et validation en Comité de pilotage du CRTE.

Sont présentés ci-après 4 tableaux sur la période 2021-2026 :

- **Tableau 1** : Ensemble des opérations recensées sur le PETR
 - **972 opérations** (projets ou intentions) ont été recensées à ce jour. Elles ne sont pas toutes au même niveau de maturité.
- **Tableau 2** : Opérations présentant un plan de financement prévisionnel, par ambition et par orientation, sur l'ensemble du territoire PETR
 - **132 opérations** présentent un plan de financement prévisionnel.
- **Tableau 3** : Ensemble des opérations localisées sur le territoire des Communautés de communes (ventilation des 972 opérations)
- **Tableau 4** : Opérations présentant un plan de financement prévisionnel, localisées sur le territoire des Communautés de communes (ventilation des 132 opérations)

Ce tableau de bord recensant les opérations **évoluera tout au long du contrat et en fonction des programmations annuelles du CRTE**.

TABLEAU 1 – CRTE 2021-2026

**ENSEMBLE DES OPERATIONS RECENSEES
SUR LE PETR**

AMBITION N°1 : CONFORTER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	99
Orientation n°1-1 : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités	18
Orientation n°1-2 : Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail	29
Orientation n°1-3 : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles tendances touristiques	52
AMBITION N°2 : CONSOLIDER LA COHESION ET LA SOLIDARITE TERRITORIALE	520
Orientation n°2-1 : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte de l'évolution démographique et de l'équilibre territorial	154
Orientation n°2-2 : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité	225
Orientation n°2-3 : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics	119
Orientation n°2-4 : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures	22
AMBITION N°3 : ENGAGER DURABLEMENT LA TRANSITION ECOLOGIQUE	353
Orientation n°3-1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et industrielles	29
Orientation n°3-2 : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme	72
Orientation n°3-3 : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale	25
Orientation n°3-4 : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)	149
Orientation n°3-5 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique	63
Orientation n°3-6 : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets	15
TOTAL PROJETS	972

TABLEAU 2 – CRTE 2021-2026

OPERATIONS PRESENTANT UN PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

AMBITION N°1 : CONFORTER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE		17
Orientation n°1-1 : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités	5	
Orientation n°1-2 : Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail	2	
Orientation n°1-3 : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles tendances touristiques	10	
AMBITION N°2 : CONSOLIDER LA COHESION ET LA SOLIDARITE TERRITORIALE		77
Orientation n°2-1 : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte de l'évolution démographique et de l'équilibre territorial	26	
Orientation n°2-2 : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité	36	
Orientation n°2-3 : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics	12	
Orientation n°2-4 : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures	3	
AMBITION N°3 : ENGAGER DURABLEMENT LA TRANSITION ECOLOGIQUE		38
Orientation n°3-1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et industrielles	3	
Orientation n°3-2 : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme	10	
Orientation n°3-3 : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale	1	
Orientation n°3-4 : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)	23	
Orientation n°3-5 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique	0	
Orientation n°3-6 : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets	1	
TOTAL PROJETS		132

TABLEAU 3 - ENSEMBLE DES OPERATIONS RECENSEES LOCALISEES		SUR LE TERRITOIRE DE :							TOTAL
		CC CPPL	CC 2R	CC GSTG	CC LTG	CC PSQ	CC TDC	PETR	
1-1	Renforcement la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités	1	2	7	1	3	4		18
1-2	Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail	3	3	15	4		4		29
1-3	Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques	6	5	23	5	3	9	1	52
2-1	Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial	15	8	44	26	31	27	3	154
2-2	Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité	14	25	64	47	40	34	1	225
2-3	Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics	8	16	54	8	15	18		119
2-4	Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures		1	6	8	3	4		22
3-1	Lutter contre l'artificialisation des sols & encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités	2	3	13	2	3	6		29
3-2	Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme	6	6	40	4	2	14		72
3-3	Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale	1	2	15			3	4	25
3-4	Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les ENR	18	27	54	19	6	24	1	149
3-5	Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique	2	1	50	3	1	5	1	63
3-6	Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets	1	1	10		1	1	1	15
TOTAL		77	100	395	127	108	153	12	972

TABLEAU 4 - OPERATIONS AVEC PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL LOCALISEES		SUR LE TERRITOIRE DE :							TOTAL
		CC CPPL	CC 2R	CC GSTG	CC LTG	CC PSQ	CC TDC	PETR	
1-1	Renforcement la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités		1	1	1	1	1		5
1-2	Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail			1	1				2
1-3	Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques		4		3	1	2		10
2-1	Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial	2	4	2	4	6	8		26
2-2	Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité	1	11	4	7	6	7		36
2-3	Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics		8	2	1	1			12
2-4	Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures				2		1		3
3-1	Lutter contre l'artificialisation des sols & encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités		1		1		1		3
3-2	Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme		2	3		1	4		10
3-3	Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale							1	1
3-4	Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les ENR		19		2		1	1	23
3-6	Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets					1			1
TOTAL		3	50	13	22	17	25	2	132

Nota : Au stade de la signature du CRTE, il n'y a pas d'opérations recensées présentant un plan de financement opérationnel pour l'orientation « 3-5 ».



*Liberté
Égalité
Fraternité*



GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

ANNEXE 2 : MODELE FICHE-PROJET DU CRTE

CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026

Orientation stratégique n°	
Intitulé de l'opération	
Maître d'ouvrage	
Territoire concerné	<p><i>Commune(s) concernée(s)</i></p> <p><i>Communauté(s) de communes concernée(s)</i></p>
Description de l'opération	<p><i>Expliquer l'intérêt de l'opération.</i></p> <p><i>Préciser le contexte et les caractéristiques principales de l'opération.</i></p> <p><i>Fournir si possible des chiffres (ou des fourchettes) qui permettront de comprendre la dimension de l'opération.</i></p>
Coût prévisionnel	<p><i>Donner le montant prévisionnel de l'opération.</i></p> <p><i>Préciser si besoin les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.</i></p> <p><u><i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i></u></p>
Plan de financement	<p><i>Décrire le plan de financement prévisionnel ou consolidé en cas de subventions déjà acquises auprès des autres co-financeurs (montant et taux de financement).</i></p> <p><i>Préciser les éventuels phasages pluriannuels.</i></p> <p><i>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé.</i></p> <p><i>Valoriser le cas échéant, les apports non financiers (temps de travail, locaux...).</i></p> <p><u><i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i></u></p>
Calendrier de réalisation des différentes étapes	<i>Indiquer le calendrier prévisionnel de l'opération et de ses différentes étapes (démarrage de l'opération dans l'année de programmation).</i>
Niveau de contribution aux ambitions du CRTE	<i>Expliquer ici comment l'opération répond aux critères suivants de la transition écologique : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</i>
Indicateurs d'évaluation propres à l'opération	<i>Fournir des indicateurs chiffrés correspondant à la liste détaillée dans la fiche orientation.</i>

